



# Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

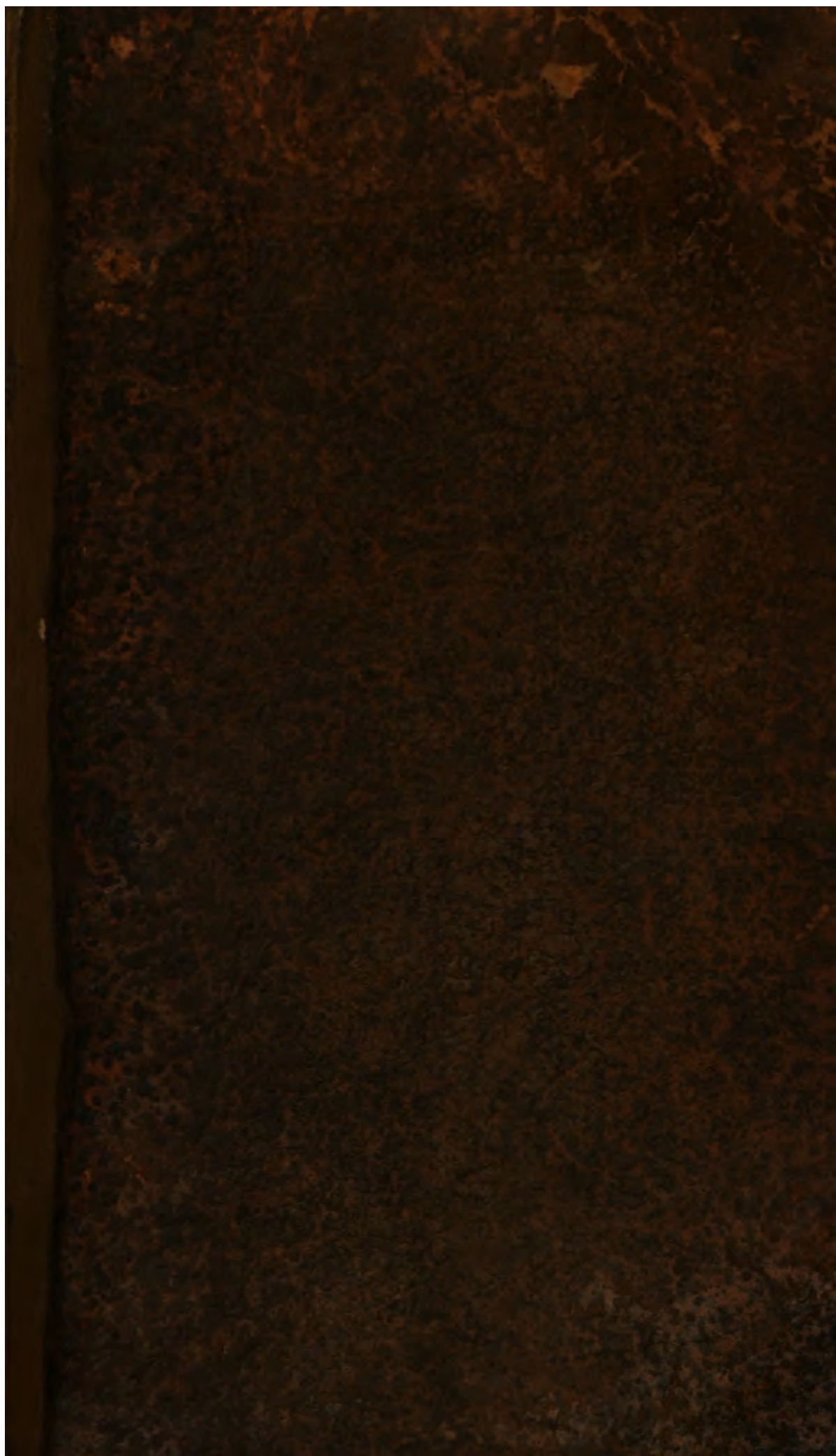
This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>



This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.



296 a 16





C 77

2 vols

✓

+

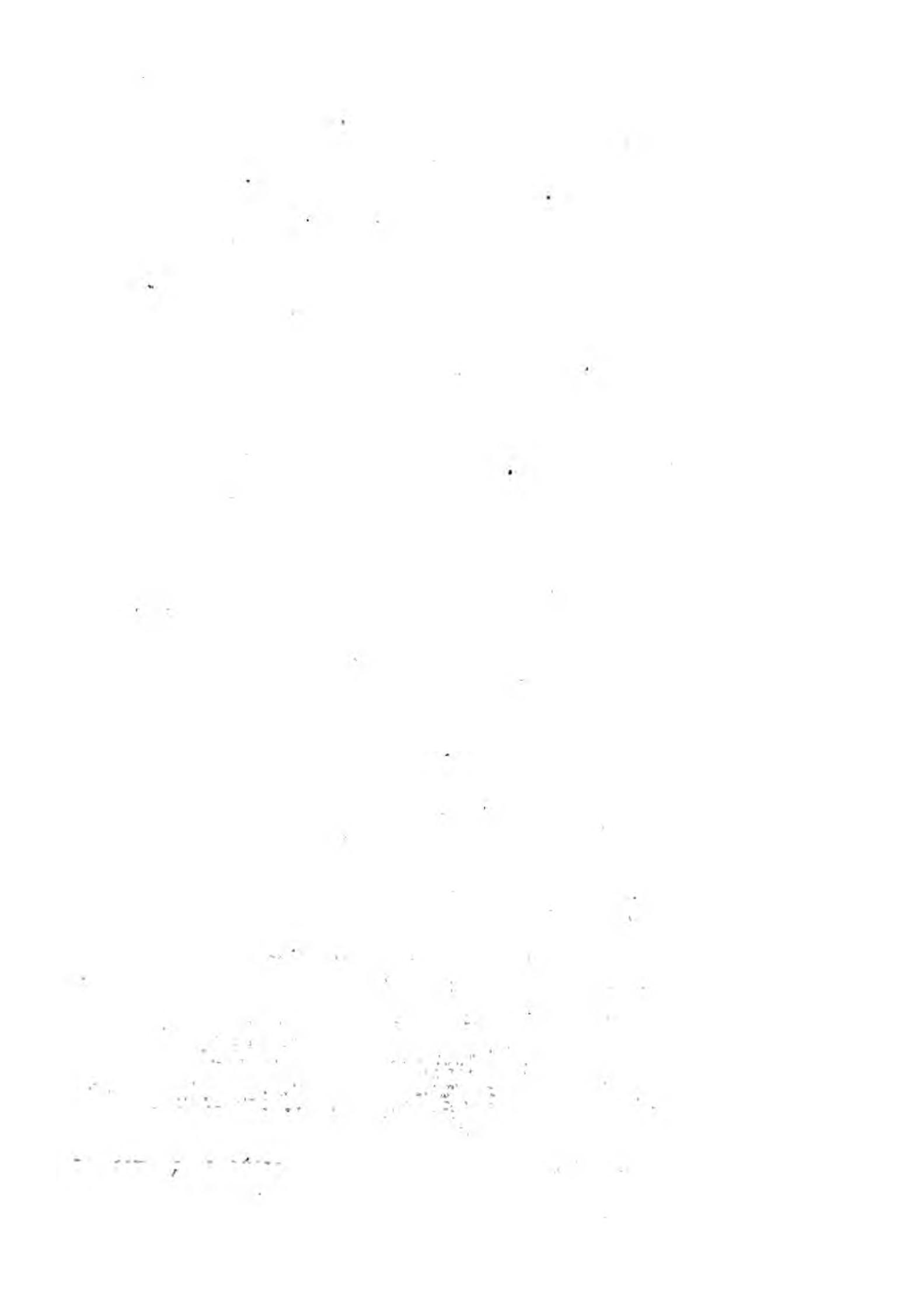
181

Antiquary, Palace...

✓ 2.6.11

296 a. 16 (Final AF<sup>5</sup>)

Publ  
par J. Henri - Samuel Form.







# DUCATIANA

OU

## REMARQUES

DE FEU M. LE DUCHAT,

*SUR DIVERS SUJETS*

D'HISTOIRE ET DE LITTERATURE,

*Recueillies dans ses MSS. & mises en ordre*

PAR M. F.

TOME PREMIER.



A AMSTERDAM,  
Chez PIERRE HUMBERT.

M. DCC. XXXVIII.



A MONSIEUR  
MONSIEUR LE BARON  
DE SECKENDORFF,  
CONSEILLER AULIQUE  
ET MINISTRE DE SA  
MAJESTE' IMPERIALE  
A LA COUR DE PRUS-  
SE, DE L'ORDRE DE  
ST. JEAN. &c. &c. &c.

**M**ONSIEUR,

*Vous serez peut-être surpris de voir vo-  
tre Nom à la tête de cette petite Collection.  
Il ne me sera pourtant pas difficile de jus-  
tifier la liberté que je prens. Le goût seul  
que vous avez, & pour notre Langue,  
qui vous semble naturelle, & pour les Pro-  
ductions Littéraires, suffit pour m'autori-  
ser à vous presenter celle-ci. Ce sont, pour  
ainsi dire, les Reliques d'un homme qui a*

## E P I T R E.

paru avec distinction dans le genre d'étude auquel il s'est appliqué, & dont les Observations ont toujours été estimées par les Connoisseurs, & favorablement reçues du Public. Ayant eu occasion après sa mort de feuilleter sa Bibliothèque & ses Manuscrits, qui devoient se disperser par une Vente publique, je me hâtai de tirer de ses Livres plusieurs Remarques, qu'il y avoit repandues, & qui me parurent interessantes. Insensiblement ce travail que je ne destinois d'abord qu'à mon usage particulier, s'accrut sous ma plume & l'ayant rédigé dans l'ordre, dont de pareils matériaux sont susceptibles, je formai le dessein, que j'exécute à présent, d'en faire part au Public.

Quoique la mode des Livres en Ana soit passée & qu'on soit rebuté de ces titres, parce qu'ils ont souvent servi d'enseigne à de chetives Rapsodies, je n'en ai pourtant point trouvé de plus propre à exprimer le contenu de ce Volume. S'il vaut quelque chose, on saura bien lui rendre justice, & l'associer à trois ou quatre autres Ana, qui ont fait fortune: sinon un autre titre ne l'auroit pas rendu meilleur. J'aurois voulu pouvoir enrichir ce Recueil de mon propre

## E P I T R E.

pre fonds : mais étunt appelé à des études d'un tout autre genre , ayant d'ailleurs des fonctions à remplir , & des distractions de plus d'une sorte , il a falu me borner à la qualité d'Editeur. Tout ce que j'ai fait c'est de mettre en marge quelques Citations , & quelques Eclaircissements lorsqu'ils se sont presentez à mon esprit , comme d'eux-mêmes.

Voilà, **MONSIEUR**, en quoi consiste l'Ouvrage que j'ose vous offrir. Je souhaite qu'il puisse vous amuser quelques momens, & faire une petite diversion aux affaires importantes, qui vous sont confiées, & dont vous vous aquitez avec tant de succès. Vous avez l'avantage, **MONSIEUR**, de porter un nom déjà très-illustre, & vous promettez d'en soutenir dignement la gloire. Vous avez commencé de bonne heure votre carrière: puissiez-vous la fournir longtems & de la maniere la plus distinguée!

Je me flatte, **MONSIEUR**, que la sincerité de ces vœux vous est bien connue : ils sont l'effet des sentimens que j'ai conçus pour vous aussi-tôt que j'ai eu le bonheur de vous connoître, & le fruit des témoignages de bienveillance, dont vous m'avez honoré. J'en dirois davantage, mais com-

## E P I T R E.

*me le style des Epîtres Dédicatoires est un peu suspect, & qu'on pourroit me faire l'injustice de confondre celle-ci dans la foule, j'aime mieux me borner à l'assurance du respect & du devouement inviolable, avec lequel j'ai l'honneur,*

**MONSIEUR,**

A Berlin.  
Le 1. Avtil  
1737.

Votre très-humble & très-  
obéissant Serviteur  
**FORMEY.**

## MEMOIRE ABREGE'

*Sur la Vie & les Ecrits de Mr.  
JACOB LE DUCHAT, Conseiller  
à la Chambre de la Justice Su-  
perieure Françoisise de Berlin, &  
Membre de la Societé Royale des  
Sciences. (a)*

**J**ACOB LE DUCHAT nâquit à Metz le 23 Fevrier 1658. Son Pere *Jacob le Duchat* étoit Conseiller du Roi , & Commissaire ordinaire des Guerres. Sa Mere se nommoit *Elisabeth Alion*. Après avoir passé les Années de l'Enfance dans sa Patrie , & y avoir reçu la premiere teinture des Humanitez , on l'envoya à *Strasbourg*, où il fit ses Etudes en Droit. Il paroît par divers témoignages qu'on a trouvé parmi ses papiers, qu'il se distingua dès lors par son application , & par la regularité de ses mœurs.

De retour à *Metz* , il y employa quelques Années à étendre ses connoissances , & à se perfectionner dans la Science qu'il venoit d'étudier. Il y fut reçu Avocat le 2 Août 1677. & y suivit le Barreau jusqu'à la Révocation de

(a) Tiré de la *Biblioth. German.* Tom. XXXIV. p. 197.



## E L O G E

de l'Edit de Nantes. Il y a cependant lieu de croire , qu'il conçut de bonne heure un goût prédominant pour le Genre dans lequel il a excellé. La lecture des Auteurs Gaulois , & de ceux qui ont écrit jusques vers le Règne de Henri IV. eut des charmes pour lui ; il s'y livra. Mais comme on ne sauroit lire ces Ouvrages avec plaisir , si l'on n'entend les Expressions surannées , & si l'on n'est au fait d'une infinité d'Anecdotes qui s'y trouvent répandues , notre jeune Savant profita de toutes les occasions qu'il put rencontrer de s'instruire sur ces deux Matieres principales. Un sejour de deux Années qu'il fit à Paris , où il sollicitoit un grand procès qu'il gagna , lui fournit plusieurs moyens de se satisfaire. La conversation des personnes qui possédoient la Tradition des Règnes précédens , jointe aux Pièces qu'on lui communiqua , le mit en état de former des Recueils très-intéressans. Apparemment il ne pensoit d'abord qu'à sa propre utilité , & l'idée de publier ses Observations ne lui vint , que lorsqu'elles furent con-  
fi-

## DE M. LE DUCHAT.

fidèlement accrues. Il crut rendre service au Public, en lui faisant part d'une foule de menues particularitez, dont personne n'étoit en état de donner une aussi abondante Collection, & qui seroient demeurées ensevelies dans l'oubli. Plusieurs expressions anciennes couroient aussi risque de devenir inintelligibles. Le Public n'a pas été insensible à ses soins, & Mr. le Duchat a eu tout sujet d'être content de l'accueil qu'on a fait aux Auteurs qu'il a commentez. Sans avoir une érudition consommée, il s'est acquis une reputation très-étendue; & des Recherches qu'il a pu faire, pour ainsi dire, en se jouant, lui ont procuré un rang très-honorable parmi les Savans.

Chargé de l'antique butin, qu'il avoit ramassé à Paris, Mr. le Duchat revint à Metz. Comme les provisions qu'il avoit fait, regardoient principalement les guerres de Religion du XVI. siècle, il se trouva en état de travailler à des Notes sur la Confession de Sanci, dont il donna la premiere Edition en 1693. *La Gazette des Savans*, du

## E L O G E.

15. Septembre de cette année-là, en donna une idée avantageuse, & ce coup d'essai réussit fort bien à l'Auteur. Il donna en 1699. une seconde Edition du *Journal de Henri III.* en 2. Voll. & l'augmenta considérablement. Il a encore contribué à l'Edition de 1720. & les onze ou douze dernières pages du Tom. II. sont formées de ces nouvelles additions. M. le Duchat avoit soupçonné autrefois, que le *Journal de Henri III.* étoit de Mr. *Servin* Avocat Général du Parlement de Paris, trompé par les Lettres initiales M. S. A. G. D. P. D. P. Mais l'on sait que ces Memoires avoient été recueillis par (1) *Pierre de l'Etoile*, Sieur de *Gland*, Audiencier en la Chancellerie de Paris, & on les a imprimez avec la Continuation en 1719. sous ce Titre *Memoires pour servir à l'Histoire de France depuis 1515. jusqu'à 1611.*

La Satyre Méinippée fut le second Objet des soins de M. le Duchat. C'est un Ouvrage sans contredit très-ingénieux. Le Pere *Rapin* dit dans ses

(1) Voy. *Pelisson Hist. de l'Academie Fr.* p. 311. de l'Edit. de Paris 1730.

## DE M. LE DUCHAT:

ses *Reflexions sur la Poétique*, (a) „ que (a) p.  
„ cette Pièce surpasse tout ce qu'on a <sup>205. E-</sup>  
„ écrit en ce genre dans ces derniers <sup>dit.</sup>  
„ siècles. ” Cet excellent morceau é-  
tant devenu fort rare, M. L. D. crut  
faire plaisir au Public de lui en don-  
ner une nouvelle Edition en 1696.  
On l'imprima sur celle de 1677. qui  
passoit pour la plus correcte, & l'on  
eut soin d'en consulter plusieurs au-  
tres, lorsqu'on le jugea nécessaire. Le  
nouvel Editeur conserva les Préfaces,  
qu'on avoit mises en differens temps  
au devant de cet Ouvrage, & mit au  
bas des pages les Notes que Mr. *du*  
*Puy* avoit déjà faites sur plusieurs en-  
droits difficiles à entendre. Mais com-  
me ces Notes ne suffisoient pas pour  
éclaircir toutes les difficultez, qui se  
rencontrent dans cette Lecture, il aug-  
menta cette Edition de nouvelles Re-  
marques qu'il renvoya à la fin, parce  
qu'elles étoient trop longues pour être  
mises au bas du Texte. Il perfectionna  
depuis ces Remarques & en donna une  
seconde Edition fort augmentée en 1699.

Pour achever l'Histoire des Edi-  
tions de ce Livre, nous dirons qu'il

## E L O G E

parût encore à *Bruxelles* chez *Foppens* en 1709 & en 1712. en 3 Voll. L'Avertissement mis au devant du *Journal de Henri III.* imprimé en 1720. parle d'une Edition de la *Satyre Menippée* de la même année. Enfin le *Journal de Paris* & les *Memoires de Trevoux* de 1726. annoncent une Edition du même Livre à *Bruxelles*, chez *Foppens* 1726. plus ample de 150 pages que les précédentes, tant à cause des Remarques de M. *Godefroy de Lille* en Flandres, que parce qu'on y a inseré un Abregé du Règne de *Henri III*, dont *Manchon* Archidiacre de *Toul* est l'Auteur.

Les occupations de M. L. D. furent interrompues par le dessein qu'il forma, & qu'il executa de passer en *Allemagne* pour s'y habituer. Il arriva à *Berlin* au mois de *Septembre* 1700. Il n'y demeura pas long-temps, sans être pourvu d'un *Emploi*. Il eut d'abord en 1701. celui d'Assesseur à la *Justice Superieure Françoise* de *Berlin*; mais dès l'année suivante il fut fait *Conseiller* au même *Tribunal*, & il en a rempli les fonctions jusqu'à sa mort.

La

## DE M. LE DUCHAT.

La tranquillité reveilla le desir du travail , qui n'avoit été que suspendu. Ayant toujours conservé son premier goût , il s'attacha à un Auteur plein d'un sel Attique , & d'une belle & vaste Litterature , mais en même tems entremêlé de quantité d'autres choses , à l'égard desquelles un Auteur moder- La Bru.  
ne a dit avec assez de raison , qu'il n'est yere.  
*le charme que de la Canaille.* On reconnoît sans doute *Rabelais*. Malgré ces defauts M. L. D, ne le jugea pas indigne de ses soins. Il n'est pas besoin de faire ici l'Apologie du Commentateur. Ce ne fut assurément , ni par libertinage d'esprit , ni par corruption de cœur , qu'il se détermina à manier , pour ainsi dire , toutes ces ordures. Ses discours , & ses mœurs ont toujours fait foi du contraire. Mais outre qu'il vouloit mettre a profit ses Collections , il trouva dans *Rabelais* , & il y a fait remarquer plusieurs choses interessantes , qui n'étant dites qu'à demi mot , meritoient d'être étendues. Ce qu'on avoit même pris pour de pures bagatelles lui parut l'enveloppe d'une Morale fine , & d'une foule de re-cher-

## E L O G E

cherches curieuses & savantes. Il digéra donc son Commentaire, & le publia avec le Texte en 6 Vol. 8<sup>vo</sup>. en 1709, Les Lettres de *Rabelais* forment un 7<sup>e</sup> Volume. Il est incroyable combien d'anciennes Editions il confronta pour perfectionner la sienne. Il dedica cet Ouvrage à Mylord *Rabi Wentworth* alors Ambassadeur Extraordinaire de Sa Majesté Britannique à la Cour de Prusse, à present Mylord *Strafford*. Diverses Observations que M. L. D. a recueillies depuis ce tems-là, & qu'on trouve manuscrites dans ses papiers, pourront servir à une nouvelle Edition.

La Societé Royale des Sciences de Berlin crut faire une bonne acquisition en la personne de M. L. D. & l'aggregea au nombre de ses Membres en 1715. Il se passa quelques années, sans qu'on vît de ses productions. Enfin en 1726. il tira de la poussiere quelques ancicnnes pièces, dont il fit un petit Volume, qn'il enrichit de ses Notes. La principale de ses pièces, ce sont les *Quinze Foyes du Mariage*. Ouvrage très-ancien, & dont les E-  
xem-

## DE M. LE DUCHAT.

xemplaires étoient devenus très-rares. Il les publia sur l'Édition, que *François du Rosset* en avoit donné à Rouen en 1606. Il y joignit le *Blason des Fautes Amours* par *Guillaume Alexis* Religieux de *Lire*, Prieur de *Bussy*; le *Loyer des Folles Amours* & le *Triomphe des Muses contre l'Amour*.

Le Sr. *François Foppens*, fameux Libraire de Bruxelles, ayant fait présent de plusieurs Livres à M. L. D. pour l'engager à fournir des Additions & des Corrections pour la *Confession de Sanci*, qui fait partie du *Journal de Henri III.* qu'il vouloit réimprimer, notre Auteur lui envoya ce qu'il avoit ramassé depuis les Éditions précédentes. Mais ne le trouvant pas suffisamment dédommagé de la valeur de ses presens par ce petit nombre de remarques, il lui proposa de mettre sous presse plusieurs Notes sur *Feneste*, & les lui envoya en effet en 1726. avec un Exemple du *Feneste* de 1630. & avec une Copie de la Bibliothèque de *M. Guillaume* & de la *Confession de la S<sup>te</sup>. Union*. A mesure que M. L. D. faisoit de nouvelles découvertes sur *Feneste*, il les



## E L O G E

envoyoit , comptant que le tout paroîtroit à sa place. Mais malheureusement le Sr. *Foppens* employoit des Ouvriers Flamans , & étant d'ailleurs incapable par son âge , de ranger ces Additions , & de diriger l'impression d'un MS François , il confia la Copie de M. L. D. à un *Bel-Esprit* de ce pais , qui gâta tout , altera la Préface , rangea fort mal les Additions , & corrompit tout à fait la ponctuation des Notes , sans parler de ce qu'il s'est ingeré de mettre par-tout *Fœneſte* , au lieu de *Fæneſte* ou *Feneſte* , dans l'idée peut-être que *Baron de Fœneſte* ſignifioit un *Baron de foin*. Quoiqu'il en ſoit, M L D. fut très-mécontent de cette Edition , & il a chargé ſon Exemplaire de pluſieurs Corrections MSS. deſtinées à remedier à ces fautes, ſ'il ſe fait une nouvelle Edition de ce Livre.

Les dernieres Notes de M. L. D. ſont ſur l'*Apologie pour Herodote*. L'Édition , qu'il a donné de ce curieux Ouvrage eſt la treizième , qui outre l'avantage du papier , de l'encre & des Caractères , qui ſont d'un très-bon choix,

## DE M. LE DUCHAT.

choix, a celui d'être la plus complète, & de rassembler plusieurs morceaux, tirez de toutes les Editions précédentes, & qui ne cedent en rien au reste de l'Apologie. Les Notes de M. L. D. n'y sont pas en grand nombre, mais il y en a de très-intéressantes. Il n'en a pas vu l'Impression, les Exemplaires n'étant arrivés à Berlin, que depuis sa mort. Ce sont là les principaux Ouvrages de notre Auteur. Nous pouvons y ajouter les Remarques qu'il a fournies à M. Bayle, qui sont en très-grand nombre. On peut voir (1) par les Lettres de M. Bayle le cas que ce Savant distingué faisoit de M. L. D. & de ses Observations. Il en a envoyé aussi pour l'Edition de l'Histoire de M. de Thou, (2) qui se fait en Angleterre. Les Livres qui composent le Cabinet du défunt & dont la Collection est fort curieuse, sont aussi remplis de notes manuscrites très-instructives. Il y a même certains Livres

\*\* 4

vres

(1) Voy. Lettres de M. Bayle de l'Edit. de M. Desmaizeaux 1729. Lettr. CXLIII. CXLIV. & CXLVII.

(2) Aux dépens de Sam. Buckley, en VII. Tom. in fol. Voy. Bibl. Raison. Tom XII. P. II. p. 256.

## E L O G E.

yres où elles sont si abondantes , qu'un Libraire trouveroit fort bien son compte , à en donner de nouvelles Editions. Tel est entre autres le *Dictionnaire Etymologique de Menage*, qu'on pourroit augmenter d'un bon tiers, & dont les augmentations seroient sans doute bien reçues, M. L. D. ayant toujours eu beaucoup de goût pour les Etymologies , & y ayant fort heureusement reussi. Enfin pour achever de rendre compte des Occupations de M. L. D. il avoit un commerce de Lettres assez étendu , & il se rendoit utile à plus d'un Auteur , en communiçant liberalement ses découvertes. Il a été en grande relation avec M. de *Rapin Thoyras* , & l'on a trouvé cette correspondance recueillie en bon ordre dans ses papiers, qui renferment plusieurs autres choses , dont le Public pourra profiter avec le tems, si quelque personne intelligente en tire parti.

C'est au milieu de ces agréables travaux , que M. L. D. a fourni une longue & douce carrière. Il a vécu dans le Celibat, exempt de tout soin ,  
jouif-

## DE M. LE DUCHÂT.

jouissant d'un revenu honnête, & d'une santé ferme. Il étoit d'une grande stature & d'une taille fort déliée. Il a rempli exactement les devoirs de bon Citoyen, & de bon Chrétien. Sa vie a toujours été assez uniforme. Les fonctions de sa charge, ses Etudes particulieres, & quelques liaisons avec un petit nombre d'Amis ont partagé son tems. Sur la fin de sa vie, il fut attaqué de Vertiges. Cela lui causa quelque tems avant sa mort une chute, qui ne parut pas d'abord facheuse, mais qui le conduisit insensiblement au Tombeau. Après avoir gardé le lit plus de trois mois, il mourut dans de très-bonnes dispositions, le 25 Juillet 1735. âgé de 77 ans 5 mois & deux jours.

Son équité naturelle & son Christianisme ont éclaté dans sa disposition Testamentaire. Il a legué son Capital & le provenu de sa Bibliotheque à la Maison des Orphelins François de Berlin. Mais comme il vouloit faire du bien à quelques parens ou Amis, il a fondé sur ce Capital des rentes viagères, qui leur seront payées par

## E L O G E &c.

cette Maison , jusqn'à ce qu'étant éteintes , elles tournent au profit de cette fondation , dont l'utilité est connue.



T A.

T A B L E  
DES PRINCIPAUX  
ARTICLES,

*Contenus dans les deux Tomes de cet Ou-  
vrage.*

PREMIERE PARTIE.

I. REMARQUES détachées sur divers Ouvrages & sur leurs Auteurs.	Pag. I & suiv.
MEMOIRES de la Reine MARGUERITE.	II
EPISTOLÆ Obscurorum Virorum.	30
CHRONIQUE du PETIT-JEAN de Saintré.	34
Poësies de M. de la MONNOYE.	56
POGGIANA de M. LENFANT.	66
Les AVANTURES de POMPONIUS, Chevalier Romain.	105
Livre VII. de la CHRONIQUE de Dom Philippe d'AURELIE & des Prouesses des BONNETS ROUNDS en icelui tems.	110
De quelques Officiers de la CALOTTE.	114
II. REMARQUES sur le Dictionnaire de BAYLE.	145 -- 209
III. REMARQUES Critiques sur ce même Dictionnaire.	214
	SE

# T A B L E

## SECONDE PARTIE.

I. ADDITIONS <i>au</i> M E N A G I A N A de l'Édition de M. de la Monnoye Tom. I.	Pag. 221
TOME II.	237
TOME III.	254
TOME IV.	273
II. ADDITIONS <i>aux</i> P E R R O N I A - N A & T H U A N A.	290 -- 293
III. ADDITIONS <i>aux</i> M E L A N G E S <i>d'Histoire &amp; de Litttrature</i> recueillis par M. de V I G N E U L - M A R V I L L E.	294 - 303
IV. R E M A R Q U E S <i>sur les</i> M E M O I - R E S <i>pour servir à l'Histoire de France,</i> <i>contenant ce qui s'y est passé de plus re-</i> <i>marquable depuis 1515. jusqu'à 1612.</i>	304
R E M A R Q U E S <i>sur le</i> T o m e I.	306
R E M A R Q U E S <i>sur le</i> T o m e II.	326
V. R E M A R Q U E S <i>sur le</i> S C A L I G E - R A N A.	346 -- 350
VI. R E M A R Q U E S <i>sur le</i> V A L E S I A - N A.	351 -- 356
VII. R E M A R Q U E S <i>sur les</i> É L O G E S <i>des Hommes Savans de M. de T H O U.</i>	356 -- 388
TOME I.	357
TOME II.	363
TOME III.	372
TOME IV.	379
VIII.	

## TABLE DES ARTICLES.

VIII. REMARQUES <i>sur les Lettres</i> <i>de M. BAYLE Ed. de Rotterdam 1714</i>	388
TOME I.	391
TOME II.	392
TOME III.	398
IX. REMARQUES <i>sur les OEUVRÉS</i> <i>mélées de M. CHEVREAU. 399 -- 402</i>	
REMARQUES <i>sur le CHEVRÆANA</i>	403
X. REMARQUES <i>sur les Memoires de</i> <i>PHILIPPE DE COMINES.</i>	411
TOME I.	412
TOME II.	415
XI. REMARQUES <i>sur la CHRONI-</i> <i>QUE Scandaleuse du Roi LOUIS XI.</i>	419 -- 424
XII. REMARQUES <i>sur le Tom. III. con-</i> <i>cernant divers Traitez , Contracts &amp;c.</i> <i>qui seruent de Preuves aux Memoires de</i> <i>COMINES.</i>	424 , 425
XIII. ESSAI <i>d'une Critique de l'Histoire</i> <i>de France du P. Daniel.</i>	426 -- 442
XIV. REMARQUES <i>sur l'AINSN'EE</i> <i>FILLE DE FORTUNE , Poëme à</i> <i>la louange de la Duchesse de Beaujeu.</i>	442
XV. REMARQUES <i>sur quelques PRO-</i> <i>VERBES FRANÇOIS par ordre Al-</i> <i>phabetique.</i>	449 -- 545

DU-







# DU CATIANA.

## PREMIERE PARTIE

Contenant les Remarques détachées, &  
celles qui concernent le DICTION-  
NAIRE de BAYLE.



A LEGENDE FERRE'E.

C'est un mot de *Vivès*, qui, p. 371. du Tom. I. de ses Oeuv. *in fol.* dit, en parlant de la Legende, qu'il ne fait, *cur auream appellant, quum scripta sit ab homine ferrei oris, plumbei cordis.*

§. Lors qu'en 1523. à l'occasion du Nouveau Testament publié en François par *Jaques le Fevre d'Estaples* on vint à dire en présence de l'Inquisiteur de Rome, qu'on étoit à la veille de voir prêcher l'Evangile en France: *Et moi, dit cet homme, avec d'autres, nous armerons en ce cas - là le peuple contre le Roi, & le chasserons du Royaume.*

§. Depuis très-longtems, on a appelé  
Tom. I. A lé

lé les Hérétiques en France *Huets*, parce que, lors qu'on en voyoit passer quelcun, le peuple le *huoit*, & crioit après lui, *bu, bu*, à l'*Hérétique*. Or comme d'ailleurs *Huet* est un diminutif de *Hue*, synonyme de *Hugue*, de là vient que les nouveaux Luthériens, comme on avoit nommé d'abord les Calvinistes en France, y furent enfin appellez *Huguenots*, comme étant une nouvelle & dernière espèce de *Huets*. Car *Huguenot* est un diminutif de *Hugue*, comme *Huet* en est un de *Hue*; & le nommé *Jean Huguenot*, Substitut du Procureur du Roi, signa la cloture de la Coutume de *Chaumont* en *Bassigni* en l'année 1559. plus d'un an avant que les Calvinistes François eussent acquis le sobriquet de *Huguenots*. *Hucnaud* de *Hugonaldus* est, dans les *Annales* de *Fr. Jacques de Guise*, Paris 1532. f. 44, le nom d'un Comte d'Aquitaine que l'Histoire nomme aussi *Hugues*.

§. *Antoine Fumée* étoit qualifié *Grand Rapporteur de France*. Au f. 52. 6. des *Odes* d'*Olivier de Magny*, il y en a une qui lui donne ce titre, & qui fait connoître qu'il étoit Poëte Latin.

§. Ce fut le Roi *Charles VI*, qui environ l'an 1381. réduisit à trois les fleurs de lis sans nombre, que ses Prédecesseurs avoient dans leur Ecu. Il y a plusieurs Maisons en France beaucoup plus

plus anciennes que ce changement. Celle d'*Estaing* en est une, ayant été gratifiée de ses armes par le Roi *Philippe Auguste* dans le XII Siècle. Ainsi les deux Vers, où *Boileau* a cette Maison en vue, *Satire V. v. 11. 12.*

Et que l'un des Capets, pour honorer leur nom,

Ait de trois fleurs de lis doté leur écuillon;

ces vers, dis-je, ne sont pas exacts, car ces armes étoient & devroient être encore des fleurs de lis *sans nombre*, & non pas les *trois fleurs de lis de Charles VI.* & de ses Successeurs.

§. Chercher jusqu'au Japon la Porcelaine & l'Ambre,

dit le même Poëte, *Sat. VIII. v. 75.* Il n'est pas besoin d'aller si loin, pour trouver de l'Ambre à cueillir. *Pline L. 4. c. 13.* dit que de son tems, on le recueilloit, proche de *Bannomania*, qui, selon *Du Pinet*, est l'Isle de *Bornholm*, dans la Mer de Suede, & de nos jours c'est dans la Mer de Prusse, près de *Colberg*, que se trouve l'Ambre.

§. Le *Guidon des Finances*, nommé dans le vers 188. de la même *Satire*, est, si je ne me trompe, un in 12. imprimé à Paris en 1597. au commencement de l'administration du Marquis de *Roni*, depuis Duc de *Sulli*,

lequel devenu Surintendant des Finances, mit en France les Finances du Roi, sur un meilleur pied, qu'elles n'avoient été avant lui.

§. Lorsque M. *Brossette* dit dans sa Note sur le 90. vers de la VI. Epît. de *Boileau*, que le Duc d'Orleans defit le Prince d'Orange à *Cassel* le 11. d'Avril 1677. quoiqu'il (le Duc) fût inferieur en nombre, il parle comme ayant été mal informé. La Ville de *Cambrai* prise, & le Roi informé de la marche du Prince d'Orange au secours de *S. Omer*, détacha de son Armée neuf Bataillons, & quelques Escadrons, qui mirent la superiorité de nombre du côté de l'Armée de France. M. de *Traci* commandoit ce renfort.

§. L'Académie ayant été consultée, lequel valoit mieux de dire, comme *Boileau* v. 63. de sa II. Satire, *le jour à rien faire*, ou comme *la Fontaine* dans son Epitaphe, *à ne rien faire*, l'expression de *Boileau* passa tout d'une voix. La décision est bonne, mais je n'ai jamais pu gouter la raison, dont elle fut appuyée; *parce*, dit-on, *qu'en étant la negative*, rien faire devoit une espece d'occupation. Apparemment *Rabelais* ne l'auroit pas goutée non plus, puisque liv. 4. c. 32. parlant des occupations de Carême-prenant, *travailloit*, dit-il, *rien ne faisant*, rien ne faisoit,

*soit , travaillant.* D'ailleurs le même *Rabelais* auroit pu fournir une bonne autorité pour la décision de l'Académie ; ce sont ces paroles de Frere Jean au L. 5. Ch. 15. *Nous ne faisons.... que ravasser , que rien faire.* *Joachim du Bellai* dans l'Epître liminaire de ses *Jeux Rustiques* à M. Duthier.

Les Vers qu'ici je te chante ,  
Duthier , je ne les presente ,  
A ces fourcis reufrognez  
Aufquels tel jeu ne peut plaire ,  
Et qui souvent à rien faire  
Sont les plus embesognez,

*Vau - rien , rien - vaut , vau - néant ,* font encore pour la décision de l'Académie , aussi bien que cet endroit de *Des-Periers* p. 145. de ses *Oeuv.* Lyon. 1544.

En meprisant d'oysiveté l'affaire,  
Laquelle veut servir Dieu de rien faire.

§. *Sauval* , jeune homme Parisien , que *Boileau* v. 40. de la *Satire VII.* nomme *Sofal* , travailloit en 1655. à une Histoire complete de la Ville de Paris , qui devoit comprendre quatre Tomes. Elle a vu enfin le jour , sous le titre d'*Antiquitez de Paris in-folio* 3 voll. vers l'année 1725. A 3 § A-

§. *Aimez-vous la muscade ?* Boileau Sat. III. v. 119. Le gout pour la muscade avoit passé , après avoir dominé 150 ans , plus ou moins. Charles Etienne p. 104. de son *Seminarium* imprimé en 1536. *Fam in ganeam & culinam descendit , ut opsonia sapore suo condiat , nullumque temerè condimentum sine hac Moschata nucula struitur.*

§ Ses murs. . . . .  
 . . . . . s'allongent dans la nue.  
*Lutrin* Chant. III. v. 5. 6.

On peut bien dire , comme Voiture , qu'une haute Tour *allonge* son cou dans la nue , mais je doute qu'on en puisse dire autant des murs de cette Tour. J'aimerois mieux , *s'élever*.

§. J'ai ouï raconter , que peu avant l'Élection du Palatin à la Couronne de Bohême , ce Prince & son Epouse étant à table , on leur produisit un Jouaillier , qui étala des Pierreries , d'entre lesquelles la Princesse s'en destina pour environ cent mille écus , qu'elle comptoit que son Epoux alloit faire payer sur le champ au vendeur. Le Prince , qui trouvoit cette somme un peu forte , dit à sa femme , que leurs Finances n'alloient pas jusqu'à pouvoir faire sur l'heure un si gros paiement ; sur quoi piquée , elle le traita injurieusement de *betel-furst* , en François *Gueux de Prince*.

§. Sup.

§. Supposé que *Turnebe* ait fait un Poëme Latin, à l'honneur de ce *Pol-trot*, qui tua le Duc de Guise, comme du *Maurier* l'avance p. 178. de ses *Memoires*, où il en cite même deux vers, cela ne prouve pas que *Turnebe* fût Huguenot. Le Duc de Guise, assassiné par *Pol-trot*, étoit réputé seul Auteur de la Guerre Civile, par l'infraction de l'Edit de Janvier, au Massacre de Vassy executé par ses ordres. Ainsi il suffisoit d'être bon François pour se rejouir de ce qu'il s'étoit trouvé quelcun, qui eût délivré la France d'un tel homme, dont en effet la mort fut bien-tôt suivie de la Paix. Cependant, quoique *Turnebe* n'eût jamais professé hautement la Religion Reformée, comme il s'étoit déclaré contre les erreurs & les superstitions du Papisme, on ne doute point, qu'il ne fût Protestant dans l'ame.

§. *Jules II.* prit plus d'une fois le titre de *Julius Cæsar*, pour donner à entendre, qu'il prétendoit être également Pape & Empereur. Ce fut en partie, pour rendre la pareille à cet ambitieux Pontife, que *Maximilien I* se qualifia à son tour *Pontifex Maximus*, quoique d'ailleurs il eût aussi formé le dessein, après la mort de *Jules II*, de se faire Pape, soit en retenant la dignité d'Empereur, soit en



l'abdiquant. Tout cela est bien justifié dans les *Lettres de Louis XII.* publiées en 1712. Voy. le III. Tome p. 324. & suiv. & la 1<sup>e</sup>. Lettre du Tome IV.

§. Monsieur de Sallengre, ( *Albert Henri* ) Auteur des *Mémoires de Littérature*, imprimés à la Haye 1715. 2 voll. 8. étoit Hollandois de pere en fils, mais originaire d'*Avesnes* en Hainaut, d'où sa famille se retira en Hollande, vers l'an 1560. tant pour éviter la persecution, que parce que cette famille étoit attachée au Prince d'Orange. C'est ce que j'apprens d'une de ses Lettres du 4. Decemb. 1716. par laquelle il me fait present de son *Novus Thesaurus Antiquitatum*, & des *Poësies de M. de la Monnoye*, qu'il a publiées. Il étoit Conseiller du Prince d'Orange, & demouroit à la Haye en 1717. Il y mourut le 27 Juillet 1723.

§. *Essais de Litterature, pour la connoissance des Livres*, par M. l'Abbé *Tricaud*. C'est une espèce de Journal qui parut vers le commencement de ce siècle. Le premier article de ce Journal regarde *Guillaume Postel*. Il y a bien de l'apparence que c'est ce même Journal qui a fourni à M. de Sallengre l'idée de ses *Mémoires de Littérature*, qui commencent par le même Personnage.

M O N S.

§. MONSTRELET, sous l'année 1452. traite de *fins Gueux* une Troupe de Gantois rebelles, qui par surprise étant entrez dans la Ville de *Hulst*, y mirent tout à feu & à sang, puis s'en retournèrent à *Gand*. Dans ce passage *Gueux* ne veut dire autre chose que *Canailles*, qui par le mauvais état de leurs affaires sont excitez à commettre les plus méchantes actions pour se tirer de la misère. Il y a apparence, que le Comte de *Barlaimont*, lorsqu'il traita de *Gueux* la Noblesse des Pais Bas confédérée & prête à prendre les armes contre le Gouvernement, la considéra, non pas proprement, comme des belitres de profession, mais comme des gueux qui mal en leurs affaires, vouloient exciter un soulèvement, où ils espéroient de pouvoir les rétablir.

§. *Alberto Pio* est mort très-certainement sur la fin de l'année 1530. avant que son gros Livre contre *Erasme* fût achevé d'imprimer. Voy. dans l'Édition de Leyde la 1176. Lettre d'*Erasme*, datée du 28 Mars 1531. de *Fribourg* en *Brisgau*, où tout éloigné de Paris qu'il étoit, il ne laissoit pas d'avoir appris, il y avoit déjà du tems, la mort d'*Alberto*. La Réponse d'*Erasme* parut cette même année 1531. sous le titre d'*Apologie*, & l'année suivante parut en faveur d'*Albert* la Replique de *Sepulveda*,

sous le titre d'*Antapologie*. Mais pourquoi tant de recherches ? Voyez les Additions à l'Histoire de *Nicole Gilles*, où à l'année 1530, mois de Novembre, vous trouverez ces propres mots : *En ce même tems mourut aux Tournelles à Paris le Comte de Carpe, & fut porté enterrer en habit de Cordelier aux Cordeliers.* Ce qui a jetté dans l'erreur l'Historien de la *Ligue de Cambrai* (M. l'Abbé du Bos) qui, Tom. I. p. 241, dit que le Comte de *Carpi* vécut jusqu'en 1535; c'est que les heritiers d'*Alberto Pio* n'ayant fait poser sa représentation en bronze qu'en 1535. dans l'Eglise des Cordeliers, où il est enterré, cette date y a été mise au lieu de celle de la mort du Comte. *Alberto Pio &c. hæredes mæstissimi P. P. anno M. D. XXXV.* Depuis ceci écrit, j'ai trouvé que *Badius*, à la fin de son Edition de l'Ouvrage *in folio* d'*Alberto Pio* contre *Erasme*, avoit marqué cc qui suit : *Imprimbat autem hæc Jodocus Badius Ascensius in clarissima Parrhisorum Academia, cum gratia & privilegio à tergo primæ chartæ expressis VII. Id. Martias sub Pascha M. D. XXXI. ante quas Mense Januario diem supremum obierat, cum summa bonarum litterarum jactura, author ipse Albertus Pius Carpiorum Comes illustrissimus.* C'est à-dire, qu'*Alberto Pio* mourut au mois de Janvier 1531. selon  
le

le Calcul Romain, mais alors selon le nôtre 1530. (M. de la Monnoye dans une Lettre à M. le Duchat écrite de Paris le 6 Juin 1716.)

§. *Erasme* a été fort soupçonné d'avoir fait le Dialogue contre *Jules II.* Il s'en est défendu devant les hommes, mais je l'en tiens Auteur devant Dieu. Ce Dialogue, intitulé *Julius*, paroissoit dès l'an 1517. comme en fait foi une Lettre d'*Erasme* de cette année-là, inserée parmi les *Lamentationes Obscur. Vir.* Cette Lettre d'*Erasme* est écrite d'*Anvers* le 14 d'Août 1517, & je suis fort trompé, si, lorsque le Dialogue en question parut, *Luther* avoit déjà fait parler de lui.

§. Il y eut des *Bandes Noires* en Italie au service de France, vers l'an 1513. C'étoient des *Lansquenets*, commandez par *Robert de la Marck*, Seigneur de *Sedan*, & par *Fleuranges* & *Jametz* ses deux fils. Les *Commentaires de Monluc* parlent d'autres *Bandes noires* depuis celles-ci.

§. *Memoires de la Royne Marguerite.* Paris 1628. Nous devons ces Mémoires à *Auger de Mauléon*, Sieur de *Grarnier*. La *Reine Marguerite* nâquit le 20. de Juin 1553. pendant le siege de *Therouane*. BRANT. *Homm. Ill. Fr. T. III.* p. 32. dans la *Vie de M. de Guise*. *Moréri* prétend, qu'elle nâquit le 14. de  
Mai

Mai 1552. Elle mourut le 27. Mars 1615. Il est probable, tant par la fuite de ces *Memoires de la R. M.* que par ce que *Brantome* dit de cette Reine dans les siens, que les *Memoires de la R. M.* s'adressoient à lui plutôt qu'au Sr. de *Vivonne*, ainsi que le prétend *Granier*, qui les a publiez. Elle a fait aussi quelques Poësies. M. de *Gomberville*, qui a compilé & publié les *Memoires de M. le Duc de Nevers*, dit que la Reine *Marguerite* n'est pas la plus fidele Historienne du monde. Voici un fragment de ses *Memoires* qui ne se trouve point dans les Imprimez, tiré des *Commentaires de Theveneau* sur les Préceptes de *S. Louis* à *Philippe III.* son fils p. 421. & rapporté par *Colomiez* dans ses *Mel. Hist.* „ La Reine *Marguerite*, dit *The-*  
 „ *veneau*, a laissé par Histoire de la  
 „ Cour escrite à la main, & qui est  
 „ tombé entre les miennes, que sur  
 „ toutes choses la Reine *Catherine* sa  
 „ mere avoit pris garde, que ses en-  
 „ fans ne fussent abruvez des Dogmes  
 „ de *Calvin*; & qu'un jour elle tira des  
 „ pochettes de *Henri III.* les Pseaumes  
 „ de la Version de *Marot*, & chassa  
 „ ceux qui estoient auprès de lui, &  
 „ s'efforçoient de lui faire goustier le  
 „ breuvage d'une nouvelle Doctrine”.  
 Ajoutons ici un passage des *Mem. du*  
*Duc de Nevers*, T. I. p. 541. „ Je lui ai

vu ( au Roi Henri III. ) les Pseaux-  
mes de Marot & d'autres Livres de  
cette force , mais je fai qu'il ne les  
a portez, que pour plaire à une gran-  
de Dame Huguenotte ( la Princesse  
de Condé ) dont il étoit éperduë-  
ment amoureux.

§. Le Poëme que M. de *Voltaire* a fait  
imprimer sous le titre de la *Henriade*,  
n'est rien moins qu'un récit fidèle de  
ce qui s'est passé en France pendant la  
Ligue : & sur ce pied-là, je ne vois pas  
qu'on puisse non plus faire fond pour  
les faits historiques sur la *Philippide* ,  
ce grand Poëme Latin , où l'Auteur,  
*Guillaume le Breton* , a prétendu don-  
ner l'Histoire de *Philippe Auguste* , &  
que cependant le P. *Daniel* cite avec  
confiance pour les faits , qui regardent  
le regne de ce Prince.

§. En parlant de *Bussi le Clerc* , dans  
la Note C. sur le IV. Chant de la *Li-  
gue* p. 213. de l'Edit. de Geneve 1723.  
M. de *Voltaire* dit , il se faisoit aussi  
nommer la Grande *Puissance*. J'ai cru  
long-tems qu'à l'endroit d'où l'Auteur  
avoit tiré ce fait , & qui ne m'étoit  
point connu d'ailleurs , il falloit lire  
*Penance* , au lieu de *Puissance*. Dans  
*Nicot* & dans *Borel* , *penance* & *peniten-  
ce* sont synonymes , & de même *Pe-  
nancier* , & *Penitencier* ; & l'on fait ,  
M. de *Voltaire* le remarquant lui-même,  
qu'au

qu'au tems que *Bussi le Clerc* tenoit les principaux Membres du Parlement de Paris enfermez dans la Bastille , cet homme fut effectivement appellé le *Grand Penitencier* de la Cour de Parlement , à raison des *Jeûnes* qu'il faisoit faire dans la Bastille à tous ces illustres prisonniers. Je me trompois pourtant , puisqu'il est sûr qu'on lit *Grande Puissance* dans le Livre , qui a donné lieu à la Remarque de M. de V. je veux dire , dans les *Memoires de l'Etoile* , imprimez en 1719. T. I. p. 265. où il est parlé de *Bussi le Clerc* , & des principaux scelerats d'entre les seize. Voici l'endroit. „ Mais par des-  
 „ fus tous les autres brigans avoit ce  
 „ M. *Bussi le Clerc* , car ainsi se fai-  
 „ soit-il appeller , *la grande puissance* ,  
 „ car encore que par la Ville ou par  
 „ le Conseil , quelques - uns des pri-  
 „ sonniers ussent ordonnance de sor-  
 „ tir , ils ne fortoient pas toutefois  
 „ que quand il plaisoit à Mgr. de  
 „ *Bussi*”. Or il n'est point dit là , que  
*Bussi le Clerc* se fit appeller *Bussi Grande Puissance* , mais qu'il avoit sur tous ses complices *la grande puissance*. Un peu d'attention au Texte en auroit fait disparoître un sens qu'il ne renferme point.

§. Quiconque lira attentivement le Roman d'*Heliodore* , reconnoitra sans  
 pei-

peine, que l'Auteur étoit Payen. Je suis persuadé qu'il est plus ancien que *Clitiphon*. Ce qu'on dit de son Christianisme & de son Evêché ne peut être qu'une Fable.

§. Le titre de *Monsieur*, ou même de *Monseigneur* affecté de tout tems aux Evêques, est une imitation des Legendes, où les Apôtres & leurs successeurs canonisez sont toujours traitez de la sorte. *Rabelais* Ch. I. de sa *Progn. Pant.* a dit *Monseigneur S. Paul*, & il n'est pas jusqu'aux plus vieilles rimes où les SS. Evêques, & même les Stes. Vierges ne soient traitez de *Monsieur* & de *Madame*, témoin ces deux vers;

Madame Sainte Barbe, Monsieur S. Nicolas,

Venez me secourir, ou mourir je m'en vas,

qui sont le refrain d'une vieille Chanson Spirituelle à plusieurs Strophes. Le *Messire* des Curez vient de la même source.

§. *Dom Augustin Nicolas* pourroit bien n'avoir pas été un homme aussi méprisable qu'on le depeint, *Menag.* T. I. p. 234. Ce qui me persuade que son portrait est chargé, c'est premièrement que j'y vois de la passion, & en second lieu, que cet Auteur m'est connu par un Ouvrage, qui n'est pas



pas à mépriser. C'est une Histoire de la fameuse Révolution de Naples, lorsque le Duc de Guise y passa de Rome, & y tint quelque tems bon contre les Espagnols. Dom *Augustin Nicolas*, qui étoit alors sur les lieux, a composé en Italien l'Histoire de cette Révolution. En voici le titre: *Historia, o vero Giornale dell' ultima Rivoluzione della Città e Regno di Napoli; scritta e data in luce da Don Agostino Nicolai Consigliere di Stato del Ser<sup>mo</sup>. Sig<sup>re</sup>. Duca di Lorena, e suo Agente in Corte Catolica. Dedicata al Ser<sup>mo</sup> Principe il Signore Don Giovanni d' Austria. In Amsterdamo appresso Jodoco Pluymer 1660. in 8<sup>e</sup>. L'Épître Dedicatoire est datée de Naples le 25 Juin 1648. L'Auteur à la 5<sup>e</sup> page de sa Préf. fait dire à son Libraire que le Livre est écrit par un Bourguignon. L'Autore essendo Borgognone.*

§. Le Pape *Jules III.* avoit sommé le Roi *Henri II.* à comparoître devant Dieu, pour répondre du tort qu'il lui faisoit de tenir la Mirande. Le Roi fit réponse qu'il s'y trouveroit, mais qu'il étoit sûr que le Pape ne s'y trouveroit point.

§. *Pelleos & Thetidis veteres mirentur Achivi*

*Nobile conjugium, nos, Ludovice, tuum.*

Le Poëte *Platinus* de *Garlasco* avoit fait ce Distique sur le mariage de *Ludovic*

*dovic Sforce* Duc de Milan. La servante du Poëte trouva à dire à ces mots *Pelleos & Thetidis*, disant que c'étoit mal louer la mariée, que de lui avoir attribué, *pelle, osse & thete*, comme si elle n'avoit en partage que la peau & les os, & avec cela de vilaines tetasses.

§. FORT. REVERENT. HABE. Bon mot du Poëte *Ronsard* à *Philibert de Lorme*, qui lui avoit refusé l'entrée des Tuilleries. Cet homme, simple Architecte, étoit devenu Abbé de Livri; & par ces mots à double sens, le Poëte le renvoyoit à la leçon contenue dans l'Epigramme suivante d'Aufone.

*Fortunam reverenter habet, quicumque  
repente*

*Dives ab exili progrediére loco.*

§. Le bruit s'étant répandu à Mets, qu'à la bataille de Moncontour, l'Amiral de Châtillon avoit été fait prisonnier, la grosse Cloche appelée *Mute*, sonna d'une si grande force qu'elle se fendit. Ce bruit s'étant trouvé faux, quelcun dit fort bien, que cette Cloche avoit mieux aimé *crever*, que mentir.

§. Le 2 Octobre 1609. on soutint des Thèses en Sorbonne. Le Recteur de l'Université voulant en qualité de Recteur y tenir la premiere place, l'Evêque de Paris ne voulut pas lui ceder,

disant qu'il étoit Roi en son Evêché.  
*Et moi*, dit le Recteur, *en mon Université. V. le Nouv. Journ. de Henri III. 1719. T. 2. p. 254.*

§. *Jean Bouchet* de Poitiers étoit ancien ami de *Clement Marot* & de la Religion comme *Marot*. Il fut emprisonné pour la Religion sous *François I.* & abjura.

§. Voici une Epigramme de *Tobie Scultet*.

## AD CANDIDUM.

*Emendem baud multis tibi carmina facta  
 lituris*

*Pro nostra rogas, Candide, amicitia.*

*Quid faciam? res ipsa obstat: tamen ut  
 tua jussa*

*Servarem, factum est: una litura modo est.*

§. En voici une autre de *Gaspar Cro-pacius*.

## LUSUS IN PRIORES.

*Quos ætas olim vocitavit prisca Priores,*

*Præ reliquis castâ mente fuere boni;*

*Nec nisi quis virtute fuit, pietateque major,*

*Censeri primi nomine dignus erat.*

*Nunc Monachis reliquis si quis petulantior  
 unus*

*ἄριστος hunc hodie scilicet est πρίορον.*

§ Celle-ci de *Jean Postbius* revient à ce mot de *M. de Bautre*; les beliers sont des beliers.

*Appeteret Venerem prægnans cur foemina,  
 prægnans* *Quam*

*Quam fugeret brutum, quæstio mota fuit.  
Fœmina convivis immissa jocantibus, in-  
quit,*

*Da mentem brutis, bruta sequentur idem.*

§. Le Promoteur d'un Evêché est appelé *Sacerdotum Diabolus* dans le *Philetibus Civis Utopiensis Dialogus*, de *facultatibus Rhomanensium nuper publicatis*; Satire publiée en Allemagne, tôt après que Luther se fut élevé contre les Indulgences que *Leon X.* y faisoit prêcher.

§. Un jour le Roi *François I.* jouoit à la paume, & certain Moine, qui jouoit des mieux, étoit de son parti, lequel fit un coup de raquette, par lequel la partie fut gagnée au Roi; & de joye que le Roi en avoit, dit, *Voilà un brave coup de Moine.* Le Moine repartit, & dit: *Sire, ce sera un coup d'Abbé, quand il vous plaira.* Et d'avanture l'Abbaye de *Bourmayen* vaquant trois jours après, il la demanda au Roi, & l'obtint principalement pour avoir si bien rencontré. *Louis Guyon T. 2. Liv. 3. de ses Diverses Leçons.* Dans *Rabelais L. 5. c. 17.* on raconte un mot tout semblable de l'Abbé de *Castilliers.*

§. *Fason Magnus*, & *Barth. Socin*, fameux Jurisconsultes de Pise dans le XV. siècle, disputoient souvent ensemble sur des matieres de Droit. Un jour que *Fason* se sentoit pousser à bout

par *Socin*, il s'avisa de forger sur le champ une Loi, qui lui donnoit gain de cause. Celui-ci qui s'apercevoit de la fourbe, & qui n'étoit ni moins habile, ni moins rusé que son adverfaire, renversa aussi-tôt cette Loi par une autre pour le moins aussi formelle. *Jason*, qui n'avoit jamais oui parler d'une telle Loi, somma *Socin* d'en citer l'endroit: sur quoi *Socin* sans hésiter: „ Elle se trouve, dit-il, tout auprès „ de celle que vous venez de citer. Cette Scène fut très divertissante pour les assistans, qui avoient vu si habilement repousser une fourberie par une autre: & *Laurent* de Medicis, qui étoit venu exprès de Florence à Pise, s'en retourna fort content & de *Jason*, & de *Socin*.

§. *Brusquet* avoit conseillé à *Charles IX.* son Maître de rendre alternatifs les Offices en France; & afin que la somme fût plus forte, parmi ces Offices, il comprenoit le Royaume.

§. *Balzac* appelle une pension éteinte, *pension d'heureuse memoire*.

§. *François I.* mecontent de l'Amiral de Brion, *Philippe Chabot*, & lui faisant faire son procès, celui-ci outré de dépit, osa dire qu'il défioit le Roi de le convaincre d'aucun crime. Les Juges le trouverent pourtant assez coupable, pour le condamner; mais le Roi per-  
sua-

suadé que l'Amiral avoit été condamné, moins pour aucun crime dont il eût été convaincu, que par envie, lui fit grace, se contentant de lui faire demander, s'il oseroit encore soutenir, qu'il étoit innocent. L'Amiral lui fit dire, qu'il avoit appris dans sa Prison, qu'il n'y avoit personne, qui pût se vanter de son innocence devant le Roi, non plus que devant Dieu. Voy. les *Add. aux Mém. de Castelnau*. T: 2. p. 615. & les *Rech. de Pasquier*. L. 6. c. 9.

§. *François Accoltus d'Arezzo*, fameux Jurisconsulte du XV. siècle, avoit, avec l'aide de son valet, enlevé plusieurs pieces de viande chez un Boucher. Deux de ses Ecoliers, fort suspects par d'autres tours, furent mis en prison, comme Auteurs de ce Vol. *Accoltus* eut beau s'en accuser lui-même, on n'en crut rien, mais on s'imagina que ce qu'il en faisoit, c'étoit pour sauver ces jeunes gens. Enfin la chose ayant été assoupie, moyennant quelque argent qu'il en coûta aux deux prisonniers pour avoir leur liberté, *Accoltus* donna de bonnes preuves que lui seul avoit fait le vol. Sur quoi étant enquis de ce qui pouvoit l'y avoir porté, lui qu'on en auroit cru si peu capable. *Ç'a été*, dit-il, *tout exprès, pour montrer de quel avantage est une reputation bien établie.* V. *Panzi-*

role de *claris Legum Interpretibus*. L. 2.  
Ch. 103.

§. *Marguerite de Valois*, sœur de François I. s'adonna à la devotion, & à la méditation, non-seulement pendant les dernières années de sa vie, mais dès l'an 1540. pour le moins. Voici une Epigramme d'*Antoine Herois* là-dessus, imprimée p. 126. de l'Oraison Funèbre de la Reine de Navarre par *Charles de Ste Martbe*, Paris chez Ren. Chaudiere in 4°. 1550.

Si la Mort n'est que séparation  
D'ame & de corps: & que la congnoissance  
De Dieu s'acquiert par élévation  
D'esprit, laissant corporelle alliance:  
Entre la mort & vie, difference,  
De Marguerite aucune ne peut estre,  
Sinon, que morte ha parfaite science  
De ce que vive eust bien voulu congnoistre.

§. A Paris, pendant le trouble de la Fronde, une troupe de Petits-Maîtres débauchez, rencontrent un Convoi Funèbre, & le chargent l'épée à la main, en criant au Crucifix, *Voici l'ennemi*.

§. „ La bonne fortune du Roi étoit „ si empressée à S. Germain, qu'elle „ ne put se trouver à Fontarabie. ”  
C'est une pensée du P. *Joffet* Jesuite,  
à

à propos de la naissance de *Louis XIV.* arrivée dans le même tems que le Prince de Condé se trouva obligé de lever le siège de Fontarabie.

§. *Plut à Dieu que ceci fût dire ses Heures!* Exclamation d'une vieille lisant les Nouvelles de Bocace.

§. Les desirs & les passions sont les pieds de l'ame. Mot de *Desportes.*

§. C'est un Medecin, qui visite ses malades. Excuse d'un Moine surpris dans un mauvais lieu.

§. *C'est un grand pais de visage.* Mot de la Reine Marguerite, en parlant d'une face large.

§. *M. Servin* alleguoit force Grec & Latin dans ses Plaidoiers : Le Roi Henri IV. disoit de lui qu'il avoit des Lettres, mais moins bien arrangées, que celles du Messager de Poitiers.

§. „ Si je vous suis jamais, ce ne „ sera plus qu'en procession, & si je „ vous fers, ce ne sera plus qu'à la „ Messe ”. Mot d'un Bel-Esprit maltraité par l'Archevêque de Bourdeaux, qui commandoit une Armée navale.

§. Un Conseiller de Bourdeaux, qui à son gré avoit bien opiné, fut surpris dans son Cabinet les mains levées au Ciel, & prononçant ces paroles du Psalmiste : *Non nobis, Domine, sed nomini tuo da gloriam.*

§. Madame d'*Eagon* auroit voulu marier



rier Monsieur (*Gaston*) à la Seigneurie de Venise, n'eût été la vieillesse de la Dame.

§. Le Pape *Adrien VI* confessoit par ses Lettres, que l'Eglise avoit besoin de reformation, mais il ajoutoit qu'il falloit y travailler *pas à pas*. La Note marginale de *Luther* sur cet endroit de son Exemplaire portoit, que l'intention du Pape étoit qu'entre chaque pas, il y eût quelques centaines d'années d'intervalle.

§. Feu M. parlant de certain Auteur, qui depuis fit un Livre en 1634. l'appelloit le plus grand ennemi qu'eut la Raison depuis *Calais* jusqu'à *Bayonne*, & disoit qu'il étoit fou en deux Sciences & en quatre Langues.

§. Un Templier alleguoit pour preuve de l'innocence de son Ordre, que les Robes de quelques Templiers, qu'on avoit mis sur le bucher depuis peu, n'avoient pu brûler : „ C'est, lui ré-  
 „ pondit-on, parce que les Robes é-  
 „ toient pures & nettes, voilà pour-  
 „ quoi elles ne brûlerent pas, mais  
 „ pour ceux qui les portoient, étant  
 „ méchans ils brûlerent sans peine.

§. Les païsans du Limosin appellent Gentilshommes les pourceaux, parce qu'ils sont vêtus de soye, comme l'étoit autrefois la seule Noblesse.

§. En 1501. le propre jour de la Toussaint,  
 faint,

saint, le Duc de *Valentinois*, ce digne fils du Pape Alexandre VI. donna dans le Palais Apostolique un grand souper à 50 Courtisannes, & à autant de jeunes Cavaliers Romains. Le repas fut suivi d'un Bal, où sur la fin, toutes ces honnêtes Dames danserent nues, amassant un à un & en cadence, des marons qu'on avoit semez sur le plancher pour recréer par un tel spectacle le Duc de *Valentinois*, la fameuse *Lucrece* sa sœur, & le S. Pere lui-même, qui avoit été du souper. Voy. le *Journ. de Burchard* p. 77. de l'Hist. Anecdote d'Alex. VI. publiée par *Leibnitz*, & impr. in 4°. à Hanover en 1696.

§. Il n'y a point de rime sur *Vieille*. S. *Amant* dans un Sonnet p. 255. de la 1<sup>e</sup> Partie de ses Oeuv. Par. 1651. prétend qu'il n'y en a point non plus sur *ongles*. Il y a pourtant la 2<sup>e</sup> personne de l'Indicatif du verbe *Jongler*. C'est au reste M. de la *Noue* qui a trouvé cette rime dans son *Dict. des Rim. Franç. Gen. in 8°*. 1596.

§. Les Contes-publiés sous le nom de *Bonaventure des Periers*, sont de *Nicolas Denisot*, surnommé le Comte d'*Alfinois*. Je tiens cela de M. de la *Monnoye*. L'année 1558. est celle de la première édition. Lyon chez *Robert Granjan. in 8°*. Cette première Edition, suivant *Draudius*, ne contenoit que

Voyez plus bas.

87 Chapitres. Celle de Paris chez *du Pré* de 1565. en contient trois de plus, & celle de Holl. 1711. en a ajouté 37 autres, non compris le VIII. & le IX. qu'elle a mis à la place du 36. & du 37. mais qui apparemment avoient été déchirez, ou s'étoient autrement détachez de l'Exemplaire, sur lequel cette Edition de Hollande a été faite. Ce qu'on a véritablement de *Bonaventure des Periers*, c'est une Apologie envers pour *Marot* absent contre *Sagon*, avec d'autres Oeuvres Poëtiques à *Lyon* chez de *Tournes* 1544. 8.

Ces Contes font mention d'un fameux Maître *Pierre Faifeu*. La *Legende dorée*, ou *Vie plaisante* de cet homme impr. à Angers l'an 1532. a pour Auteur *Bourdigné* Prêtre Angevin, qui vivoit en 1531.

Il y est aussi parlé de Madame la Baillive de *Sillé* au Maine, d'une maniere avantageuse. Elle étoit Mere de *René Taron*, de *Jean Taron*, & du Chanoine *Taron*, desquels parle la *Croix du Maine*. p. 438.

§. *Douet*, diminutif de *Douche*. C'est une fontaine, qui ne rend qu'un petit filet d'eau.

§. On dit, *Hardi comme un S. Pierre*, parce que ce Saint ose refuser à de grands Princes l'entrée du Paradis : ou bien *bardi* à nier, comme cet Apôtre.

Les

§. Les *A quocunque* sont des Dimissoires que donnent les Prélats à ceux qui veulent prendre la tonsure.

§. *Vermeniers*, méchante *Vermine*. Ce sont peut-être les Diabes, qui cassent *menu* comme poussiere, les *Verres* & alambics des Alchymistes. *Verminer* en terme de Chymie, c'est travailler au Grand Oeuvre.

§. C'est une Tradition parmi les Vieilles femmes de la Suisse, que S. Bernard tient le Diable enchainé, dans quelcune des Montagnes qui environnent l'Abbaye de *Clairvaux* : & c'est sur cette Tradition qu'est fondée la coutume qu'ont les Maréchaux du pays, de frapper tous les Lundis, avant que de se mettre en besogne, trois coups de marteau sur l'enclume, comme pour raccoûtrer la chaine du Diable, afin qu'il ne puisse s'échapper.

§. *Colomiés*, dans ses *Mélanges Histor.* Orange 1675. se felicite d'avoir découvert dans *Pontanus*, que l'Empereur *Charles V.* accusoit *Sleidan* de mensonges ; & M. *Vossius* lui répond, „ qu'il „ pensoit être le seul, qui eût découvert cette rareté”. Quel autre que le docte *Colomiés* se seroit jamais imaginé d'avoir trouvé la source de ce fait, dans un Livre qui n'a paru que plus de 40 ans après la mort de *Sleidan*, & de l'Emp. *Charles V.* & n'étoit-ce pas  
pour

pour M. *Vossius* un beau sujet de felicitacion , que de s'être persuadé d'avoir fait seul cette découverte ? La verité est pourtant que le Jesuite *Pontanus* n'est point l'Auteur de ce Conte ; *Dicitur* &c. dit sa note. Celui qui l'a inventé , c'est le Moine *Surius* , l'Ecrivain du monde le plus décrié pour ses calomnies & pour sa mauvaise foi. Voy. l'Ep. Dedic. de ses Commentaires, (1) & vous vous convaincrez , qu'il n'a publié cette bourde, que pour décrier *Sleidan* , avec lequel il se trouvoit en opposition dans tous les endroits , où l'un & l'autre avoient parlé des affaires de Religion.

§. Le VI. des *Discours Politiques* du fameux la Noue tend à démontrer que la lecture des Livres d'*Amadis* n'est pas moins pernicieuse aux jeunes gens, que celle des Livres de *Machiavel* l'est aux Vieillards.

M.

(1) Voici le passage en question. *Atque ipse Romanorum invictissimus & pientissimus Imperator Carolus V cum eos ( Commentarios ) interdum legi audivisset, identidem exclamavit. Mentitur nebulo, Mentitur nebulo. Quod idem non semel auditum est ex ore doctissimi Numburgensis Episcopi Tullii Pflugii, cum illi ad mensam praelegerentur.* Au reste *Pontanus* ( Jaques ) mourut en 1626. âgé de 84 ans. Ainsi étant né en 1542. il avoit au plus 22 ans, quand *Surius* écrivit son Ep. Dedic. Le passage de *Pontanus* n'est pas à beaucoup près si décisif que celui de *Surius*: *Audivi Carolum V. historiam Sleidani legentem dixisse, ipsum de se multa mentiri.*

§. M. du *Chastelet*, Academicien, quitta la charge d'Avocat Général au Parlement de Rennes; pour y avoir été bâtonné, à cause de ses Plaidoiers trop fatyriques. Il y a plusieurs traits contre lui dans la *Verité défendue*, qui est la VII. Pièce du *Recueil de l'Abbé de S. Germain*.

§. Le Livre de l'Avocat *Belot*, qui a donné occasion à ce bel endroit de la *Requête des Dictionnaires*,

La pauvre Langue Latiale

Alloit être trouffée en male,

Si le bel Avocat Belot, &c.

est intitulé, *Apologie de la Langue Latine, contre la Préface de M. de la Chambre, en son Livre des Nouvelles Conjectures de la Digestion*, dediée à Mgr. Seguier, Chevalier, Chancelier de France. Cet Ouvrage fut imprimé à Paris en 1637. in 8<sup>o</sup>. & contient environ 80 pages, y compris l'Ep. Dedic. la Préface &c.

§. Il ne se peut rien de mieux formé, ni de plus lisible, qu'étoient les caracteres de M. *Conrart*, Secretaire perpetuel de l'Académie. J'ai vu en original plusieurs de ses Lettres à feu mon Pere.

§. L'*Avis aux Absens* de M. du *Chastelet* est une Satyre contre la Reine Mére, qui par derision y est appelée  
puis-

*puissante Epiphanie*, par allusion à ce que cette Princesse étoit ou mère, ou belle-mère de trois Rois. Cette Satyre fut d'abord attribuée à *Bautru*, qui s'en défendit, & dit hautement, qu'elle étoit du Sr. du *Chatelet*.

§. *Sur les*

EPISTOLÆ OBSCURORUM VIRORUM.

M. D. LVII.

On croit communément qu'*Ulric de Hutten* est Auteur de ce Livre, & il est vrai qu'il y a eu beaucoup de part. Mais personne n'avoit pensé à *Jean Crotus* ami & contemporain de *Luther*, & qui dans la suite retourna à l'Eglise Romaine, gagné par le Card. *Albert* Archevêque de Mayence. M. *Jean Christophe Olearius* a trouvé & publié une Lettre adressée à ce *Jean Crotus*. Elle lui fut écrite depuis son dernier changement de Religion, changement qui lui est reproché d'une manière ironique, par un de ses intimes amis, dont on ignore le nom. Il s'étonne que l'Auteur des *Epistolæ Obscurorum Virorum* soit devenu le Courtisan d'*Albert*, & le Défenseur des Moines. Il rappelle à *Crotus* l'affection qu'il avoit toujours eue pour cet Ouvrage, & il ajoute qu'*Erasme* en faisoit si grand cas, qu'il en avoit appris deux Lettres par cœur. M. *Olearius* promet dans le T. 3.  
de

de la Bibliothéque Germ. de mettre au jour la Vie & les Lettres de *Jean Crotus*. *Jean Crotus* n'est Auteur que du premier Volume de ces Lettres. Voy. *Wolfii Biblioth. Hebraic.* T. 2. p. 938. Ce premier Volume parut in 4°. l'an 1516. *Joachim Camerarius*, dans sa Vie de *Mélancthon* p. 90. de l'Edit. de 1592. parlant de ce *Jean Crotus*, l'appelle *Rubianus*, par rapport à ce que cet homme étoit de *Bornheim* en Thuringe. Son surnom Allemand étoit *Feger*. Par allusion à *Crotus*, qu'il avoit pris, je ne fais pour quoi, pour son surnom Latin, *Luther* l'appelloit plaisamment en sa Langue le Docteur *Kroete*, c'est-à-dire, le Dr. *Crapaut*. *Ulric de Hutten* comme ami de *Crotus Rubianus*, lui dédia son Poëme du *Nemo*, imprimé in 4°. en 1519.

J. A. B. Auteur de l'Épigramme, qui précède le Dialogue, par où finit le premier Volume, est *Jean Alexandre Brassicanus*, ou de *Koblburg*. Il floriffoit dès l'année 1523. & mourut en 1549.

*Jean Reuchlin* mourut le 30. Juillet 1522. V. P. *Apian* p. 459. de ses Inscriptions.

Le nom Allemand de *Paul Niavis* dont parle l'Épître 7. du I. Vol. étoit (1) *Schneè Vogel*, en Latin *Niavis*, par contraction.

(1) L'Oiseau appelé *Schneè-Vogel* est de la grosseur d'une *Grive*. Il est tout blanc, & on ne le voit qu'en hiver. En Prusse, où il y en a, cet Oiseau ne se sert qu'aux meilleures tables.



traction pour *Nivis avis*. Il étoit de *Plauen*, espèce de petite Ville, ou Bourg, de la Saxe, & fut pendant plusieurs années Professeur à *Leipfig*, où il florissoit en 1495. La même Épître parle de *Joannes de Garlandria*. Il faut lire *Garlandia*.

Le petit Traité de *fide Concubinarum erga Sacerdotes* est cité par *Trevisani*, qui écrivoit sous le Pontificat d'*Adrien VI*.

L'Épître marquée 47. & datée de 1537. doit être d'un François, à en juger par plusieurs Gallicismes, qui s'y rencontrent, entr'autres celui de *moniales crepitus*, dans la signification de ces bignets de forme globulaire, appelez en François *pets de Nonne*, & qu'aucune autre Langue n'appelle d'un nom, qui revienne à cette signification.

Dans le Dialogue impr. à la suite du I. Vol. on trouve, *Deus habeat animam M. Jac. de Platea*. Ce *Jac. de Platea* est le fameux *Jaques Hocstraet*, mort, comme on fait, seulement en 1527. Ainsi le Dialogue en question est une Piece postérieure à la première Edition, qui paroissoit dès l'an 1516.

*Tibifare*, c'est *tutaïer*. Le Patois Messin dit *devousier*.

§. Le *Fortalitium Fidei* a été imprimé à Nuremberg l'an 1494. in 4°. L'Auteur en

en est un Espagnol, nommé *Alfonse de Spina*, Inquisiteur à Toulouse.

§. Il y a eu une Secte de *Sachez* (*Saccati*) ainsi appelée parce que ceux qui la professoient se vétoient d'un sac.

§. *Marsilius ab Ingen*, (d'Ingenheim) fondateur de l'Université d'Heidelberg, mourut en 1396. Il étoit de la Secte Philosophique des *Nominaux*, autrement dits *Modernes*. Un Recueil imprimé en 1499. contient sur sa mort plusieurs Epitaphes, où il est traité de *Divus*.

§. *Nola*, c'est un Grelot, sorte de petite sonnette.

§. *Arnaldus Luydius de Tungris* mourut à Liege en 1540. Sa Reponse au *Speculum Oculare* de *Reuchlin* & autres siennes Oeuvres furent imprimées in 4°. à Cologne en 1512.

§. Le *Floretus* est un Recueil de Dits Moraux en Vers Leonins impr. à Col. 1501 & 1520. sur l'Edit. de Lyon 1494. in 4°. On l'a mal à propos attribué à *S. Bernard*, parce que les *Fleurs* dont il est composé, semblent tirées des Oeuvres de ce Saint. Il commence ainsi :

*Nomine Floretus incipit liber ad bonâ  
cœptus :*

*Semper erit tutus, bujus monumenta  
Jecutus.*

§. Sur la CHRONIQUE  
du PETIT JEAN DE SAINTRE'.

Paris 1724.

Comme la *Chronique du Petit Jean de Saintré* est moins une Histoire sérieuse, qu'un Recit des Galanteries d'une grande Princesse du sang de France, dont on a voulu taire le nom, il ne faut pas faire fond sur le degré de parenté que l'Auteur y met entre la Reine & cette Dame. Cela seul auroit suffi pour la faire connoître, & c'est ce qu'il vouloit prévenir, comme il le dit dès le titre de son Livre, en la désignant sous le nom de la *Jeune Dame des belles Cousines*, sans autre nom nommer. L'Auteur de la Préface de la nouvelle Edition suppose que cette jeune Dame ne peut avoir été qu'une des deux filles de *Jeanne* fille aînée du Roi *Jean*, mariée au Roi de Navarre *Charles le Mauvais*: Mais *Brantôme* mieux informé qu'on ne sauroit l'être aujourd'hui, assure positivement, que cette même Dame étoit la propre sœur du Roi *Jean*, c'est-à-dire, *Marie*, qui avoit eu pour Epoux *Jean* Duc de Limbourg, fils de *Jean* III. Duc de Brabant. Voy. *Brant. Dam. Gal. T. II. p. 219. & suiv.* de la 1<sup>e</sup>. Edit. où, soit dit en passant, il remarque aussi que ces *Amours du Petie Saintré* & de la Dame des Belles  
Cous-

*Cousines* font le même Conte que, dans les *Nouvelles du Monde aventureux*, on trouve sous le nom d'Amours du Seigneur *Valor* avec une Dame veuve, qui quitte son premier Amant pour un jeune Abbé, *grand de corps & bien nourri*.

Sous ombre que dans tout le Roman du *Petit Saintré*, la Reine, ou parlant de la Dame des *Belles Cousines*, ou parlant à elle-même, la traite toujours de *Cousine*, on s'est imaginé que la parenté entre l'une & l'autre ne passoit pas le simple *Cousinage*; & que c'étoit par cette raison que l'Auteur du Roman avoit cru notre jeune Veuve suffisamment désignée, sous le nom de Dame des *Belles Cousines*. Mais on n'a pas pris garde que, lorsqu'au commencement du Chap. 2. il est dit, qu'au tems dont parle cet Auteur, il y avoit à la Cour de France, une assez jeune Dame, veuve, qui des *belles Cousines* étoit, cela ne veut dire autre chose, si ce n'est que, par sa conduite peu sage, cette Dame étoit de celles qu'on nomme aujourd'hui de nos *Sœurs*, comme au ch. 28. du V. L. de Rabelais, *Panurge* appelle déjà les *Garces* du Couvent des Frères *Frédons*. C'étoit le mot d'usage dans le XV. siècle, & même on s'en est servi dans ce sens, encore dans les premières années du

XVII. La 55<sup>e</sup>. des *Cent Nouv. Nouvelles* parle d'une jeune fille de Dauphiné, laquelle s'étant guérie de la peste en s'abandonnant au tiers & au quart, étoit environ l'an 1450. *Au vent de nos Cousines en Avignon, à Beauvais & aultre part.* Et dans l'ancienne Traduction de *Don Quichotte* T. II. p. 456. de l'Edit. de 1632. il est parlé de femmes, qui sentent à leurs *Maquerelles*, ayant quitté le nom de *Cousines*.

Pour ce qui est du *Petit Jean de Saintré*, encore que suivant le ch. 60. du Roman, il n'ait été fait Chevalier qu'en 1396. par le Roi de Bohême à la Bataille de *Nicopoli*, il paroît par ce Chap. même, que l'Auteur le fait vivre sous le Roi *Jean*, puisque ce fut, dit cet Auteur, en partie à cause que le Roi de Bohême aimoit & le Roi *Jean*, & tous les François, qu'il donna volontiers l'accollade à *Saintré*. D'ailleurs qui peut avoir été ce Roi de Bohême, qui, dit-on, aimoit le Roi *Jean* & la Nation, si ce n'est le Roi *Jean*, qui se fit tuer à la Bataille de *Crécy*, donnée en 1346. sous le règne de *Philippe de Valois*, quatre ans avant que *Jean* son fils montât sur le Thrône? Il est donc très-possible, que l'Héroïne du Roman du *Petit Saintré* est la propre sœur du Roi *Jean*, l'anachronisme

me n'ayant pas été moins permis à *Antoine de la Salle* dans une Chronique Romanesque, qu'à *Virgile* dans son Eneïde.

On demande, qui étoit cet *Antoine de la Salle*, & dans une Note sur la nouvelle Edition du Roman du *Petit Saintré*, l'Editeur témoigne qu'il auroit souhaité que M. de la Monnoye T. I. p. 237. de son *Menagiana*, eût donné quelque preuve, que, comme il le dit, *Antoine de la Salle* étoit Secrétaire de *Jean d'Anjou Duc de Calabre & de Lorraine*. A quoi je répons que, si feu M. de la Monnoye ne s'est pas mis en peine de prouver ce fait, c'est qu'il a supposé que ses Lecteurs l'auroient lû dans *la Croix du Maine*, où en effet il se trouve p. 21. sous la lettre A.

Difons un mot du tems, où parut la *Chronique* du *Petit Saintré*, & de ce qui donna lieu à composer ce Roman. Il est du même tems que les *Cent Nouvelles Nouvelles*, composées, comme on fait, pour divertir le Daupin, depuis Roi sous le nom de *Louis XI.* Lorsque ce Prince, qui aimoit les bons Contes, se tenoit avec sa petite Cour, à *Geneppe* en Brabant, où *Philippe Duc de Bourgogne* l'avoit reçu malcontent & fugitif de la Cour du Roi son Pere.

La Préface dit, que l'Exemplaire  
C 3 sur

sur lequel a été imprimé le *Petit Saintré* a coûté aux Libraires 180 Livres, & cependant par le Privilege, il leur est enjoint qu'aussi tôt après l'Impression, ils ayent à remettre au Garde des Sceaux le même Exemplaire, ce qui suppose qu'il a été tiré de la Bibliothèque du Roi, pour être seulement prêté aux mêmes Libraires, qui avoient entrepris de réimprimer le Livre en question.

M. *Gueudeville* est Auteur des Notes sur le *Petit Saintré*. Le Roman de *Saintré* en plus d'un endroit parle de *lances* ou *glaives de gest*, ce que le Commentateur explique mal. Je crois que là *gest*, c'est le *gesi* des Basques, ou *gessa* des Gaulois dans *Borel*, où il denote un *dard Gaulois*, ou un *épieu*. Plutôt encore ce mot vient de *jacio*, parce que le javelot se lance, se jette contre l'ennemi.

A la p. 289. un *Coursier Puislois*, c'est un cheval de la *Puglia*, Province qui fournit les meilleurs Coursiers de Naples. C'est une plaisante imagination du Commentateur, que de s'être figuré qu'un Roi d'Aragon fut obligé de prendre dans les haras du *Puy en Velay*, Ville de la haute Auvergne, les beaux chevaux de ses Ecuries.

P. 291. *Arcandolles* font des chemises

ses fines, du mot Arabe Espagnolisé *Alcandora*.

P. 292. *Mist oysellets de Chypre*. Lisez *mistes*, c'est-à-dire *mignons*. C'étoient de petites balottes de toutes grandeurs, remplies de parfums exquis, & qu'on joignoit ensemble avec de la gomme pour leur faire prendre la forme de certains petits oiseaux, de la peau desquels on les composoit, afin de les faire crêver à propos, comme faisoit la fameuse Courtisane *Imperia*, au Ch. 7. du *Moyen de parvenir*. Un ancien Inventaire inseré T. 2. p. 321. de l'Histoire de Bretagne de *Dom Alexis Lobineau*, contient deux coigettes d'argent voirrées, à mettre oysellets de Chypre. Ce qui fait voir que ces Oiseaux factices se mettoient dans des cages vitrées, d'où on détachoit une à une les balottes, à mesure qu'on vouloit s'en servir.

P. 307. Le Seigneur de *Loiselench*, Baron de *Poulaine*, c'est *Leczinski*, l'un des Ancêtres du Roi *Stanislas*, Père de la Reine de France, Epouse de Louis XV. La *Poulaine* dans nos vieux Auteurs, c'est la *Pologne*.

P. 473. Les *Assebennoys* sont ceux de *Hasbein*, contrée de l'Evêché de *Liege*, dont la Capitale est *S. Tron*.



## §. VERS,

*Faits par la Reine MARGUERITE prisonnière au Chateau d'Usson en Auvergne, sur la mort d'Aubiac son amant, pendu à Aigueperse, (1) par jugement de Lugoly, Lieutenant du Grand Prevost.*

Rigoureux souvenir d'une joye passée,  
Qui logez les ennuy's du cœur en la pensée,  
Vous sçavez que le Ciel me privant de plaisir

M'a privé de desir.

Si quelque curieux informé de ma plainte  
S'estonne de me voir si vivement atteinte,  
Respondez seulement pour prouver qu'il a  
tort,

Le bel Atys est mort.

Atys, de qui la perte attriste mes années,  
Atys, digne des vœux de tant d'ames bien  
nées,

Que j'avois eslevé, pour montrer aux hu-  
mains,

Un œuvre de mes mains.

Quand le tems (mais pourtant cette crainte  
soit vaine)

Permettroit qu'un oubly fist adoucir ma peine,  
Je persiste aux sermens diverses fois conclus

De n'aymer jamais plus.

Si je cesse d'aymer, qu'on cesse de pretendre.

Je

(1) En Auvergne. Cette Ville est du Duché de Montpensier.

Je ne veux de formés estre prise ne prendre  
Et consens que le Ciel puisse esteindre mes  
feux ,

Car rien n'est digne d'eux.

Cet amant de mon cœur , qu'une éternelle  
absence

Esloigne de mes yeux, non de ma souvenance,  
A tiré quant & foy , sans espoir de retour,  
Ce que j'avois d'amour.

### §. AUTRES VERS

*Faits par la même sur la mort de Datte  
son Amant , tué par le jeune Vermond ,  
à la porte de son Carosse , du commandement  
du Roy.*

Atys , l'object de cette Cour ,  
Bel Atys , mon dernier amour,  
De qui le souvenir me tue ,  
Dois-je point esperer de te revoir un jour ,  
Afin que cette attente encore m'evertue ?



Ces beaux yeux de moi tant cherchez  
Me feront-ils toujours cachez ?  
Faut-il pour jamais m'y resoudre ,  
Nos cœurs & nos desirs par le Ciel attachez  
Peuvent-ils par le tems être reduits en poudre ?



Les pleurs sur sa tombe esendus

Et les cris de tous entendus  
 Témoignent si ma plainte est feinte,  
 Et les plaisirs, qui sont si cherement vendus  
 Font que tous mes plaisirs me donnent de la  
 crainte.



Aux tristes accens de ma voix  
 Tes amys pleurent quelquefois,  
 Mais c'est quand j'attire leurs larmes.  
 Je suis seule, qui rends l'amour en mesme  
 poids  
 Et qui pour bien aymer me fais quitter les  
 armes.



Pour me donner allégement  
 Mes yeux vont cherchant vainement  
 Quelque chose qui te ressemble  
 Ils en trouvent les traits, mais c'est figuré-  
 ment,  
 Car le Ciel ne joint plus tant de beautez en-  
 semble.

Ces Vers sont copiez des Manuscrits  
 de la Bibliotheque du Roi de Prusse, a-  
 chetez de Mr. de *Wiquefort* au nombre  
 de plus de 30 voll.in f<sup>o</sup>.reliez en Maro-  
 quin rouge. Celui-ci est intitulé, *Me-  
 moires d'Etat sous le Roi Henri IV.* & les  
 vers ci-dessus y suivent immédiate-  
 ment le *Divorce Satyrique* qui diffère en  
 quelque chose des Imprimez.

CLAU.

§. CLAUDIO COLETO

Campano

*Hæc quæ tam lepidò tractas sermone, Co-  
lete,*

*Dum mollis Veneri Mars legit aurico-  
mæ :*

*Risit Amor, teneroque petens materna la-  
certo*

*Colla, ter & geminans mollia suaviola :  
Miraris terra mihi Mars si cedit ? Et ille  
Ante mihi cælo (scis Dea) cessit, ait.*

*Idalis applausit puero, Charitesque decoræ  
Et quantum plocidi tum Venus hic ha-  
buit*

*Extemploque tibi pulchro de flore corol-  
lam*

*Composuit docta blandula turba manu.  
L. DUCATII.*

Cette Epigramme se trouve au de-  
vant du IX. Livre d'Amadis impr. in  
f°. 1553. de la Traduction de *Claude  
Colet* Champenois. Du reste le nom  
du Poëte étoit, non pas *Lucius*, com-  
me on le croyoit à Francfort, sous  
ombre qu'il ne souffignoit que la Let-  
tre *L.* premiere de son nom, mais *Louis  
François*.

§. La Grande Salle du Palais de Pa-  
ris est soutenue par quantité de gros  
piliers, autour desquels il y a tous les  
jours

jours des causeurs. Ces piliers sont distingués en premier, second, troisième; & comme les personnes qui s'y assemblent ont plus ou moins d'esprit, & que naturellement celles qui en ont le plus doivent prendre pour leur rendez-vous le premier pilier, & les autres le second ou le troisième, à proportion de l'esprit qu'elles ont; n'avoir de l'esprit que pour le troisième pilier, (expression de M. Barbier d'Aucour dans les *Sentimens de Cleante* p. 5. de la II. Part.) c'est être un esprit du troisième ordre, & tout-à-fait commun.

§. Le *Traité de la Délicatesse* est de l'Abbé de Villars, Auteur des *Entretiens du Comte de Gabalis*.

§. La *Fameuse Compagnie de la Lesine* &c, 12 Paris 1604. est traduite de l'Italien. L'Auteur de l'Original est un nommé *Vialardi*.

§. La *Syphilis*, ou le Poëme de *Fracastor* sur le *Mal de Naples*, a été écrite vers la fin du Pontificat de Leon X. *Syphilis* est un mot composé du Grec *σύφις*, *exuvium Serpentis*, & *ἵλιος*, *convolvero*, ou *ἵλιξ*, *vortex*, *flexus*. Le Serpent se replie & change de peau, de même les verolez, après une cure douloureuse, qui leur fait faire mille contorsions, voyent leur peau se renouveler & leurs cheveux tomber. La I. Edition de la *Syphilis* est in 4°. *Verone* 1530.

Le

§. Le titre de *Roi d'Yvetot* a été long tems dans la Maison du *Bellai*: peut-être y est-il encore.

§. *Provature*, fromage rond, fait de lait de bufle. *Papardelle*, ou *pappardelle* forte de pâtisserie. Ces deux mots sont Italiens.

§. *Excellens Discours de Jean de l'Épine, Angevin.* à la Rochelle 1594. *Jean de l'Épine*, Ministre de la Rochelle depuis l'année 1561. avoit été Moine de l'Ordre des Carmes. Il mourut fort vieux à Saumur, l'an 1594. Il s'est fait une nouvelle Edition de son Livre à Geneve 1613. Elle ne contient pas le *Traité de la Providence*, ni celui de *la participation à la S. Cène*, mais il y a de plus un *Discours sur la tranquillité de l'Ame*, & un *Indice général*. La premiere Edition est de Bâle 1587. Il y en a une Traduction Latine, *Theodoro Gaudero Interprete*. Gen. 1591. in 8<sup>o</sup>.

§. *La Croix du Maine* debite, que les deux premiers Auteurs des Contes attribuez à *Bonaventure des Periers* sont *Jacqués Peletier* du Mans, & *Nicolas Denisot*, surnommé le *Comte d'Alinois*. *Pàquier* L. 8. de ses Lettres P. I. p. 493. dit que pour le moins *Peletier* n'y a point de part, & que l'Ouvrage est proprement de *Des Periers*. Ce qu'il y a de certain, c'est que *Des Periers* n'a pas

pas composé tous les Contes, qui se voyent ici. Déjà il ne peut avoir fuit le premier, puisqu'étant mort avant l'année 1544. il n'a pu parler des Guerres Civiles, dont il y est fait mention, & de la Paix de *Cateau Cambresis* en 1559. Il en est de même d'un autre Conte; qui parle du President *Lifet*, comme d'un homme déjà mort. Or il est sûr, que ce personnage ne mourut que plusieurs années après *Des Periers*. Il y a au reste bien de l'apparence que Rabelais avoit vû ces Contes, pour le moins en Manuscrit. D'ailleurs *la Croix du Maine* les cite, ou en parle. Ainsi M. *Bayle* pourroit bien s'être trompé, lorsqu'il a cru, que la premiere Edition, qui en avoit été faite étoit celle de Paris, chez *Jean Richer* in 8°. 1585. Celle de Hollande 1711. paroît avoir été faite sur celle de Rouen 1606. chez *Robert Petit-Val*: mais du moins est-ce le dernier (1) Editeur, *J. Frideric Bernard*,  
Li-

(1) M. du Fay Capitaine aux Gardes qui étoit curieux de vieux Livres, fournit en 1711. à J. F. B. les Contes de *Des Periers* & le *Cymbalum* au sujet duquel ce Libraire se trouva en concurrence avec Prosper Marchand qui le revendiquoit comme Auteur de la Dissertation qui le précédoit & qui étoit de la façon dudit Mr. Marchand Pour s'accommoder celui-ci resta maître du *Cymbalum* & J. F. B. des Contes de *Des Periers* à la fin desquels il ajouta quelques Observations qu'il avoit envoyées à M. de la Monnoie sur le *Cymbalum*, & qui les aprouva après

Libraire François réfugié à Amsterdam, qui a reçu l'Exemplaire sur lequel cette Edition s'est faite. Plusieurs de ces Contes sont pris des *Foci ac Sales Otbomari Luscinii Argentiniensis*, contemporain de l'Auteur & de *Rabelais*.

*Bonaventure des Periers de Bar-sur-Aube* en Bourgogne, se tua de sa propre épée, étant devenu furieux, à ce que dit *H. Etienne* ch. 18. de son *Apologie pour Herodote*. Mais ce qui est surprenant c'est que *Des Periers* fait lui-même le Conte d'un Fou, qui se perça d'outre en outre de son épée, pour faire l'épreuve de son Buffle.

§. *Jugement & Nouvelles Observations sur les Oeuvres Grèques, Latines, Tojcanes & Françaises de Maître François Rabelais D. M. ou le veritable Rabelais Reformé* 8°. Paris 1697. *Jean Bernier* est Auteur de ce Livre. Il étoit de Blois. Il a fait aussi une *Histoire de Blois*, contenant les Antiquitez & Singularitez du Comté de Blois, les Eloges de ses Comtes, & les Vies des Hommes Illustres. Paris 1682. Il mourut le 18 Mai 1698.

§. Les Poësies de *Jaques Tabureau* imprimées à Paris 1574. mais dont l'E-  
pi-

y avoir fait quelques changemens. Dans la suite le *Cymbalum* & les Observations ont été réimprimées à Paris, mais on y a suprimé quelques-unes des Observations.



pitre dedicatoire est de l'année 1554. contiennent au feuillet 256. l'Épithaphe suivante.

Ce docte nez Rabelais, qui piquoit  
Les plus piquans, dort sous la lame ici,  
Et de ceux mesme en mourant se moquoit  
Qui de sa mort prenoient quelque souci.

§. Qu'est devenu le Livre, de l'admirable puissance de l'Art & Nature, attribué à Bacon, dans l'Épit. Dedic. du XIV. Livre de l'Amadis ?

§. La description du tumulte arrivé entre les vigneronns du Village de Ruel, & les Archers de Paris, faite par M. Frey, & intitulée, *Recitus veritabilis super terribili esmeuta Parisiorum de Ruellio*, est une des meilleures Pièces *Macaroniques*, qui soit en notre Langue.

*Michel l'Asne* étoit un fameux Graveur, qui vivoit vers le milieu du XVII. siècle. On trouve son nom au bas de la *Carte du Chinonois*, qui est dans le *Rabelais Reformé*. au dessous de l'un des portraits de Rabelais, où l'on lit de *M. l'Asne*. Il étoit des amis de M. De Marolles, Abbé de *Villeloin*, qui parle de lui dès les premières pages de certain Livre imprimé à Zurich, sous le titre de *Noms de ceux, qui lui ont donné de leurs Livres &c.*

§. *Opus Merlini Cocaji Poetæ Mantuani*  
Ma-

*Macaronicorum*, totum in pristinam formam per me Magistrum Aquarium Lodolam optime redactum &c. Tusculani (1) apud Lacum Benacensem, Alexander Paganinus. 1521. 12. L'Auteur de ce Livre étoit *Ferome Folengo*, Moine Bénédictin, qui mourut le 9 Decemb. 1544. Si ce n'est pas ici la première Edition, du moins est-ce la seconde, puisque *Mascurat* se contente d'avancer que la *Macaronée* de *Merlin Cocaie* parut avant l'année 1520. sans en donner aucune preuve, & que cette Edition-ci est de 1521. Mais je me rappelle que la première est du 1<sup>er</sup>. Janv. 1517. Venise in 8°. chez *Alexandre Paganini*. Elle ne contient que 17 *Macaronées*, très-différentes de celles, qui ont paru dans les Editions suivantes. Il s'en est fait plusieurs en France, en Allemagne, & en Italie, notamment à Venise, où *Jean Bevilacque*, ou *Boileau*, imprima *Merlin Cocaie* l'an 1564. On en a fait une Edition (si je ne me trompe,) à Amsterdam en 1691. Les Exemplaires n'en ont pas été debitez en Hollande, mais ont tous été envoyez en Italie. Les *Macaronées*, traduites en prose Française, ont été imprimées pour la première fois à Paris en 1606. in 16°.

S. A.

(1) C'est une petite Ville du Bressan, sur la rive du Lac de Garde.

§. *Amicla* diminutif d'*Amia*, comme les Italiens appellent certain poisson sans écailles, semblable au Thon. Ce pourroit bien être le même poisson, qui dans les *Epist. Obsc. Virorum* est appelé *Ama* en Latin, & *Plötzke* en Allemand.

§. Un *Martinet*, c'est un jeune Ecolier, qui fait sa demeure hors du College.

§. Selon moi l'épithete de *Bourguignon salé* vient de la *Salade*, ou *Bourguignotte*, habillement de tête particulier à la Milice Bourguignonne.

§. *Sonrier*, dit *Amelot de la Houssaie*, *Mem. Hist. T. I. p. 13.* est un mot Lorrain, qui signifie, Receveur, ou Administrateur des Droits Seigneuriaux. Ce seroit alors une corruption de *Seigneurier*. Mais *Sonrier* viendroit plus commodément de *Sonre*, mot, qui en Lorraine signifie un Troupeau de Cochons, & alors *Sonrier*, venant de *Sus*, designeroit un Officier, qui auroit inspection sur les Porcs, qui sont à la glandée, pour la reparation des dommages qu'ils peuvent faire.

§. *En rang d'Ognon*, c'est-à-dire, les plus gros les premiers & les autres de suite, à proportion de leur grosseur, comme on place des *Oignons*, sur une planche. Voila selon moi tout le mystere de ce Proverbe, que je tiens beaucoup plus ancien que le Baron d'*Ognon*,  
Grand

Grand Maître des Ceremonies aux Etats de Blois de 1576. auquel *Amelot T. II.* p. 60. en assigne l'origine.

§. Il se peut que le nom de *Harlay* se soit anciennement écrit *Charlay*, comme *Lotaire*, *Huns*, dont l'ancienne orthographe est *Cblotaire*, *Chuns*, ce qui marque mieux l'aspiration.

§. *Nogaret*, ou plutôt *Nogarède*, *Subst. sem.* n'est qu'un seul mot, qui en Gascon signifie un lieu planté de *Noyers*, comme *Aubarède* signifie un lieu planté de Saules, ou autre bois blanc.

§. Si *Etienne Dolet* étoit batard de *François I.* comme on l'a prétendu, ce Prince seroit devenu Pere à l'âge de 14 ans, puisqu'il naquit en 1494. & *Dolet* en 1508. Le Distique qu'on fit contre *Dolet*, lorsqu'il fut brûlé,

*Mortales animas gaudebas dicere pridem;*  
*Nunc immortales esse, Dolete, doles.*

ne prouve autre chose, sinon que les Inquisiteurs, qui firent le procès à *Dolet*, pour ses opinions Lutheriennes, y firent entrer celle de la mortalité de l'ame, pour donner plus de couleur à l'injustice de leurs poursuites.

§. Comme on a mis au jour à peu près toutes les Lettres de *G. Patin* à *Charles Spon*, il se peut que les Réponses de celui-ci paroîtront aussi quelque jour, suivant l'espérance qu'en donne l'Avertissement des *Nouvelles Let-*

tres de G. Patin ; puisque, comme on le voit, à la p. 272. ces deux Savans gardoient réciproquement toutes les Lettres qu'ils recevoient l'un de l'autre.

M. Patin n'étoit pas digne des Eloges, qu'on lui donne du côté de la Science. Il ne lisoit jamais, que les titres des Livres ; tout au plus les Préfaces. Dès qu'il apprenoit qu'il y avoit quelques personnes illustres aux pais étrangers, il ne manquoit jamais de leur écrire, pour s'aquerir de la reputation. C'est ce qu'en Août 1684. M. de la Sablière écrivoit de Paris à M. Bayle, comme le tenant de gens, qui connoissoient fort bien ce Medecin. V. *Biblioth. Rais.* T. VI. Part. 2. p. 334.

*Vir probus, sed minime doctus*, dit M. Heinsius, parlant de G. Patin, après l'avoir vu & entretenu.

§. Le Sené n'est connu en France qu'environ depuis l'année 1623.

§. Ces paroles d'*Hoffman* ont fort embarrassé G. Patin, *Galenî Codices. . . . in India longe alii sunt quam nostri* : „ y „ a-t-il apparence, dit-il, (*Nouvell. Lett.* T. I. p. 254.) que dans les „ Indes il y ait des Volumes, & quelques Tomes de Galien? Cet embarras vient de ce qu'il ne s'est pas apperçu, qu'au lieu d'*India*, il faut lire *Indice*. Cet *Index* est un gros *in folio*, imprimé

à Bâle l'an 1568. qui a pour titre, *Aloyfii Mundellæ Brixienfis in veros Galeni Libros Index, five Theatrum*. Comme vraisemblablement cet Auteur avoit vû la Version Arabe de quelques Livres de *Galien*, dont l'Original Grec n'est pas venu jusqu'à nous, & qu'il en a fait mention dans son *Index*, c'est ce qui donna lieu au passage d'*Hoffman*, qui avec la faute d'impression devint inintelligible à *G. Patin*. Voyez touchant les Ouvrages, qu'on peut avec raison attribuer à *Galien*, le docte *Albert Fabricius* dans sa *Biblioth. Greque* L. IV. C. 17. qui, soit dit en passant, est l'Ouvrage du *P. Phil. Labbe*.

§. Certain *Machon* Archidiacre de Toul fit en 1649. amende honorable, pour avoir fait de faux sceaux. *François de Rozieres*, aussi Archidiacre de Toul, fit pareillement amende honorable sous Henri III. pour calomnies & faussetez par lui inserées dans son *Stemmata Lotbaringæ & Barri Ducum*.

§. La Harangue de l'Assemblée du Clergé au Roi, de l'année 1656. contre les Reformez, est une Pièce maligne, & pleine de faussetez & de calomnies. Elle fut très-solidement refutée, mais en termes modestes, & d'ailleurs le Clergé qui étoit l'agresseur, avoit grand tort de se plaindre; mais ce n'est pas d'aujourd'hui qu'il se

croit tout permis , & qu'il refuse à ceux qu'il opprime jusqu'au droit de se plaindre.

§. Le Maréchal de *Fabert* ne fut jamais Imprimeur, quoiqu'il y ait des Livres imprimez sous le nom d'*Abrabam Fabert* le jeune, qui étoit lui-même. Mais ce jeune homme prêtoit son nom à son Pere, qui étant devenu Maître Echevin de la Ville de Metz, ne pouvoit plus sous son propre nom exercer la fonction d'Imprimeur.

§. *Jaques Auberius*, ou *Claude*, suivant *M. de Thou*, étoit de *Triaucourt*, près de Chalons sur Marne. On a de lui une Harangue, qu'il fit à Lausanne, en 1585. au sujet d'un tremblement de Terre, qui fit en ce tems-là d'étranges desordres au païs de Berne.

§. *M. Jean l'Huillier*, Seigneur de *Cbalandos* en Normandie, & Conseiller au Parlement de Paris étoit un homme docte. C'est une Tradition dans la famille de *M. de Cbalandos*, que pendant les troubles de *S. Denys* en 1564. ce personnage vit de nuit en songe, environ le matin, un Tonnerre tomber sur le Palais de Paris, & qu'aussi-tôt un fort beau personnage lui apparut, lequel le prenant par la main, lui montra en un Tableau pendu contre la paroi, les cinq vers suivans, qu'il lui fit lire & relire attentivement;

*Fes-*

*Festinat propero cursu jam temporis ordo ,  
Quo locus , & Franci Majestas prima Se-  
natus ,*

*Papa , Sacerdotes , Missa , Simulachra ,  
Diique*

*Fictitii , atque omnis Superis exosa potes-  
tas*

*Judicio Domini justo sublata peribunt .*

M. de Ch. effraïé de cette vision ,  
se leve , & à la lueur de la Lune , pour  
témoignage d'une vision si étrange , il  
fit ces cinq vers :

*Fallor ? an ista mihi subjecit versibus iis-  
dem*

*Angelus ? Ipse Deum testor Geniosque  
Polorum ,*

*Vel vidisse aliquem , vel me vidisse putasse  
Ista inculcantem Tabulá suspensa fideli ,  
Cum matutino premeret me tempore som-  
nus .*

Cette vision eut tant de pouvoir sur  
la conscience de M. de Chalandos, que se  
defaisant de son état entre les mains  
de M. Molu , il acheta armes & che-  
vaux , & se trouva à la bataille de S.  
Denys , où il donna de telles preuves  
de sa Valeur , qu'ayant eu un Cheval  
tué sous lui , il reçut plusieurs coups  
dans sa Cuirasse , & fut enfin fort blef-  
fé à la cuisse , & laissé parmi les morts ,  
jusqu'au lendemain , que ses gens le re-  
trouverent, comme il avoit quasi perdu



tout son sang , & le conduisirent au *Menillet*, chez une sienne sœur, où il mourut peu de jours après, c'est-à-dire, en 1564. Du reste, ce recit est copié d'après un papier, que garde précieusement *Madame de la Chevalerie* descendue du défunt, & réfugiée à Berlin depuis plusieurs années (a). *Chalandos*, qu'on prononce *Chalando*, est en Poitou, à quatre lieues de *Partenai*, & appartient présentement à *M. de Mornai* d'une ancienne famille de la Religion. Dans une de ses Lettres, *G. Patin* a nommé ce Conseiller *Juliers de Chalandeau*, ayant confondu l'*Huillier* avec *Juliers*, & fait du dernier un nom de Batême. Il s'appelloit *Jean l'Huillier de Chalandos*. Il y avoit d'autres Conseillers Huguenots que lui, qui portoient les armes pour la cause. Il s'y en trouvoit des Parlemens de Paris & de Bourdeaux, & même du Grand Conseil.

§. *Sur les*

POESIES DE M. DE LA MONNOYE  
*de l'Academie Française avec son Eloge,*  
*publiées par M. de S. 8<sup>e</sup>. à la Haye 1716.*

Cette Edition a été faite à l'insu de *M. de la Monnoye*. Outre plusieurs Pièces, qui lui sont faussement attribuées, celles, dont il est véritablement Auteur,

y  
 (a) Cette Dame vient de mourir à la fin de l'année 1736.

y font pour la plûpart corrompues , entierement deplacées , en un mot très-différentes de ce qu'elles auroient paru , s'il avoit eu dessein de les ramasser en un corps , pour les mettre au jour. C'est ce qui l'obligea à desavouer hautement cette Edition , & à consentir qu'elle fût supprimée, confisquée, profcrite , comme fausse & supposée. . . . protestant , qu'il n'en reconnoîtroit aucune pour légitime , que celles qui seront munies de Privileges obtenus à sa diligence pour les autoriser , & leur donner cours , suivant la forme ordinaire. C'est ce que M. de la M. declare dans un Avertissement mis à la fin du Journal de Paris , *Avril* 1717. Outre les raisons ci-dessus , l'Auteur en avoit une autre pour desavouer cette Edition, savoir , ce qu'on lit à la p. 36. & suiv. de l'Avertissement , de la supercherie , que lui , ou du moins l'Imprimeur du *Nouveau Menagiana* de Paris , fit aux Inquisiteurs touchant plusieurs endroits de ce Livre , desquels ils avoient ordonné la suppression. Cette Edition des Poësies de M. de la M. avoit brouillé l'Auteur avec l'Editeur ( M. *Albert Henri de Sallengre* ) mais tout s'accommoda enfin, moyennant quelques Livres dont celui-ci fit present à M. de la M.

M. de la Monnoye , ancien Correcteur de la Chambre des Comptes de

*Dijon* mourut à Paris le 15. Octobre 1728. dans sa 88. année. Ses Ouvrages manuscrits sont, outre plusieurs Poësies, 4 Volumes in 4°. de ses Lettres, la plus grande partie de Critique; un Commentaire sur les Poësies de *Melin de S. Gelais*; des Remarques sur les Bibliothèques Françaises de la *Croix du Maine* & de *Du Verdier*, qui sont son dernier & son grand Ouvrage, qu'il n'avoit achevé entièrement, que deux ans avant sa mort. Tous ces MSS. avec la Bibliothèque du défunt sont présentement en la possession de M. de *St. Port*, Conseiller au Grand Conseil.

Voici quelques pièces de M. de la *Mounoye*, qui ne sont pas dans le Recueil de M. de *Sallengre*.

## STANCES IRREGULIÈRES

de M. de la MONNOYE de l'Académie Française, sur la mort de son Epouse arrivée le 20 Janvier 1726.

Chere Epouse, tu n'ès donc plus !  
 Je te rappelle en vain, mes cris sont superflus;  
 Rien ne peut adoucir le chagrin qui me ronge;  
 Je hai la clarté du Soleil,  
 Et si je cherche le sommeil,  
 C'est pour te retrouver en songe.

Je



Je ne te verrai plus ici,  
 Claude\*, mon unique fouci,  
 Nom pour moi préférable aux noms les plus illustres.

\* Claude  
 Henriot.

Nous fumes moins Epoux qu'Amans,  
 Dix lustres avec toi m'ont paru dix momens,  
 Et dix momens sans toi me paroissent dix lustres.



Je me souviens de tes secours,  
 De tes attentions, de tes soins, de tes veilles,

Malgré toi † sourde à mes discours,  
 Tes yeux remplaçoient tes oreilles;  
 Au moindre signe ils m'entendoient  
 Et de mes volontez interpretes habiles,  
 Toujours prêts, jamais inutiles,  
 Au langage des miens d'abord ils répondoient.

† De-  
 puis dix  
 ans elle  
 étoit  
 sourde.



Que deviendrai-je? hélas! tu parts & je demeure;  
 Ton ame loin de moi, sans doute, dans les Cieux

Goute un repos délicieux.  
 Moi sur terre inquiet, je soupire, je pleure:  
 Unis par une tendre & sincere amitié,

Qui

Qui devoit être inseparable,  
 Nous formions un tout agréable,  
 Et je ne serai plus qu'une triste moitié,



J'aurois dû précéder, bien-tôt je te vais  
 suivre.

Agé de quatre-vingt-six ans,  
 Deformais, chere Ombre, il est tems,  
 Que la Parque à la Mort me livre;  
 Et si l'heure de mon trépas  
 Dans cet instant ne sonne pas,

\* M. le  
 Duc de  
 Villeroy,  
 qui lui  
 donnoit  
 600 li-  
 vres de  
 pension.

C'est que, le nommerai-je ? \* un Heros  
 me fait vivre

Un Heros.... que ne puis-je autrement  
 m'exprimer,

Je le louerois bien mieux, si j'osois le nom-  
 mer.

Tirè du *Mercur*e de France. *Avril*  
 1726. p. 738. & suiv. à cela près qu'on  
 y dit mal, que Madame de la Mon-  
 noye avoit 86 ans, & M. de la M. 89.  
 C'est ce qui donna occasion à la Pièce  
 suivante.

### A U M E R C U R E.

#### *Placet.*

Vous avez, à ce que j'entens,  
 Par une innocente équivoque,  
 Vieilli ma femme de douze ans,

Moi

Moi de quatre. Ainsi je prétens,  
 Qu'il vous plaise changer l'époque.  
 Ma femme est morte vers la fin  
 De sa soixante & quatorzième.  
 Pour moi, le feizième de Juin,  
 J'entre en ma quatre vint-sixième.  
 Heureux, si je puis parvenir  
 A l'âge, que de vôte grace  
 Vous avez cru m'appartenir.  
 Quatre ans de plus à l'avenir  
 Feroient dans la dixieme Classe  
 Pour ma Tontine furement  
 Un bien notable accroissement.  
 Surement. Non, la conjecture  
 N'est sans doute rien moins que sure,  
 Puisqu'au lieu d'augmentation  
 Une cascade inopinée  
 Me fait éprouver cette année  
 Facheuse diminution.

„ Le reste seroit difficile à rimer. Le  
 „ voici en Prose. L'an 1724. les Ren-  
 „ tiers de la dixième Classe de la Ton-  
 „ tine touchèrent en tout la somme  
 „ de 149 livres 15 sols. L'an 1725.  
 „ ces Messieurs, nonobstant le décès  
 „ de treize de leurs Confrères, trois  
 „ desquels avoient entr'eux quinze  
 „ actions, ne touchent en tout que  
 „ 145 livres 2 sols, enforte qu'outre  
 „ l'ac-

„ l'accroissement, on leur retranche 4  
 „ livres 2 sols sur la rente de l'an passé,  
 „ sans marquer là-dessus quelque raison  
 „ que ce soit. Voilà le grief de ces  
 „ Rentiers, du nombre desquels est,

„ Votre très humble & très-  
 „ obéissant Serviteur

#### DE LA MONNOYE.

Les Auteurs du *Mercure* répondirent:  
 „ Nous reconnoissons notre faute, &  
 „ nous en demandons pardon à Mon-  
 „ sieur de la Monnoye; mais nous ne  
 „ saurions nous repentir de l'avoir com-  
 „ mise. On en feroit souvent de pro-  
 „ pos délibéré, si on pouvoit se flat-  
 „ ter qu'elles eussent de si heureuses  
 „ suites.

„ Tiré du *Mercure* de France. Mai  
 1726.

Environ l'an 1723 Mgr. le Duc de  
*Villeroi*, touché de l'indigence, où un  
 homme du mérite de M. de la Mon-  
 noye, se trouvoit réduit par la chute  
 des Billets, ou de Banque, ou de  
 Monnoie, lui fit de lui-même & très-  
 généreusement une Pension viagère de  
 600 livres, dont il toucha la première  
 année, le jour même de l'octroi. C'est  
 à quoi se rapportent les Vers suivans.

VERS

V E R S

*de Monsieur* DE LA MONNOYE

A

MONSIEUR LE DUC  
DE VILLEROI.

Tandis que l'on ne voit si ferme pension,  
Qui ne tremble aujourd'hui, de crainte  
D'une triste réduction,  
Ou d'être entièrement éteinte :  
Celle qu'il vous a plu, Seigneur, de m'accorder  
Demeure toujours hors d'atteinte.  
Deux grands titres pour la fonder  
Se sont trouvez d'intelligence :  
L'un vient de moi ; son nom est Indulgence  
L'autre de vous , c'est Générosité.  
Ils sont tous deux faits l'un pour l'autre.  
Le mien n'est que trop attesté ,  
Je puis dormir en fureté ,  
C'est lui qui me répond du vôtre.

Q U A T R A I N

DE M. DE LA MONNOYE.

*Sur la Taille douce de Monsieur le Regent.*

Ici, loin de briguer un Eloge flatteur ,  
PHILIPPE, ami du vrai, qu'il cherche , qu'il desire ,  
D'un



D'un Critique ingenu se rend le protec-  
teur.

Un Prince fans defauts ne craint pas la  
Satire.

## T R A D U C T I O N

*du Latin du Poëte CATULE Liv. I. de  
Nat. Deor. de CICERON.*

J'admirois du Soleil la naiffante clarté,  
Quand Roscius d'autre côté  
Tout à coup s'offrant à ma vue,  
Habitans du celeste lieu !

Excusez , ai-je dit , mon audace ingenuë,  
A mes yeux le Mortel est plus beau que  
le Dieu.

Cette Piece a été inferée par M.  
l'Abbé d'Olivet dans sa Traduction  
Françoise du Livre de *Natura Deorum*  
de *Ciceron* , où à propos de l'Original  
de cette Epigramme il dit ; „ La Tra-  
„ duction que j'en rapporte ici est de  
„ M. de la Monnoye. Je me ferois de  
„ cette occasion , pour m'expliquer sur  
„ cet illustre Academicien , dans les  
„ termes que l'amitié & l'estime de-  
„ voient me dicter. Mais en revoyant  
„ mon manuscrit il a rayé de sa main  
„ tout ce qui sentoit la louange , & m'a  
„ réduit à ne publier que sa modestie.

A la p. 128. du Tom. II. de la même

Tra-

Traduction , l'Abbé d'*Olivet* parle en ces termes de M. D. L. M. ,, M. de ,, la *Monnoye* , dont le nom orneroit ,, toutes mes pages , si je marquois ,, toutes les fois , que j'ai profité de ,, ses lumieres. . . Ensuite il rapporte les vers suivans , comme étant aussi de M. D. L. M. C'est la Traduction d'une Chançon Bachique d'ANACRE'ON.

Amis , tout boit. L'Onde boit l'Air ,  
La Lune le Soleil , le Soleil boit la Mer,  
La Plante boit la Terre , & la Terre la  
Pluye ;

Enfin soit en haut , soit en bas ,

Tout boit , tout à boire convie.

Eh pourquoi , chers amis , ne boirois-je  
donc pas ?

En Février 1727 il vint de *Halle* en Saxe à Berlin un Poëme François de 140 vers de douze syllabes sans titre , mais qu'on pourroit intituler l'*Enrhumé*. On vouloit que ce Poëme fût de M. D. L. M. mais qu'il l'eût desavoué , sur ce que , vu l'impiété & l'obscénité de la Pièce , l'Académie Françoisse refusoit d'en agréger l'Auteur dans son Corps. Je l'ai lue , & je suis moins surpris que M. D. L. M. l'ait desavouée , que je ne le serois , s'il étoit vrai qu'on l'eût pu croire capable de l'avoir composée. Elle est d'un

Libertin , qui ose attribuer les Larmes de S. Pierre à un rhume , semblable à celui dont il se plaint , & qu'il décrit en termes très-degoutans. Il est aussi Joueur de profession , & de plus il s'accuse du peché de *moleffe* en termes très-impudens. En un mot ce Poëte n'a rien de commun avec l'illustre M. D. L. M. duquel , si l'on a quelques Poësies gaillardes , on n'en a certainement pas de lascives , & moins encore d'impies , comme l'est le Poëme , que j'intitule l'*Enrbumé*.

§. *Laurence Strozzi* Religieuse , dont on a des Hymnes , n'étoit point sœur de *Pierre Strozzi* Maréchal de France , comme M. *Colomiez* l'a cru sur la parole de *Brantôme*. Elle étoit sœur de *Kyriaque Strozzi* , Professeur en Philosophie & en Langue Greque à Florence , puis à Boulogne , & enfin à Pise , fils de *Zacharie Strozzi* , issu des mêmes Ancêtres , que *Philippe* père du Maréchal.

§. *Pierre Paschal* , qui se disoit Historiographe de *Henri II* , étoit un maraut , qui ne savoit point de Latin , & qui ignoroit même la Langue Françoisé. Il avoit donné à entendre au Roi *Henri II* , qu'il travailloit à l'Histoire de ce Prince. Il avoit même , disoit-il , dessein de continuer les Eloges de *Paul Jove* ; de sorte que non seulement *Henri II*  
lui

lui donna une pension de 1200 Livres, mais que même entre les Illustres de la Cour, c'étoit à qui feroit les plus beaux presens à Paschal, pour avoir place dans ses Ecrits. Après la mort de cet homme, on ne trouva pas chez lui le moindre commencement, soit d'Histoire, soit d'Eloges. Cependant quelcun, qui apparemment s'étoit senti des gratifications de *Paschal*, lui fit cette Epitaphe, qui se lit dans la Cathedrale de Toulouse.

P. PASCHALIO,

„ rerum gestarum ab Henrico II. Gal-  
 „ liarum Rege Scriptori politissimo,  
 „ unaque virtutis & Romanæ elo-  
 „ quentiæ æmulatori præstantissimo,

Amici mœrentes

B. M. P.

Vixit annos XLIII. obiit XIII. KL.  
 Mar. an. post Christum natum  
 M. D. LXV.

Voy. le Tableau des Prov. de France:  
 1662. T. II. p. 202.

§. *Description de l'Isle des Hermaphro-  
 dites nouvellement découverte &c. pour  
 servir de Supplément au JOURNAL DE  
 HENRI III. A Cologne 1724. 8<sup>o</sup>. Dès  
 la seconde page on voit que ce Li-*

vre a été composé depuis la Paix de *Vervins*, & non pas sous le Regne de *Henri III*, comme le croit l'Auteur de l'*Avis au Lecteur*. Du reste j'ignore sur quoi fondé, il attribue cet Ouvrage à certain *Artus Thomas*, étant certain que d'autres l'ont donné au Cardinal *du Perron*. Voy. *Sorel, Bibl. Fr.* Edit. de 1664. p. 153. La seule ancienne Edition, que j'en aye vue, est in 12. de l'année 1612.

§. Les Huguenots firent autrefois les *Contrepets* suivans sur la mort inopinée de leurs Persecuteurs *Henri II*, & *François II*. Rois de France, & *Antoine* Roi de Navarre.

Par l'œil, l'oreille & l'épaule  
Dieu fit mourir trois Rois en Gaule.  
Par l'épaule, l'oreille & l'œil  
Dieu a mis trois Rois au cercueil.  
Par l'épaule, l'œil & l'oreille  
Dieu nous fit voir mainte merveille.

§. Les vers suivans ressemblent à ceux qu'on trouve dans les *Bigarrures* du Seigneur des *Accords* sur le fameux *Pierre à Cornibus*

*Es ist ein Kraut, heior Mulier*  
*Darvor bütt dich prudenter*  
*Sie betriügt dich fallaciter*  
*Das sag ick dir veraciter.*

§. *Jean le Veau*, Secrétaire d'*André de Burgo*, Ambassadeur de l'Empereur *Maximilien I.* auprès de *Louis XII.* mourut du mal de Naples. Voy. la Pref. des *Lettres de Louis XII.*

§. *Poggiana*, ou la *Vie*, le *Caractere* les *Sentences* & les *bons Mots de Pogge Florentin* &c. 2 Tom. 8°. Amst. 1720. Au mois de Juillet 1722. fut envoyé de Paris à Berlin un petit in 12. de 35 pages, imprimé tout récemment à Paris sous le titre de *Remarques sur le Poggiana de M. Lenfant*. Quelques uns attribuèrent ces Remarques au fameux Père de *Montfaucon*, sous prétexte que ce Père connoît *M. de la Crose*, à qui elles sont adressées. D'autres les crurent de *M. de la Monnoye*, que le *Poggiana* a critiqué : mais moi, supposé que *M. Simon de Val-Hébert* vive encore, le même de qui est l'Épître dedicatoire des *Origines Françoises de Caseneuve*, je ne balance point à les lui attribuer, y reconnoissant & son style & son Esprit, qui me sont bien connus d'ailleurs. *Toulié du Solivet* est le nom de celui qui avoit fourni à l'Imprimeur le MS. des *Remarques sur le Poggiana*. *M. Lenfant* répondit dans la *Biblioth. Germ.* T. IV. p. 70. & suiv. mais il passa condamnation sur plusieurs articles.

*M. Recanati*, attaqué en plusieurs

endroits du *Poggiana*, publia aussi un Ouvrage en Italien pour se défendre.

Dans l'*Avis sur les bons mots de Pogge*, à la tête de la IV. Partie, M. Lenfant parlant des bons mots d'*Hieroclès*, dit : „ Si ces Remarques subsistoient encore, „ je les terminerois en *Ana*, & laisserois „ au peuple de Paris son *Sottifier*.” Comme on fait, que ç'a été le savant M. de *la Monnoye* qui a donné le nom de *Sottifier* aux badineries qu'*Hieroclès* a débitées en Grec, sous le titre d'*Asteia*, M. L. auroit bien dû présumer, qu'un tel homme devoit être sûr, que ce mot n'avoit rien de bas. *Sottise* est un mot reçu depuis long tems en notre Langue, pour désigner ces petites Productions de l'Esprit, qui ne roulent que sur des *bagatelles*; & dans les Lettres de *Mainard*, ce Poëte ne qualifie jamais autrement ses Epigrammes, qui pourtant ont eu l'approbation de bien des Connoisseurs. C'est sans doute à cette signification particuliere du mot *Sottise*, qu'a visé M. de *la Monnoye*, lorsqu'il a donné le nom de *Sottifier* au Recueil d'*Hieroclès*.

Dans les Farces ou *Sotties* du XVI<sup>e</sup> siècle, encore sous *Henri II.* étoit introduite une *Mere Sotte*, dont le Rôle étoit de faire parler ses *Sottelets*, qui lui recitoient par broquars les vices de

de toutes sortes de personnes. *George de la Boutiere*, dans la note margin. sur le ch. 44. de la *Vie de Tibere* p.156. de la Trad. de *Suetone* Lyon 1556. De ce genre sont les *menus propos* de *Mere Sotte en rimes*, par *Pierre Gringore* avec fig. Paris in 8<sup>o</sup>. 1528. (*Biblioth. Fayana* p. 241.) & plusieurs autres Livres facétieux du même siècle, où est introduite une *mere sotte*, présidente à la *Sottie*; &, soit dit en passant, c'est sur ce pied-là qu'à Rouen les Farceurs avoient pour Chef un *Abbé des Conards*, c'est-à-dire, un *Pere des Sots*.

§ On a inseré à la fin du *Preservatif* de *M. Lenfant* une *Lettre de M. A...t à une Dame de France*. Elle est de *M. Abauzit*, natif d'*Uzès*, homme d'un mérite extraordinaire, d'une extrême modestie & d'un savoir universel. Il fait son séjour à *Geneve*. Il cite p. 280. „ un Auteur grave & cheri de trois „ Papes, qui dans un Ouvrage dédié „ h *Paul III.* a dit que sans l'Écriture „ les affaires de l'Église seroient en bien „ meilleur état ". C'est-à-dire, si l'on n'eût pas employé l'Écriture contre *Luther*. Cet Auteur grave, c'est *Albert Pigbius* L. I. C. 4. *Hierarchie Ecclésiast.* Les trois Papes dont il a été cheri sont *Hadrien VI*, *Clement VII* & *Paul III.*



§. *Scævola Sammarthani Elogia Doctorum in Gallia Virorum, qui nostra patrumque memoriâ floruerunt.* Ce titre n'annonçoit les Eloges, que des Personnes illustres par leurs Ecrits, ou du moins par un grand savoir. Cependant *St<sup>e</sup> Marthe* fait ici l'Eloge de plusieurs hommes de Robe, qui ne se sont distinguez que par leurs Charges. C'est ce que lui fait remarquer *Pâquier*, dans ses Lettres, édit. de 1619. T. 2. p. 432.

„ *Sammarthanus* est homme disert,  
 „ écrit bien Latin & parle bien Fran-  
 „ çois. Il a dit qu'il mettroit aussi  
 „ mon Pere en ses Eloges, encore  
 „ qu'il soit Italien, car il a été Ci-  
 „ toyen François, & almoit mieux  
 „ dici Gallus, qu'Italus”. *Scaligerana*,  
 au mot *Sammarthanus*. Ainsi ce n'a  
 été que par complaisance pour le Fils,  
 que *St<sup>e</sup> Marthe* a fait l'Eloge du Pere,  
 dans un Livre qui n'étoit destiné à  
 louer que des François, car en 1598.  
 avant que *Joseph* se fût expliqué, que  
 son Pere avoit toujours souhaité qu'on  
 le regardât comme François, *St<sup>e</sup> Mar-  
 the* n'avoit point songé à le mettre dans  
 son premier Livre, qui fut imprimé cet-  
 te année-là à Poitiers.

§. On ne sauroit gueres donner de  
 plus magnifique Eloge, que celui que  
*Charles Fontaine* Parisien donne à *Melin*  
 de

de S. Gelais dans son *Quintil Censeur* p. 204. de l'Edit. de Lyon 1556. „Et si, vous  
 „ autres me mettez en avant un Mel-  
 „ lin Monsieur de S. Gelais , qui com-  
 „ pose, voire bien sur tous les autres,  
 „ vers lyriques , les met en Musique,  
 „ les chante , les joue & sonne sur les  
 „ instrumens : Je confesse & say ce qu'il  
 „ fait faire , mais c'est pour lui. Et en  
 „ cela il soutient diverses personnes , &  
 „ est Poëte, Musicien, vocal & instru-  
 „ mental. Voire bien davantage est-il  
 „ Mathematicien, Philosophe, Orateur,  
 „ Jurisperit, Medecin, Astronome,  
 „ Theologien, brief Panepistémon.  
 „ Mais de tels que lui ne s'en trouve  
 „ pas treize en la grand' douzaine, &  
 „ si ne se arrogue rien, & ne derogue  
 „ à nul.

§. M. de *Ste Marthe* marqua assez plaisamment la mort de *Melin de S. Gelais*. *Fato functus est*, dit-il, *imperante Gallis Henrico Secundo*. Or *Henri II* a regné plus d'onze ans : ainsi le Lecteur n'en est gueres plus avancé, à moins qu'on ne lui apprenne que ce fut en 1558. Il étoit né un 3<sup>e</sup> de Novemb. Voy. le IX de ses Huitains.

§. *Faques Bouju* étoit de Chateauneuf en Anjou. *Joachim du Bellai* dit, dans son Ode IX à *Bouju*.

Ainsi ton bruyt qui s'escarte,  
 Bouju, tu feras parler ;  
 Ainsi ta petite Sarte  
 Au même peut s'esgaler.

„ Pour ce que Bouju est né près de  
 „ Sarte , petite riviere , qui tombe en  
 „ Loyre , environ une demi lieue au-  
 „ dessus d'Angers. C'est la Note de  
*Jean Proust* sur cet endroit. *Maturin*  
*Bouju* Receveur des Tailles à Angers  
 en 1563 étoit de la Religion. Il fut  
 pendu.

§. M. *Burnet* dans son *Voyage de*  
*Suisse* &c. Roterd. 1687. p. 243. dit ,  
 en parlant de *Diedrick* Professeur de  
 Strasbourg ; Il fut confiné dans je ne sai  
 quelle Province de France , je crois que  
 c'est le *Limosin*. Ce fut à *Perpignan* , &  
 voici quelle fut l'occasion de l'exil de  
*Diedrick*. Peu après que la France se  
 fut emparée de *Strasbourg* , comme le  
 Venerable s'y portoit hautement par  
 les rues , & que quelques Bourgeois Lu-  
 theriens s'agenouilloient devant l'Hos-  
 tie , ni plus , ni moins que les Catholi-  
 ques Romains. *Diedrick* par un petit  
 Traité , qu'il publia , soutint que ces  
 Lutheriens commettoient en cela I-  
 dolatrie. La Cour informée de la cho-  
 se relegua le pauvre *Diedrick* à *Perpi-*  
*gnan* , d'où pourtant , au bout de dix  
 ou douze ans , il eut permission de  
 re-

retourner chez lui , mais à charge de ne point sortir de sa maison. Lorsqu'on l'exila , il avoit 70 ans , ou environ.

*L'idée du fidèle Ministre de J. Christ , ou la Vie de Guillaume Farel , Ministre , par M. Ancillon , est un Livre écrit dans un style , qui à force d'être pompeux & mystique , est un vrai Galimatias. Au reste p. 211. l'Auteur a omis de parler d'une Epître de Farel au Duc de Lorraine , datée de Gorze , le 11 Fevr. 1543. & d'une seconde Epître du même Farel au Docteur Coroly , datée du 25 Juin 1543. & écrite de Strasbourg. L'une & l'autre de ces Pièces furent imprimées à Geneve la même année.*

§. *Les Remarques sur les Oeuvres Poétiques de François de Malherbe par Urbain Chevreau , à Saumur 1660. in 4<sup>o</sup>. sont devenues fort rares. Chevreau , dans ses Poésies Françaises , imprimées à Paris en 1656. a imité en divers endroits les Auteurs Italiens & Espagnols.*

§. *Brigans , c'étoit en 1359 des Fantassins , armez de brigandines , armure alors fort en usage.*

§. *Bicestre , Chateau maintenant ruiné , étoit en bon état en 1410. & s'appelloit le Château de Wincestre.*

§. *Robert de la Lice ( Licius ) Cordelier étoit un fameux Predicateur du*  
tems

tems du Roi Louïs XI. *Erasme* parle souvent de lui dans son Livre, *de ratione concionandi*.

*Ambroise de Cambray* Referendaire du Pape *Calixte* donna à prix d'argent une fausse Bulle dispensatoire au Comte d'Armagnac, pour épouser sa propre sœur. Voy. *Matth. de Couffy Hist. de Charles VII.* p. 694. Edit. de *Dénys Godofroy*. Cette Bulle n'est pas la seule de cette espece qu'on puisse reprocher aux Papes. *Ange de Clavaise*, Cordelier, Auteur de la *Somme Angelique*, au mot *Papa*, rapporte que le Pape *Martin V* ayant pris avis avec ses Docteurs donna dispense d'épouser sa sœur germaine. Voy. *Du Plessis, Myst. d'Iniq.* 1612. f. 163. b. & le *Brutum fulmen* de *Hotman* 4<sup>e</sup> Edit. p. 195.

§. On a généralement cru qu'*Amé Duc de Savoye* vécut délicieusement dans sa retraite à *Ripaille*, & que c'étoit même de là qu'est venue l'expression proverbiale, *faire ripaille*, pour dire faire grand' chère, mais c'est une erreur. Voy. *Spon, Hist. de Gen.* 2<sup>e</sup> Edit. T. I. p. 107 & 108.

§. Le principal Instigateur de la Guerre de Naples entreprise par *Charles VIII.* fut le Clergé, lequel, dans un Dialogue de la façon d'*Octavien de S. Gelais*, Evêque d'Angoulême, imprimé au devant du *Verger d'Honneur*, tourne en ri-  
di-

dicule sous le nom de certain Idiot, & poltron de je ne sçai qui, les gens sages, qui auroient voulu détourner cette guerre.

§. D'Albigny Partisan de la Ligue, s'étant depuis donné au Duc de Savoie, eut le commandement de l'Escalade.

§. Ceux qui combattoient sous les enseignes du Roi Henri IV. encore Huguenot, furent nommez *Mabeutres* dès l'an 1590.

§. Les Rois & les Reines n'ont point de parens; ils n'ont que des Sujets. Mot de *Don Pedre de Toleda* Ambassadeur d'Espagne auprès de Henri IV.

§. On appelle *Carfou* le coup de Cloche, qui avertit de prendre garde au feu. *Pasquier*, IV. 18. de ses *Recherches*, prétend que *Carfou* est une corruption de *Couvre-feu*, d'où il s'ensuivroit que par le *Carfou*, qui en hiver se sonne vers les sept heures du soir, chacun auroit été originaiement averti de couvrir son feu, ce qui seroit absurde. On voit p. 58. du *Journal de Paris* sous les Règnes de *Charles VI.* & *Charles VII.* in 4°. Paris 1729. que l'ancien mot étoit *Guare-feu*, comme pour ordonner qu'au son de la Cloche, chacun eût à prendre garde que chez lui le feu, ni la Chandelle de la Cuisine & des Appartemens ne causât d'incendie  
dans

dans la Ville. Cela est si vrai, qu'en Allemagne, d'où est venu cet usage, dans les Villes, où il a lieu, le Crieur de Nuit, qui supplée au son de la Cloche, crie de toute sa force, à chaque heure de la nuit close, que chacun prenne garde à feu & à chandelles, afin d'éviter les incendies. Ce sont les termes dont il se sert. A Metz, où Hyver & Eté le *Carfou* se fait par trois coups de cette grosse Cloche, appelée *Mute*, parce qu'elle est destinée à convoquer le Peuple en cas d'*Emeute*, les petites gens, pendant la vie du Daufin, fils de *Louis XIV.* croyoient que ces trois coups de cloche donnoient le bon soir au Roi, à la Reine & au Daufin. *Rapin Hist. d'Angl.* sur l'année 1069. T. 2. p. 36. remarque que cette année-là, *Guillaume le Conquérant* imposa sous peine d'Amende aux Anglois ses nouveaux Sujets la nécessité de n'avoir chez eux *ni feu ni clarté*, après huit heures du soir. C'étoit pour prévenir les Complots. Voila la premiere institution d'un véritable *Couvre-feu*.

§. *Exillé, ée.* Ce mot revient souvent dans nos vieux Livres. Il ne dérive pas d'*exilium*, mais de *nihil*, prononcé à l'antique, *nichil*, d'où *annichilé, chillé, exillé*, pour dire une chose reduite à rien.

Le

§. Le Duc de *Betfort*, qui fut Regent de France pour le jeune *Henri VI*, étoit appelé le *Duc Rouge*, à cause de la *Rose Rouge* de la Maison de *Lancastre*, qui régnoit en Angleterre, depuis *Henri IV* inclusivement. *Monstrelet* parle d'un Seigneur connu sous le nom de *Chevalier Blanc*. Peut-être ce Seigneur étoit-il de la Maison d'*Yorck*, qui avoit pour armes la *Rose Blanche*.

§. L'*Epiphanie* dans certaines Heures Gothiques est appelée la *Thiphaigne*. Le jour de *S. Thiphaines* (*Theophanes*) echeoit le 9 Septembre.

§. Pour denoter qu'une maison étoit vuide & abandonnée, on pendoit autrefois à la porte une Croix de paille, ou de bois.

§. En 1438. environ le 8 Août le persil & le cerfeuil étoient si chers à Paris, qu'on n'en pouvoit avoir. Ainsi ce que *Rabelais* dit par plaisanterie Ch. 4. de sa *Prognostic. Pantagr.* qu'encore qu'en 1534. *Mercur* menace quelque peu le persil, toutefois il fera à prix raisonnable, s'étoit trouvé faux, quelque cent ans auparavant.

§. *Andrieu de Hariacourt*, Sieur de *Brandembourg*, étoit Capitaine de *Darnay* pour le Duc de Bourgogne en 1474. Cela auroit-il quelque relation avec la Maison de *Brandembourg*?



§. HUGUENOT *Bony* fut reçu en 1410. Huissier de la Chambre des Comptes de Dijon, sous serment par lui fait de ne savoir ni lire, ni écrire.

§. En 1386 un Médecin fut condamné par le Baillif de Dijon à une amende de 50 francs d'or, & de plus mis en prison, pour n'avoir pas guéri les malades, dont il avoit entrepris la cure.

§. En 1411. vint-deux aunes de Damas noir furent employées pour une houpelande à des noces. Quelle longue queue devoit avoir une telle houpelande ?

§. *Tiercelin*, forte d'étoffe, qui paroît avoir été mêlée de trois choses, comme soye, fil, & laine.

§. En 1470. *Jeanne la Bavarde*, & une autre *Jeanne*, femme de *Jean Moingeon*, furent condamnées à *Nuys* près de Dijon, comme *Ramassieres* & *Herites*, la première au feu, la seconde à être fustigée & bannie. C'étoient de pauvres Vaudoises, accusées en cette qualité non seulement d'Hérésie, mais de Magie. C'est ce dernier crime qu'emporte le mot *Ramassieres*, dans la ridicule supposition que les *Sorcieres* se rendent au *fabat*, sur un *balai*, ou *ramon*, appelé en Italien *ramazza*, d'où vient le Languedocien *ramasse*, dans la signification de donner à quelcun la *ramasse*, ou les étrivrières. Mi-

§. *Miton*, espèce de gand, synonyme de *mitaine*. Ainsi *Onguent miton - mitaine* est un onguent sans vertu. Qu'on se serve ou non d'un tel onguent, c'est tout un, comme *miton & mitaine*.

§. *Jaques Merlin*, Docteur en Théologie, étoit à *Vico Sancti Viturmini*, dans le Diocèse de Limoges, dit *M. Launoi* p. 668. de son *Hist. du Coll. de Nav.* & plus haut il le qualifie, *patriâ Victurnienfis*. Ces deux différentes manières d'exprimer le lieu natal de ce Docteur sont cause que *M. Bayle*, qui d'ailleurs ne fa-voit pas le nom François de ce lieu, n'a pu nous l'apprendre p. 620. de sa *Rep. aux Quest. d'un Prov.* où il en avoit l'occasion. Je crois que c'est la Paroisse, que le *Supplément au Traité des Aydes* p. 251. de l'Edit. de Paris 1643. appelle *St. Victour*. Elle est dans la Généralité de *Limoges*, Election de *Tulle*, Archiprieuré de *S. Exupery*.

§. Il y a eu presque en même tems deux *François Picart*, l'un Docteur dans la Maison de Navarre, dont *Launoi* a écrit la Vie, & duquel *Beze* parle dans son *Passavant*; l'autre Cordelier, duquel le même *Beze* parle sur l'an 1561. comme plein de vie en ce tems-là, au lieu que l'autre étoit mort au mois de Septembre 1557. Au sujet du premier, voici un long morceau, mais curieux, tiré d'une ancienne *Anatomie de la Messe*,

traduite de l'Italien, & imprimée pour la première fois par *Jean Crespin* en l'année 1555. Ce passage se trouve p. 517. & suiv. de l'Edit. in 16. chez *Jean Martin* 1562. „ De tous ceux que je cognois vrais Sorbonistes, & Supposés de la Doctrine Papale, je prendrai Maître *François Picart*, lequel a la vogue par dessus tous : & puis encore un autre (*Jean Maillard*) pour parachever le couple. Je la décriray le plus brièvement que je pourray, & les peindray non pas au vif, ni de toutes leurs couleurs, comme ils en font bien dignes : mais seulement j'en feray un pourtrait assez grossier par lequel neantmoins on verra facilement quels sont tous les Advocats de la Messe, & qui s'efforcent si fort pour la maintenir, afin que de là on cognoisse que peuvent valloir tous ceux qui combattent pour cette querelle. Ce *Picart* donc ayant obtenu le degré de Theologien Sorbonique, a tellement préché dans la Ville de Paris, qu'on l'a estimé le premier. Et le moyen qu'il a tenu dès le commencement, pour gagner ce point, a esté d'autant qu'il favoit bien, qu'en France ceux qu'ils appellent Luthériens, estoient & sont encore en detestation presqu'à tous. Il a toujours crié au-  
„ da-

„ dacieusement contr'eux en ses Ser-  
 „ mons , les chargeant avec une im-  
 „ prudence desesperée de toutes les  
 „ calomnies qu'il a jamais pu controu-  
 „ ver , ainsi que je monstrey tantost.  
 „ Or pour n'estre point trop long, ne  
 „ fascheux à deduire le tout par le me-  
 „ nu , & à declarer comment il s'est  
 „ porté en ce que j'ai dit, je n'ame-  
 „ neray seulement que les beaux Ser-  
 „ mons qu'il faisoit il y a long-tems ,  
 „ pour lesquels il fut chassé & banni  
 „ de Paris avec ce gros souppier de  
 „ *Bede*. Il étoit déjà pour lors si en-  
 „ ragé , qu'il ne craignoit de calom-  
 „ nier impudemment les plus grans de  
 „ France Estant rappellé & remis en  
 „ son estat , & Dieu sçait comment ,  
 „ il n'osa du premier coup faire com-  
 „ me auparavant , à sçavoir se prendre  
 „ & attacher aux personnes particulie-  
 „ res & d'autorité craignant sa peau.  
 „ Quoi donc ? si vouloit-il poursuy-  
 „ vre son entreprise. Il brusloit d'am-  
 „ bition , il ne demandoit sinon d'es-  
 „ tre en reputation. Il preschoit sou-  
 „ vent dedans Paris , & jamais n'ou-  
 „ blioit ces pauvres Lutheriens. Brief  
 „ il a fait ce mestier si long-tems ,  
 „ (car il y a maintenant plus de vint  
 „ ans , qu'il l'a commencé) qu'à la fin  
 „ il a tellement embabouyné , ou plu-  
 „ tost enforcelé ce pauvre peuple a-  
 „ bru-

„ bruti , que ce qu'il dit & prononce  
 „ est tenu comme un Oracle venant  
 „ du Ciel : & sur-tout quand il est  
 „ question de cette abomination de  
 „ Messe. Mais d'autant qu'on le cog-  
 „ noistra beaucoup mieux tel qu'il est,  
 „ si je touche un mot tant de sa Doc-  
 „ trine qu'il presche , & principale-  
 „ ment touchant la Messe, que de sa  
 „ vie aussi, je reduiray le tout à ces  
 „ deux poinçts là, à sçavoir à ce qu'il  
 „ enseigne & à ses faicçts. Dont il fera  
 „ aisé à chacun de juger, s'il y eut ja-  
 „ mais faux Prophete en tout le mon-  
 „ de , que cestui-ci l'est. Premiere-  
 „ ment il est nommé de tous *Picart*  
 „ le Prescheur, comme par excellen-  
 „ ce, d'autant qu'il se couvre du man-  
 „ teau de la Parole de Dieu. Pour  
 „ mieux séduire , il prend quelque  
 „ Texte de l'Escriture Sainte, & puis  
 „ il l'expose à tors & à travers, ainsi  
 „ que bon luy semble, c'est-à-dire, se-  
 „ lon qu'il luy vient en fantasie, le des-  
 „ tournant çà & là, tantost à un Sainçt,  
 „ tantost à une Sainçte, qu'on trouve  
 „ au Kalendrier du Pape. Je m'en rap-  
 „ porte à ceux qui l'ont ouy, & qui  
 „ ont jugement pour y avoir advisé.  
 „ Voila comment il amadoue ces po-  
 „ vres gens, les abusant de ce ti-  
 „ tre, qu'il presche la Parole de Dieu.  
 „ Et que fait-il cependant ? Au lieu  
 „ d'ex-

„ d'exposer la pure verité , on oit des  
 „ mensonges execrables : au lieu d'an-  
 „ noncer l'Evangile , il met en avant  
 „ ses songes & resveries : au lieu de  
 „ publier les ordonnances de Nostre  
 „ Seigneur , il propose les Traditions  
 „ humaines , il pervertit & renverse  
 „ toute sainte doctrine. Combien que  
 „ tout cela soit si certain qu'il ne seroit  
 „ ja besoin de plus longue preuve : si  
 „ est-ce que je reciteray quelques blas-  
 „ phêmes horribles , qu'il a desgorgez  
 „ par diverses fois en preschant çà &  
 „ là dedans Paris : non pas qu'il n'y en  
 „ ait une infinité d'autres , mais si peu  
 „ que j'en toucherai d'un nombre infini  
 „ suffira pour comprendre que c'est du  
 „ reste. Je ne m'amuseray pas à decla-  
 „ rer ici bien au long ce que plusieurs  
 „ sçavent bien , touchant sa façon ac-  
 „ coustumée en tous ses Sermons , où  
 „ il fait de si beaux Contes des Luthe-  
 „ riens , & de quelle impudence il use  
 „ en cela. Comme pour exemple ,  
 „ quand il contoit un jour , selon qu'il  
 „ est effronté comme une putain de  
 „ bordeau , que les prescheurs de Ge-  
 „ neve entrans en la Chaire pour pres-  
 „ cher ont l'espée au costé , la plume  
 „ sur le bonnet avec la cappe à l'Es-  
 „ pagnole , & que le premier venu  
 „ montoit en la chaire , & un tas de  
 „ telles menteries , que cest impudent

„ avoit controuvées sous son chappe-  
„ ron gras , & sous son bonnet à chauf-  
„ sepied ; ne font-ce point là des  
„ choses par ttop ridicules , & dont  
„ les petits enfans se peuvent mo-  
„ quer ? Il est vray que cette pauvre  
„ beste chauffée en forgeant telles  
„ bourdes ne tasche sinon de retenir  
„ toujours le povre peuple en son i-  
„ gnorance plus que brutale & cuide  
„ beaucoup gagner par ses menfon-  
„ ges du tout intolerables. Mais je  
„ vous prie combien y a-t-il de gens  
„ par tout le monde , qui peuvent de-  
„ mentir ce vilain effronté & menteur  
„ desesperé ? Combien y a-t-il d'hom-  
„ mes , voire de grands Seigneurs ,  
„ qui ont esté à Geneve , qui ont veu  
„ tout le contraire de ce que dit cet  
„ audacieux menteur ? . . . . Ce lui est  
„ assez de dire quelque chose , pourveu  
„ qu'il pense que par sa menterie &  
„ impudence les vrais Ministres de la  
„ Parolle de Dieu seront mesprizez . . . .  
„ Comment parle-t-il , quand il est  
„ question de la Messe & de telles im-  
„ pietez ? Il y a un homme de bien &  
„ digne d'estre creu , qui l'a ouy dedans  
„ Paris , preschant à *Sainte Opportune* ,  
„ lequel afferme entre plusieurs autres  
„ blasphêmes horribles , que ce Diable  
„ encharné desgorgea en tout son Ser-  
„ mon , qu'il fut si audacieux de pro-  
„ non-

„ noncer devant tous, (après avoir  
 „ conté les vertus & proprietez de la  
 „ Messe, c'est-à-dire, des choses ef-  
 „ pouventables à ouïr) si tout ce qu'il  
 „ en avoit recité pour lors, & qui est  
 „ contenu dedans depuis un bout jus-  
 „ qu'à l'autre, n'est bon & saint &  
 „ venu du Ciel, que Dieu n'est pas  
 „ Dieu. Ne voila point un blaspheme?  
 „ me?... Quand il n'y auroit qu'un  
 „ seul homme, qui l'eust ouï, ce se-  
 „ roit bien assez pour sa condamna-  
 „ tion. Et ce n'est pas pour une fois,  
 „ qu'il a desgorgé des blasphemes sem-  
 „ blables. Je reciteray ce que j'ay  
 „ quelquefois entendu de mes pro-  
 „ pres oreilles. Il preschoit à S. Jean  
 „ en Greve, un Dimanche après diner.  
 „ Or le jour de devant on avoit bruslé  
 „ tout vif en la Place Maubert un po-  
 „ vre fidelle, qui après avoir tousjours  
 „ perseveré en la vraye Confession du  
 „ nom de Dieu, & de la pure doc-  
 „ trine de l'Evangile, invoquoit sans  
 „ cesse nostre Seigneur Jesus, tant qu'il  
 „ eut rendu l'Esprit. Ce forcené s'es-  
 „ chauffa tellement après les Luthe-  
 „ riens, qu'il dit que c'estoit le Diable,  
 „ qui leur faisoit ainsi nommer Jesus  
 „ Christ.... Il y a un homme, lequel  
 „ a esté present à ses predications, &  
 „ qui a remarqué les jours & les mois  
 „ de l'année que ce vilain blasphema-  
 „ teur



„ teur desgorgéoit ces impietez - ci ,  
 „ pour enseigner le Peuple. Le huic-  
 „ tième jour de Septembre , mil cinq  
 „ cens cinquante trois : il dit que tou-  
 „ tes les graces que Dieu donne aux  
 „ hommes , il veut que ce soit par le  
 „ moyen de la Vierge Marie : ce qu'il  
 „ redit encore deux jours après . . . .  
 „ Le vint-neufiesme d'Octobre en-  
 „ suyvant , pour non seulement des-  
 „ gouter ses Auditeurs de la doctrine  
 „ du salut , mais aussi pour les espou-  
 „ venter du tout , à ce qu'ils n'en o-  
 „ fassent jamais approcher : en escu-  
 „ mant comme un verrat eschauffé ,  
 „ après avoir vomi plusieurs autres  
 „ puantises , il se print à crier que Cal-  
 „ vin est un Diable : & que tout ce  
 „ qu'il presche dedans Geneve est du  
 „ Diable d'Enfer : & s'il y presche  
 „ la Verité , que Dieu n'est pas Dieu.  
 „ Voila son stile accoustumé de long-  
 „ tems , ainsi que tout le monde sçait :  
 „ & duquel il usa quand il vit la  
 „ constance invincible de ces quatorze  
 „ fidelles Martyrs de Jesus Christ ,  
 „ qui furent exécutez à Meaux. Car  
 „ se voyant convaincu , & ne pouvant  
 „ resister au S. Esprit , qui parloit par  
 „ la bouche de ces saincts Personna-  
 „ ges , comme enragé & transporté  
 „ d'une furie plus que brutale , il pro-  
 „ nonça en son Sermon qu'il fit devant  
 „ tout

„ tout le peuple , qu'il falloit necessai-  
 „ rement croire que ces pauvres gens-  
 „ là étoient damnez en Enfer : & si  
 „ un Ange du Ciel disoit le contraire ,  
 „ qu'il faudroit le rejeter. Car autre-  
 „ ment , disoit ce malheureux , Dieu  
 „ ne seroit pas Dieu.... J'ai touché  
 „ jusqu'ici un bien peu de ceste doctri-  
 „ ne infernale , afin qu'on puisse juger  
 „ par cela de tout le reste qu'enseigne  
 „ cet ennemi de Dieu , & de nostre  
 „ Seigneur Jesus. Quant à sa vie , je  
 „ sçai qu'on l'estime irreprehensible ,  
 „ voire comme d'un Ange à demi  
 „ Dieu. Et de fait il y a telle appa-  
 „ rence , que les povres simples gens y  
 „ sont aisément trompez. Mais pour-  
 „ veu qu'on ne veuille point fermer les  
 „ yeux , pour ne voir goutte en plein  
 „ Midy , son ambition & orgueil dont  
 „ il creve tout , se montre si claire-  
 „ ment que rien plus. On voit par  
 „ experience qu'il y a en lui une cruau-  
 „ té plus que barbare , à l'encontre  
 „ des enfans de Dieu , & un appetit  
 „ insatiable d'espandre & humer le sang  
 „ innocent. On voit cela tous les jours ,  
 „ & y a plus de vingt ans qu'il en fait  
 „ mestier. Et afin qu'on ne pense que  
 „ je le charge à tort de ce crime tant  
 „ énorme ; à sçavoir qu'il est trans-  
 „ porté d'une rage plus que brutale à  
 „ meurtrir cruellement les povres fi-

„ delles & serviteurs de Dieu, je m'en  
 „ rapporte à ce qu'il en fait tous les  
 „ jours. Mais il ne faut que sa propre  
 „ bouche pour le convaincre. Car le  
 „ 25 de Novembre 1553. après s'estre  
 „ bien tempesté pour montrer qu'il faut  
 „ exterminer tous les enfans de Dieu,  
 „ qu'il appelle Lutheriens, il cria tant  
 „ qu'il peut, que le Roi de France de-  
 „ voit faire semblant d'estre du nom-  
 „ bre, & par ce moyen les faire tous  
 „ assembler en quelque lieu, & puis  
 „ les faccager, afin qu'il n'en fust ja-  
 „ mais aucune memoire. Voila quelle  
 „ est la sainteté de ce meurtrier exe-  
 „ crable. Dont il est facile à juger en  
 „ quelle estime doit estre toute sa Vie  
 „ pleine d'outrecuidance, d'ambition  
 „ & de cruauté du tout enragée. Sa ma-  
 „ lice est telle, combien qu'il tasche  
 „ assez de la couvrir, qu'on l'apper-  
 „ çoit à vue d'œil en tout ce qu'il  
 „ fait..... Je laisse là tout le reste de  
 „ sa façon de faire, qui ressemble mieux  
 „ à celle des bestes brutes, que des  
 „ hommes. J'ai seulement voulu noter  
 „ comme en passant les marques de ce  
 „ faux Prophete, d'autant que de tous  
 „ les Sorbonistes, & Supposts de l'An-  
 „ techrist, il n'y en a point un plus fu-  
 „ rieux, ne plus endiablé, ne qui se  
 „ tourmente, qui se tempeste, qui  
 „ hurle, ne qui escume sa rage en  
 „ chai-

„ chaire, comme il fait pour maintenir  
 „ le Royaume de cest Antechrist infer-  
 „ nal, & defendre toutes ses impietez:  
 „ & principalement ceste execration  
 „ de la Messe, de laquelle il veut que  
 „ Dieu soit Autheur, & qu'il l'ap-  
 „ prouve, ou qu'autrement il n'est  
 „ point Dieu ". Voila comment les  
 nouveaux Lutheriens François ont par-  
 lé de ce *François Picart*, dont le Doc-  
 teur *Launoi* fait un si bel Eloge. *Mail-  
 lard* mourut environ l'an 1567. Voy.  
 l'Epit. Dedic. de *Beze*, au devant de  
 ses Poësies Latines. Edit. de 1579. in 8<sup>o</sup>.

§. (1) C'est une Tradition générale-  
 ment reçue que dans la verte jeunesse  
 de *Jean Buridan*, cet homme, qui dans  
 la suite aquit une si grande reputation  
 de savoir, s'étoit trouvé dans le cas de  
 quantité d'Ecoliers de l'Université des  
 mieux tournez que certaine Reine de  
 France, après se les être fait amener  
 jusques dans son lit, faisoit jeter de sa  
 Chambre dans la Seine, pour cacher  
 les desordres de sa vie. Il s'agit de  
 savoir, premierement, qui étoit cette  
 Reine? & en second lieu, s'il est vrai,  
 comme on le croit communément, que  
 le jeune *Buridan* plus heureux que ses  
 Compagnons ait évité le sort des autres  
 Mi-

(1) Cette Remarque se trouve déjà dans le *Di&*  
 de Bayle à l'art. *Buridan*, mais comme il y a quel-  
 que difference, je l'ai laissée ici.

Mignons de cette femme ? Au premier égard , si , selon *Gaguin* , ceux qui croient que cette Reine impudique étoit *Jeanne* de Navarre , laquelle en 1304. fonda le College de Navarre ; s'accordent peu avec l'Epoque de la haute réputation de *Buridan* , par lui fixée à l'année 1348. ils s'accordent bien moins encore avec *Marsile ab Inghen* (d'Ingenheim) lequel , bien que decédé seulement en 1396. (1) parle néanmoins de *Buridan* , comme d'un homme , qui avoit été son Contemporain (2). Il y a selon moi bien plus d'apparence que comme les femmes des trois fils de *Philippe le Bel* , mari de l'illustre *Jeanne* de Navarre , furent chacune également notées d'impudicité (3), c'est *Marie* de Bourgogne , femme de *Louis Hutin* , l'ainé des trois frères , que regarde l'accusation qu'on a voulu mal-à propos faire tomber sur sa Belle-Mere. En ce qui concerne *Buridan*, il est si peu vraisemblable que cet homme encore Ecolier , ait été préservé du sort des autres Ecoliers , qui comme lui avoient été reçus dans le lit de la Reine en question, quelle qu'elle soit ,

(1) *Bucholc. Ind. Chron.* sur l'an 1396.

(2) *MARSIL de INGHEN, Oratio dictiones, clausulas, & elegantias Oratorias distinctis caracterum notis signatas completens.* Heidelb. in 4. 1499.

(3) *Gaguin* L. 7, f. m. 129.

foit, que même cette terrible femme commanda qu'on le jettât dans la Seine. C'est du moins ce que dit le Poëte *Villon*, dans ces vers de sa *Balade des Dames du tems jadis*, composée en 1461.

Semblablement où est la Reyne  
 Qui commanda que Buridan  
 Fust jetté en ung sac en Seine:

Or, loin qu'un tel commandement supposât que *Buridan* avoit couché avec la Reine, qui l'avoit donné, qu'au contraire c'est que le sage *Buridan*, en ce tems-là Professeur en Philosophie à Paris, avoit travaillé avec succès à empêcher ses Auditeurs de se rendre aux invitations de cette Sirène. Ce fait au reste étoit d'une notoriété bien publique, puisque dans la Saxe, que *Buridan* n'avoit fait que traverser dans sa retraite à Vienne en Autriche, un Maître ez Arts de l'Université de Leipzig composa en 1471. un petit Ouvrage sous le titre de *Commentariolus Historicus de Adolescentulis Parisiensibus per Buridanum natione Picardum ab illicitis cujusdam Reginae Francicae amoribus retractis*. Voy. M. Krausen p. 186. de son *Jugement sur plusieurs Livres Vieux & Nouveaux*, où il rapporte ce titre, comme étant celui d'un MS. du Monastere

re

re de *Seitenstadt* dans la Haute Autriche:

§. Le Docteur d'*Espense* est appelé *Pansa* par *Orlandin* Jésuite, & *Suspensa* par *Beze*. Dans l'Édition de la Vie de *Calvin*, en tête des *Epit. de Calvin* in 8°. 1597. on lit, non pas *Suspensa*, mais *Sponsa*, peut-être par allusion à certain passe-tems que les Sorbonistes de ce tems-là étoient fort soupçonnez de prendre, soit entr'eux, soit avec leurs Ecoliers.

§. L'Épître Dedicatoire de l'Édition que *Robert Etienne* fit des Colloques de *Maturin Cordier* en 1532. est datée *Ex Noviodunensi (Aeduarum) vel (ut nunc loquimur) Nivernensi Gymnasio ad flumen Ligerin, pridie Non. Decemb. M. D. XXXII.*

§. *Avis Salulaire donné au St. Illustrissime Cardinal de Sourdis, pour sagement vivre à l'avenir.* Ce Livre se trouve dans le Catalogue de la Bibliothèque de *Kielmans - Egge* P. 4. p. 494. Les *Contre-vertitez de la Cour* p. 65. du Recueil de Pièces concernant le Règne du Connétable de *Luynes*, Edit. de 1628.

Madame de Sourdis fait de chastes leçons,  
Son fils le Cardinal n'ayme plus les garçons.

§. *M. Conrart* ne pouvoit souffrir le mot de *Huguenot*, dans le langage sérieux. Il ne vouloit pas même qu'on pût

pût dire, l'ancienne probité Huguenotte. Protestant auroit été de son goût, mais ce mot ne designoit encore que les Reformez d'Allemagne.

§. On n'a point vû jusqu'ici la Vie du grand *Saumaise*, écrite par le docte *Philibert de la Mare*, Conseiller au Parlement de Bourgogne. Celui-ci fut détourné de publier sa Vie de *Saumaise*, parce que l'Eloge d'un Huguenot, quel que fût le mérite de *Saumaise*, n'auroit pas manqué de lui faire une affaire auprès de *Louis XIV*, destructeur zélé du Calvinisme.

§. *M. Hermant*, Curé en Normandie, & Auteur d'une Histoire des Conciles, n'est point parent de *M. Hermant* Chanoine de *Beauvais*, & n'a jamais eu aucun rapport avec lui.

§. VERS relatifs au Portrait de *M. CHARLES ANCILLON* né à Metz le 28 Juillet 1659. mort à Berlin le 5 Juillet 1715. mis à la tête de ses MEMOIRES concernant les Vies & les Ouvrages de plusieurs Modernes célèbres &c. Amst. 1709.

On avertit les Curieux,  
Que le Graveur industrieux  
Dans ce Portrait leur représente  
Celui dont la Plume éloquente  
Se fait admirer en tous lieux.

Du





Du Grand Soliman c'est l'Auteur,  
Et cet Ouvrage de valeur,  
Sera suivi de maint Volume,  
Du même air, de la même Plume,  
Pourvu qu'on trouve un Imprimeur.



Que dira la Postérité,  
Quand il lui sera recité,  
Quel fut ce docte Personnage,  
Cette merveille de notre Age,  
Ce grand Oracle d'Equité?



Mais pour faire que son renom,  
Reçoive en nos jours un guerdon,  
Qui passe jusqu'à l'autre Race,  
Qu'on lui tresse au pié du Parnasse,  
Une Couronne de Chardon.

L. C.

Les derniers Vers sont une imitation  
de la *Tbalie* d'*Erasme* p. 514. de ses  
*Colloq.* Edit. de 1693.

grato in ferta nitentia Flores  
Colligito, meritaque coronam nectito  
Divæ.

*Urticæ viridi graveolentem junge cicu-  
tam*

*Talia nam tali debentur præmia Vati.*

Ber-

§. *Bertbe*, femme de *Raoul* Roi de Bourgogne, vivoit en 932. C'est d'elle que parle le Proverbe; *Du tems que Bertbe filoit*. Quelques-uns l'ont crue femme de *Charlemagne* Voy. le *Cosmog. de Mumster*, en François 1556. On trouve aussi dans une ancienne Charte, que *Bertbe*, mere de *Charlemagne*, filoit elle-même pour orner les Eglises, *filabat*.

§. *M. de Scuderi* (George) frere de l'illustre *Sapbo*, avoit le Gouvernement de *Notre Dame de la Garde*, près de *Marseille*, & il a fait quelque part une description magnifique de cette Place. C'est à quoi font allusion ces vers du Voyage de *Bachbaumont* & de la *Chapelle*.

Mais il vous faut parler du Fort,  
 Qui sans doute est une merveille;  
 C'est Notre Dame de la Garde,  
 Gouvernement commode & beau,  
 A qui suffit pour toute garde  
 Un Suisse avec sa halebarde,  
 Peint sur la porte du Château.

Du reste ce Fort, ou Château étoit une Place de defense, encore sous le regne de *Henri le Grand*. Voy. le *Grain*, *Decade*. Liv. 6. p. m. 643.

§. *Oeuvres mêlées de M. de R. B. &c.*  
 à Amsterd. 1722. *Jacques de Rosel-Beau-*  
*Tom. I.* G *mont*

*mont*, Auteur de ce Livre, & de plusieurs autres Ouvrages de Poësie & de Critique, tant imprimez qu'encore à imprimer, mort à Berlin le 23 Novembre 1729. étoit de Castres. Il avoit oublié son âge, car ses amis, contemporains & Compatriotes, le faisoient agé de plus de 83 ans, au lieu que lui ne se disoit que dans sa 77 année. C'étoit un homme incomparable en piété & probité. Voici des vers de sa façon, qui ne sont pas dans son Recueil.

V E R S de *M. de R. B.*

*Sur le Sage Ministère du Cardinal de*  
F L E U R I.

Deux Cardinaux sous deux Louïs,  
Dans l'Empire des Lis,  
Dominez chacun par son vice,  
Eurent toute l'autorité.

Le C.  
de Ri-  
cheliu.

Le C.  
Mazarin

Dans le premier, ô que de dureté  
Sous la vaine ombre de justice!  
Dans le second, que de duplicité  
Et même d'avarice!  
Aujourd'hui que de probité,  
De moderation, & d'extrême bonté  
En cette troisième Eminence,  
Qui pour le bonheur de la France  
Sous un autre Louïs avec habileté  
Exerce la même puissance!

De

De l'Europe faut-il pour la tranquillité  
 Qu'ou se trouve être l'équité,  
 Du Maître par ses soins panche aussi la ba-  
 lance ?

En elle encor que de prudence  
 Et de dextérité!

L'Auteur de ce Portrait en rien ne tient à  
 Rome,

Mais il aime à vanter en FLEURI le Grand  
 Homme.

§. Les trois Epigrammes suivantes  
 sont de M. Augier d'Orange : les deux  
 premières sont des Traductions de  
 deux Epigrammes Françaises du Che-  
 valier de Cailly, & la dernière est fai-  
 te sur une Caffetière d'or ou d'argent.

I.

*Vult Ancilla foro vili emere ; quid mihi  
 prodest ?*

*Cum nimium constant vendita , quando  
 domi est.*

II.

*Cum redeunt tenebræ Dorylas dolet , haud  
 quia nox est ;*

*Sed quia dum lacet , lampade non opus  
 est.*

III.

*Pondere sum magno rari pretiosa metalli ;  
 Nectare plena novo sum pretiosa magis.*

§. Les Visionnaires , Comédie , dont  
 G 2 l'Au-

l'Auteur est *Desmarets S. Sorlin*, fut imprimée pour la première fois à Paris, chez *Jean Camusat* 1667. Le Cardinal de *Richelieu* avoit donné le dessein de cette Comédie. Mlle de *Sablé* est *Melisse*, amoureuse d'*Alexandre le Grand*; Madame de *Chavigny* est la *Coquette*, & Madame de *Rambouillet* la *vertueuse*.

§. Le Marechal de *Grammont* perdit la bataille de *Honnecour*. On a cru qu'il avoit ordre du Cardinal de *Richelieu* de se laisser battre, & cela afin que dans le mauvais état des affaires, cette Eminence fût absolument nécessaire au Roi, qui sembloit vouloir desormais se passer d'elle.

§. Une bonne Infanterie ne peut être conservée trop soigneusement, soit dans la paix, soit dans la guerre. Il n'est pas au pouvoir des plus grands Rois de rétablir qu'avec beaucoup de tems un vieux Corps d'Officiers & de Soldats, accoutumez à combattre ensemble & à souffrir les fatigues de la guerre.

§. Elle jeune, riche, espritée :

Il est jeune, riche, esprit, doux,

On lit ainsi ces vers p. 34. du *Voyage de Bacbaumont & la Chapelle* Edit. d'Amst. 1708. L'Editeur a mis une Note, dans laquelle il soupçonne, & avec beau-

beaucoup d'apparence, que l'ancienne leçon est *esprit doux*, sans virgule, qu'on aura dit par corruption pour *espridoux*.  
*S. Amant* dans son *Poète crotté* p. 297. & 298. de ses Oeuvres, Paris 1651.

Adieu, vrais Théâtres Comiques,  
 Belles Maisons Académiques,  
 Les ordinaires rendez-vous  
 Des Esprits forts, des *Esprits doux*,  
 Des Eloquens, des gens d'intrigue,  
 Des cœurs de l'amoureuse brigade,  
 Des complaisans applaudisseurs  
 Et des raffinez Polisseurs.

Dans le 4<sup>e</sup> de ces vers *Esprits doux* est employé visiblement dans la signification d'*Espridoux*, ou d'*Espritez*. *Balzac* Lett. 23. du L. 20. appelle *Esprits doux*, ceux qui avoient critiqué le mot *besoigne*, qu'il avoit employé quelque part, & à la Lettre suivante, il traite certain \*\*\* admirateur de F. N. C. d'*Esprit si doux*, qu'en comparaison le miel & le sucre sont amers. *Voiture*, Lettre 42. Edit. de Paris 1654. *J'espere que les Zephirs, qui sont du nombre des Esprits doux, me seront favorables, & que devant que cette Lettre soit en France, je pourray estre en Angletêrre.* Le fameux *Me Guillaume*, dans une Satyre de l'an 1634. „ Là (dans l'Isle des Coquettes)

„ les *Esprits doux* produisent leurs pen-  
 „ fées délicates , la coquette les ad-  
 „ mire & rit plus quelquefois d'un mau-  
 „ vais mot, qu'elle ne fçait admirer u-  
 „ ne bonne chose. ” Voyez le *Recueil*  
*de Pieces Curieuses*, ensuite de celles du  
 Sr. de S. Germain. in 4°. sur l'Impr.  
 d'Anvers 1644. p. 75. de celle qui a  
 pour titre : *Conversation de M<sup>e</sup>. Guillau-*  
*me avec la Princesse de Conti aux Champs*  
*Elisées*. Plus haut il est dit que ceux  
 d'entre les Damerets, qui ne sont pas  
 bien avancez, s'amusent à coqueter,  
 & à dire les *douces* paroles, c'est-à di-  
 re, à conter des *douceurs*. Les *Esprits*  
*doux*, *Amateurs des Belles Lettres*, ne  
 trouvent jamais leur compte à la *Campa-*  
*gne*. C'est ce que dit la Marquise de  
*Rambouillet*, pag. pen. des *Memoires de*  
*Du Maurier*. Dans la Comedie des *A-*  
*cademiciens*, attribuée à S. *Evremond*, &  
 publiée en 1643. *Silbon* chagrin contre  
 Messieurs de l'Académie Française, qui  
 avoient proscriit plusieurs de ses fa-  
 çons de parler, s'énonce en ces termes,

Il faut avoir l'affront de voir des *Esprits*  
*doux*,

Gagner chez nos Auteurs plus de credit  
 que vous.

*Esprits doux* se prend là pour *beaux par-*  
*leurs*. Dans les *Mem. de Du Maurier*  
 p.

p. 481. de l'Edit. de la Fleche 1687. Les *Esprits doux*, dont nous venons de voir que la Marquise de Rambouillet parloit, ce sont proprement les *Humanistes*, ainsi appelez, parce que les Belles-Lettres adoucissent l'Esprit, & humanisent les mœurs de ceux qui les cultivent avec de bonnes dispositions. Ovid. Epist. 9. Lib. 2. ad Cotyn.

*Adde quod ingenuas didicisse fideliter artes  
Emollit mores, nec finit esse feros.*

Enfin le Poëte Mainarà p. 277. de ses Lettres finit ainsi une Satyre, qu'il avoit faite, contre un Ennemi des Belles-Lettres.

Tu mesprises les Arts, qui me sont les plus chers,

Et ce n'est pas chez toi qu'on trouve les rochers,

Que le son d'une Lyre arracha de leur place;

C'est ton aversion, qu'un esprit adoucy.

Et ce que fit Orphée aux Montagnes de Thrace

Jamais il ne l'eût fait en celles du Quercy.

Il est visible que dans ces vers *esprit adoucy* est un synonyme d'*esprit doux*, & que c'est la contrainte de la rime, qui a obligé le Poëte à employer la premiere de ces expressions plutôt que la seconde, qui étoit le mot d'usage.



§. *Les Declamations, Procedures, & Arretz d'Amours, donnez en la Cour & Parquet de Cupido, à cause d'aucuns differens entenduz sur cette Police.* C'est le titre d'une Edition. in 16. du Texte seul des *Aresta Amorum*, Paris, Nicolas Chrestien, 1555. Cette Edition est historiée de petites planches en bois, au devant de la plupart des *Arrêts*, & semble pour le reste avoir été faite sur celle de 1546. On y a seulement retranché le Préambule en 74 vers de huit syllabes, & on lui a substitué les seize vers suivans,

Au mois d'Apvril, que les Grans Jours se tiennent,

Par Cupido le Dieu des Amoureux,

Et que plusieurs leurs querelles soutiennent,

Contre aucunes Dames, qui maintiennent

Par faulx abus les pauvres malheureux,

Ung triste amant, pensif & douloureux,

Vint au parquet en humble obediencie

Tendant à fin d'avoir une audience.

Assez de fois feut l'amant escondist

De son prier, car grant presse y avoit,

Et neantmoins tant supplia, qu'on dist,

Qu'il soit ouy, & lors son intent

Hault proposa, car bien parler savoit;

Mais avant ce, (comme faire devoit,)

Hum-

Humblement fait reverence à la Court,  
 Puis dist son cas, qui fut sommaire &  
 court.

Ce *Cas* au reste n'est point celui du premier Arrêt dans les Éditions commentées. Le 52 Arrêt a été ajouté aux 51 de *Martial d'Auvergne* par *Gilles d'Aurigni*, dit *Pampbile*, Avocat au Parlement de Paris. On a du même *Gilles d'Aurigni*, le *Tuteur d'Amour*, Lyon, Jean de Tournes 1547. 8. *Contemplation sur la mort de J. Christ*. Paris, Jaq. Bogard 1547. 8. *Trente Psalmes du Royal Prophete David*, Rouen, Jean Mallard. Je ne sai au reste, pourquoi on dit communément *Martial d'Auvergne*, sous ombre qu'il étoit d'*Auvergne*, puisque lui-même prenoit son surnom de la Ville de Paris où il s'étoit transplanté. Il finit ainsi ses *Vigiles de Charles VII.* en vers, qui est l' Histoire de Charles VII. qui fut imprimée à Paris l'an 1490. par *Pierre Caron*, & depuis en 1493. par *Jean du Pré*.

O vous, Mcsseigneurs, qui verrez  
 Ces Vigilles, & les lirez,  
 Ne prenez pas garde à l'A&teur,  
 Car grans faultes y trouverez:  
 Mais, s'il vous plaist, le excuserez,  
 Veu qu'il est ung nouvel facteur

MARCIAL DE PARIS.

G 5

M.

(a) Voy. plus bas les Rem. sur le Dict. de Bayle. §. M. Bayle à l'Art. (a) *Caniceus* de son *Dict. Crit.* a fait deux fautes touchant *Jacobus Caviceus*, car c'est lui que regarde cet Article. Premièrement, il le nomme mal *Caniceus*, sur la foi de son Edit. d'*Agrippa* ch. 64. de *Vanitate Scientiarum*, car dans les bonnes Editions de ce Traité d'*Agrippa*, particulièrement dans celle de 1531. on lit *Caviceus*. En second lieu, M. Bayle suppose, que le Livre attribué là par *Agrippa* à *Caviceus* soit un Volume de Lettres d'amour, au lieu que c'est un Roman en 3. Livres, intitulé, *Il Peregrino*, impr. in 8°. à Venise en 1526. Ce Livre au reste se trouve dans le Catalogue de la Biblioth. d'Oxford, aussi sous le nom de *Caviceus*, mais l'Exemplaire en est d'une plus nouvelle Edition faite en 1547. in 8°. aussi de Venise.

§. Le Poeme ridicule de la *Magdeleine* fut réimprimé en 1715. en Hollande par les soins de M. de la Monnoye. L'Auteur étoit, je pense, un Minime, qui fit ce Livre vers l'an 1640. & M. D. L. M. l'a publié de nouveau, parce qu'il étoit devenu fort rare.

§. *Les Aventures de Pomponius, Chevalier Romain &c. à Rome* 1724. & depuis en 1728. Edit. augmentée. Cet Ouvrage n'est point de M. de S<sup>te</sup> *Hiacinthe* (*Hiacinthe de Themiseuil.*) On fait à n'en pouvoir

voir douter, que ce petit Roman fut envoyé de Paris en MS. en Hollande, avec une Lettre anonyme, & que le Libraire, à qui il fut adressé en 1722. le fit offrir à feu M. le Cardinal *Dubois*, qui fit peu de cas de cette offre & du MS. craignant peut-être qu'on ne lui jouât un tour pareil à celui de *Chavigni*, au sujet du *Cochon mitré*. La Chronique qui est à la fin de ce Roman n'est pas de la même main. *Biblioth. Franc.* Août 1726.

Le debut du Ch. VIII. où commence l'Histoire des Voyages de *Pomponius* est le même que celui de *Janus Nicius Erythraeus*, dans son *Eudemie*, Ouvrage Satyrique Latin, impr. en 1645.

Au Chap. XVI. p. 83. de la première Edition, il est parlé d'*Isaie* Evêque de *Rhodes*, & d'*Alexandre* Evêque de *Dispolis* en Thrace. Deux Evêques punis pour crime de pèderastie, sous l'Empire de *Justinien*. *Procope* parle du fait, mais sans nommer ces Prélats, p. 53. de son *Hist. Secrete*, Lyon 1628. & ce n'est que *Théophane* l'un des Auteurs de l'Histoire Byzantine, qui apprend leur nom, & les noms de leurs Evêchez Voy. la Note de *Nicolas Alamanni* sur cet endroit de *Procope*.

Voici l'explication des principaux noms contenus dans les *Avantures de Pomponius*.

Le

*Le Druide de Medoc*: Le Cardinal de *Roban*, designé aussi par les trois Lettres C. D. R. On l'appelle *Druide de Medoc*, parce que ceux de sa Maison prétendent être descendus de *Medoc*, frere cadet de *Meriadec Duc de Bretagne*.

*Le Prince d'Argentine* : c'est le même Cardinal, Evêque de *Strasbourg*, *Argentina*.

*Megas* : *Louis le Grand*.

*Relosan* : *Orléans*.

*Ichtyophage noir* : Le P. de *St<sup>e</sup> Marthe*, dont un des Ancêtres passe, dans le *Menagiana*, pour le Medecin *Rondibilis* de *Rabelais*.

*Remonitum* : Le P. *Tournemine* Jesuite.

*Lauges* : *Gaules*.

*Cilopang* : *Poignac*.

*Salliru* : *Villars*.

*Pneuma*, Prêtre dans le Temple de *Simen* : *Esprit Evêque de Nîmes*.

*Chateau des Lateres* : les *Thuilleries*.

*Silvo* : *Louis XIII*.

*Ferbie* : *Iberie*, ou l'*Espagne*.

*Fusdob* : *Du Bois*.

*Famun* : *Du Maine*.

*Ferdreb* : *De Berri*.

*Orfarine* : *Argenson*.

Un Prince *Germain* p. 184. Le Comte de *Horn*.

*Seilano* : *Noailles*.

*Romé* : *La Force*.

Un Poète p. 187. *Voltaire*.

*Nedoc*: Condé

*Le frere du P. de Nedoc*. Le Comte de Charolois.

*Vexrot*: Trévoux.

*Le frere du Pr. de Jamun*: Le Comte de Toulouse Amiral de France.

*Le Temple de Lotu*: L'Evêché de Toul, donné au Cardinal de Biffi.

*Le Prince de Lotu*, brouillé avec le Seigneur du pays p. 203. c'est l'Evêque de Toul, brouillé avec le Duc de Lorraine, dont, contre la teneur des Concordats, il prétendoit pouvoir convoquer à Toul en Synode les Sujets, sans Lettre de permission de ce Prince.

*Xeuma*: Meaux.

*Seigneur du Fresne*: Maison de Campagne du Chancelier d'Aguesseau

*Poète sans faire des vers*, p. 206. Le Duc de la Force.

*Dicmor*: Mordick

*Transfuge Caledonien*: Jean Law.

*Les Stoïciens*: les Jansenistes.

*Les Epicuriens*: les Jesuites.

*Le Druïde de Sedan*: le Cardinal de Bouillon.

*Les Moniales*: S. Cyr.

*Princesse d'Ictyopbagie*: l'Abbesse de Chelles.

*Torche*... 213. Billets de banque.

*Le Druïde Epicurien*: Le P. Tellier.

*Le Pontife de Cambrai*: Du Bois.

*La Dive Pancarte*: la Constitution.

Le

*Le second mari de la Jerdreb : Le Marquis de Richelieu*

*Un Grimauld p. 183. Grimaldi.*

*Le Moula : le Confesseur*

*Le Druide qui gouverna l'Empire ; le Card. Mazarin.*

*Le Druide de Véron : l'Evêque de Fréjus*

*Sotermelec : le Regent*

*Den Sadik : Louis XIV.*

### §. LIVRE VII.

(a) M. le Regent. (b) le Parlement. *De la Chronique de Dom (a) Philippe d'Aurelie, & des Prouesses des (b) Bonnets ronds en icelui tems.*

#### CHAP. I.

(c) Le P. President. *Comment sous (c) Robillardus Grosse Teste, Chef des Bonnets ronds, lesdits Bonnets ronds voulurent faire les Rominagrobis & s'acquérir grande renommée.*

#### CH. II.

*Comment Robillardus, au demeurant grand Clerc, souloit dormir aux Plaids, & répandre deniers à foison.*

#### CH. III.

*Comme les Bonnets ronds résolurent de proposer à Dom Philippe moult beaux & salubres avis pour l'avancement de la chose publique, tirez pour la plupart du Glossator Juris, Baldus, Accursius, & autres testes pleines de sens.*

CH.

CH. IV.

Comme ils furent courtoisement éconduits par *Dom Philippe*, & par droit de raison, renvoyez à leurs Sacs & papiers.

CH. V.

Du (1) debat & contention qu'en cetuy tems fut entre les vieux Bonnets ronds & les jeunes, & de ce qui s'en ensuyvit.

CH. VI.

Comme par un matin (2) la Grande Chambre fut scholastiquement assaillie par les jeunes Bonnets ronds, à grand' renfort de Compagnies d'Ordonnance, sous la conduite des Generaux (3) *Bertlam*, (4) *Montblas* & autres.

CH. VII.

Comme la Grande Chambre se rendit à composition, faute de munitions, & de la Paix qui s'en ensuyvit.

CH. VIII.

Comme depuis la Paix faite & conclue entre les Bonnets ronds, ils souloient employer le tems en belles & politiques deliberations. CH.

(1) Brouillerie des Enquêtes avec la Grande Chambre, qui enregistra le Traité avec la Lorraine sans eux.

(2) Les Enquêtes & les Requêtes s'emparerent un matin tumultueusement de la G. Chambre, & dirent qu'ils n'en sortiroient pas, qu'on ne leur fit raison; ce qui se termina par un accommodement.

(3) Le P. *Lambert*.

(4) Le P. de *Blasment*.



## CH. IX.

Comme par un matin fut rendue une plantureuse (1) Ordonnance par les Peres Conscripts, tendante à grands pas au bien de la chose publique. *Item* de la belle police, qui par eux fut mise en avant, pour tenir la main à l'exécution & promulgation d'icelle.

## CH. X.

Comme le Peuple Gaulois receut comme Evangile de Dieu, la moult belle Ordonnance des Bonnets ronds. *Item*, du grand respect que chacun porta à ladite Ordonnance, dont ils acquirent grand los & renommée parmi le peuple.

## CH. XI.

Des beaux propos de (2) *Tailport* la Rouge hupe, arriere-petit-fils du Capitaine Carabin *Razas*.

## CH. XII.

Comme ledit *Tailport*, ayant scientifiquement retrouffé ses horribles moustaches, cita force belles Loix & conclud à ce que les Peres Conscripts (3) se transportassent piteusement à pied, en Robes & Chaperons rouges au Logis de *Louïfot*, pour lui faire tout plein de belles remontrances.

CH.

(1) L'Arrêt contre l'Edit des Monnoyes.

(2) Le P. *Portail*, arriere-petit-fils du Chirurgien de Charles IX.

(3) Il ouvrit l'avis d'aller à pied en Robes rouges au Louvre faire leurs Remontrances.

## CH. XIII.

Comme l'avis ci-dessus fut improuv  de la pl part des Bonnets ronds , le tout pour des Crottes , & comme fut doctement conclud d'y aller en Coches. *Item* comme (1) Sire *Montaver* Chatelain de *Clugny* fut surpris chevauchant nuittamment sur les rues de Lutece , dechirant   belles dents les Chartres & Commandemens du Roi *Louifot* , & fut apprehend  en son Corps & ses Compagnons , & conduit par les gens du Capitaine *Coupe-teste* es noires prisons du grand Chlet.

## CH. XIV.

Comme *Robillardus* en robe competente , bien & duement accompagn  de force Messieurs ivers , se transporta au Palais du jeune Roi *Louifet* , o  faite de memoire , (2) il fit judicieusement lecture d'une belle & magnifique (3) Remonstrance.

## CH. XV.

*Item* , comme dans le contexte de ladite Oraison , *Robillardus* fit mention d'une belle & petite (4) Pancarte , trou-

(1) *M. de Versibamon* Conseiller au Parlement, ayant soup  avec deux de ses amis,  tant tous gris, ils monterent   cheval, & allerent dechirer les Arr ts du Conseil d'Etat, qui annulloient celui du Parlement. Il n'y eut que lui de pris, & il passa la nuit au Ch telet.

(2) On lit les Remonstrances

(3) Remonstrances du mois de Juin.

(4) Le Parlement se dit Tuteur des Rois, & Pere du Peuple.

trouvée ès ruïnes de l'Amphiteatre de Veronne, écrites en Lettres Tudesques, & accordées par le Pere Grand & bon Catholique Pharamond Roi des Gaulois, par laquelle apert que ledit Roi, dont le nom se trouve par laps de tems effacé, a constitué & établi les Bonnets ronds en qualité de Tuteurs des Rois ses Successeurs, & de Pere putatif du Peuple Gaulois; s'ensuit la teneur de la Pancarte.

## CH. XVI.

*Item*, comme *Rabillardus* avec sa grave compagnie retournerent juridiquement, comme ils étoient venus, ce qui fut moult beau à voir.

## CH. XVII.

Comme *Louïfot* fit semondre les Bonnets ronds de venir à son Palais, pour réponse (1) y être faite à leurs doctes remontrances, & ensuite comme ils furent joyeusement accueillis, & festez par ledit *Louïfot* & ses Barons.

§. *Sur quelques Officiers de la CALOTTE.*

Piece envoyée de Paris en Fevr.

1725.

Sur le Memoire presenté  
Par les Syndics de la Calotte,  
Contenant que la gent falotte  
A si promptement augmenté,

Es

(1) Réponse à leurs Remontrances.

Et pullule encore à cette heure  
 Au point que notre Continent  
 Ne suffit pas à leur demeure :  
 Il nous a paru pertinent  
 D'envoier une Colonie  
 Aux Climats que Jaques Sadeur  
 Découvrit avec grand labeur ;  
 Octroïons à la Compagnie  
 Les Isles, Iflots & Payis  
 Qu'arrose le Chimereïs,  
 Fleuve immense, dont les péages,  
 Sans le sable de ses rivages,  
 Pourroient recompenser assez  
 Les fonds de nos Intereszez.  
 Mais voulons qu'ils fassent encore  
 Les plantations d'Elébore,  
 A charge d'en faire gratis  
 A nos Quarante Beaux Esprits.  
 Voulons aussi qu'à notre adresse  
 On envoie à chaque retour  
 Mille Perroquets pour la Cour,  
 Pour apprendre à notre jeunesse,  
 Seulement à dire, *bonjour*.  
*Item*, Siuges octogenaires,  
 Des grimaces vrais Exemplaires,  
 Lesquels, au lieu du Sieur *Baron*,  
 Formeront le geste & le ton  
 Des Acteurs recipiendaires.  
 La Compagnie aura ses Loix,

Pourra nommer des Vicerois ,  
 Pourra bâtir Forts , Fortereffes,  
 Timbrer papier pour ses richesses ,  
 Et faire un nnuveau Q U I N Q U E M P O I X .  
 La Flotte marchande & guerriere  
 Ne partira qu'à la chaleur ,  
 Non de la Saison Printaniere ,  
 Mais quand les Fèves sont en fleur ,  
 Avec Pavillon vert & jaune.  
 Pour Amiral & Conducteur  
 Nommons *Maturin de la Balme*  
 Exspectatif Ambassadeur ,  
 Droit comme un Pin , creux comme un  
     Aûne ,  
 Qui pensant humblement de soi ,  
 N'eût esperé si haut emploi ,  
 Mais que pour ses qualitez rares ,  
 A tout autre nous préferons ,  
 Liberal entre les Avars ,  
 Savant au milieu des Ignares ,  
 Intrepide entre les Poltrons ,  
 Grave , gai , tendre & politique ,  
 Mi-François & mi-Musulman  
 Portant Calotte & Doliman ,  
 En bigarrures homme unique ,  
 Sur-tout noble de race antique ,  
 Lequel pourra, fans dire mot ,  
 Sur quelque plage solitaire ,  
 Délaisser Madame sa Mere ,

Fille du Procureur *Gigot* ;  
*Parentage* , dont la présence  
 Feroit rougir son Excellence ;  
 Du Voiage il fera les fraix ,  
 A ses gens fera faire diette ,  
 Sans que le Sieur de *Maisonette*  
 Puisse l'inquieter jamais ,  
 Sur dépens comptez & non faits.  
*Francine* aura soin d'y conduire  
 Ses Sœurs de l'Ordre de *Vénus*.  
 Maints Temples y fera construire ,  
 Dont il aura les revenus ,  
 A titre de *Commanderie* ,  
 Pour en jouir pendant sa vie ,  
 Et Monsieur son fils après lui ,  
 Pour la Croix qu'il porte aujourd'hui.  
 En outre nommons à l'Efcadre  
 Pour Confesseur , l'Abbé *Margon* ,  
 Qui sera là , comme en son quadre ,  
 Houteville le Parangon  
 Des nouveaux Maîtres en Purisme ,  
 Fera dans son joli jargon  
 Aux Matelots le Catéchisme.  
 Ainsi faisant Coneeffions  
 Desdits emplois de notre Grace ;  
 Sans crainte aucune que l'on fasse  
 De nouvelles Creations ,  
 Ni que la Finance payée  
 En Rente puisse être employée.

§. Le Roman de *Perceforest* est de beaucoup le plus long de tous nos vieux Romans ; c'est aussi le plus digne d'être lû , selon *H. Etienne. Voy. la Pref. de ses Prov. François epigrammatisez* 1594. in 8°. Cette sorte de Romans commença en France , environ l'an 1200. Ils étoient en rime grossière , & ce n'est que depuis qu'on les mit en prose. Voy. *Bouchet* Part. 3. de ses *Annal. d'Aquit. Ch. 5. Vigenere* parlant de l'Auteur du Roman de *Perceforest* , n'a pas fait difficulté de lui donner le nom d'*Homere François*.

§. L'Ancien Domaine de la Maison de Guise , montant à 8000 livres de rente, s'étoit accru jusqu'à 800000 sous François II. Dans la Pièce intitulée , *Legitime Conseil des Roys de France pendant leur jeune aage* , inserée p. 200. & suiv. du *Recueil des choses memorables faites & passées pour le fait de la Religion &c.* 1565 on trouve ce Proverbe ;  
 „ Quand ceux de Guise auront escos-  
 „ sé le Roi , ils se prendront à sa peau  
 „ même ”. C'est une allusion à ce que les Guises , par leur maniere de gouverner , avoient fait perdre au Roi François II. l'esperance de joindre un jour à son Royaume celui d'*Escoffe* , appartenant à sa femme.

§. QUATRAIN.

François premier predict ce point,  
 Que ceux de la Maison de Guise ,  
 Mettroient fes enfans en pourpoint  
 Et son povre peuple en chemise.

Ce Quatrain est de la façon du Roi Charles IX. lui-même, si nous en croyons Pierre Pitbou, dans la Harangue qu'il prête à M. d'Aubray, dans le *Catholicon d'Espagne*. C'étoit là au reste l'opinion, que le Roi François I. avoit de la Maison de Guise. Il s'en étoit plus d'une fois expliqué de la sorte, devant Catherine de Medicis sa belle - fille, & ce fut elle-même, qui dans la suite divulgua la chose. Voyez M. de Thou sous l'an 1547.

§. On disoit anciennement la gueule d'un cheval, temoin le Proverbe rapporté dans Rabelais L. I. Ch. 11. Coquillart plus ancien que Rabelais de près d'un Siècle, dit dans ses *Droits Nouveaux*.

Car j'oy tenir  
 Aux saiges, qu'à cheval donné  
 On ne doit point la gueule ouvrir,  
 Pour regarder s'il est aagé.

§. On voit dans toute l'*Histoire Ecclesiastique des Eglises Reformées de Theodore*



de Beze, que dans les premiers tems de la Reformation en France, la plupart des Ministres avoient des noms de guerre. *François Boishnormand*, par exemple, étoit surnommé *le Gay*, C'étoit afin de pouvoir à la faveur d'un double nom se dérober aux poursuites de leurs adversaires, qui ne sachans pas que *Boishnormand* & *le Gay* ne fussent qu'un même homme, le relâchoient souvent, croyant s'être mépris.

§. Le *St. Sabaton*, Soulier de la Vierge Marie, est adoré à *Rhodès* tous les Samedis, par allusion de *Sabaton* ou *Savate* à *Sabbatum*.

§. La *Messe au boquet*, sur la fin du Colloque de Poissi fut ainsi nommée, par allusion au *boc est Corpus* &c. que les Docteurs Catholiques réduits à ne savoir plus que dire repetoient à tout propos.

### §. EPITAPHE

*d'un Chien pendu à un arbre du tems de l'Edit de Janvier, & non pas pendant la Ligue, comme le veut COSTAR, dans sa Défense de Voiture.*

Pour aboyer un Huguenot  
Je fus mis en ce piteux estre;  
L'autre jour je mordis un Prestre  
Et personne ne m'en dit mot.

Ri-

§. *Piles*, qui fut compris dans le massacre de la *S. Barthelemi*, & que les *Memoires Mss. (a)* du *Marechal de la Force* sont pere de celui qui tua en duel le fils de *Malherbe*, doit en avoir été l'ayeul, supposé que *Piles*, qui fit ce duel environ l'année 1628. n'eût alors que vint-cinq ans, comme le dit la *Vie du Poëte Malherbe*. Depuis l'année 1572. qui est celle de la *S. Barthelemi*, jusqu'à l'année 1628. il y a cinquante six ans. Or quand *Piles*, qui tua en 1628. le fils de *Malherbe* seroit né l'année même de la *S. Barthelemi*, il auroit eu alors 56 ans, & non pas 25. Ainsi ce ne peut être que le petit-fils du brave de *Piles*, qui perit dans le massacre.

§. *Rance des Nœuds*, Chirurgien de robe longue. On a de lui des Recueils entiers Mss. de toutes sortes de Pièces, en vers & en prose sur les affaires publiques de son tems. Sa Bibliothèque, composée pour la plupart de nos vieux Romans Gothiques, étoit si nombreuse, qu'aujourd'hui même dans les plus curieuses Bibliothèques, & dedans & dehors le Royaume, il s'en trouve des Volumes, où il a mis son nom.

§. „ Un homme de Finances, appelé  
„ le *General Briffonet*, eut à cause  
H 5 „ du

(a) Dans le Poëme de la Ligue p. 197.

„ du Voyage de Naples entrepris par  
 „ Charles VIII. de grands biens dans  
 „ l'Eglise, comme d'estre Cardinal....  
 C'est ainsi que *Comines* parle de l'élevation du Cardinal *Briffonnet*, à la tête de ses *Memoires de Charles VIII.* Ce fut en effet ce Roi, qui obtint le Chapeau pour *Briffonnet*, mais comme celui-ci n'avoit travaillé que pour le Clergé de France, qui sollicitoit ardemment l'expédition d'Italie, & qu'on peut regarder comme seul responsable du mauvais succès de l'entreprise, il ne faut pas douter que ce même Clergé n'eût porté *Charles VIII.* à demander le Chapeau pour cet homme-là.

§. Dans les premiers tems les hôtes qui vouloient demander le couvert ne frapportoient pas, mais ils se tenoient sur le chemin, attendant qu'on les appellât. Voyez-en un exemple dans *Homere Odyss.* L. I. v. 103. & même *Gen.* XVIII. 2 On les recevoit aussi, & on leur faisoit prendre leur repas, avant que de demander le sujet de leur venue. Le Roi de *Lycie* ne demanda que le dixième jour à *Bellerophon* ce qui l'amenoit, *Iliad.* 2. *Nestor* fit manger *Telemaque*, avant que de s'informer du sujet de sa venue. De même aussi *Laban* donne le couvert au Serviteur d'Abraham, & voulut le regaler, avant que de le connoître *Gen.* XXXIV.

Les

§. Les Questions des Scholastiques s'appelloient *Quæstiones Quodlibeticæ*, & elles étoient ordinairement si impertinentes, qu'on a retenu de là le mot de *Quolibet*, pour dire quelque chose de sot & de ridicule.

§. M. Cumberland, dans un Livre intitulé *Gentium Origines Antiquissimæ* debite une pensée assez particulière, c'est qu'*Adam & Eve* n'avoient point de nombril, comme les autres hommes, à qui cette marque demeure, parce que les vaisseaux Umbilicaux y sont attachez, & que le *fetus* a communication par-là avec le corps de sa Mère. „ Les premiers hommes pou-  
 „ voient, dit-il, en cachant ce que  
 „ la pudeur demande qu'on cache, mon-  
 „ trer à ceux qui naquirent avant *Ma-*  
 „ *thufelab*, & cela pendant plusieurs  
 „ siècles, qu'ils n'avoient point de  
 „ nombril, parce qu'ils n'étoient pas  
 „ nez de femme, mais créés immé-  
 „ diatement de Dieu, ce qu'ils pou-  
 „ voient confirmer par cette marque.  
 „ *Mathufelab* put assurer à *Noé* & à  
 „ ses fils, sur-tout à *Sem* qu'il l'avoit  
 „ vu, & enfin *Sem* put perpetuer  
 „ cette Tradition jusqu'à *Abraham*,  
 „ pendant les 500 ans, qu'il vécut de-  
 „ puis le Delugz.

§ Ce n'est pas la coûtume de citer les Loix de Justinien, ni celles des au-  
 tres

tres Empereurs sous un titre imaginaire, & qui ne se trouve pas même dans le Corps de Droit. C'est pourtant ce qu'a fait *Rabelais*, en deux differens endroits de son Roman. Premièrement, L. II. Ch. VII. où parmi les Livres de la ridicule Bibliotheque de S. Victor, il en met un, qu'il intitule, *Justinianus de Cagotis tollendis*, & encore L. III. Ch. VIII. ou citant ce prétendu Livre de Justinien, sur le pied d'un Traité qu'il suppose divisé en quatre parties, il dit plaisamment, que cet Empereur traitant du *Souverain Bien* le fait consister in *braguibus & brag ietis*.

Cette affectation dans un habile homme de citer une Loi sous un titre burlesque, a fait croire à quelques-uns que *Rabelais* suivant son genie goguenard, avoit entendu par cette prétendue Loi de Justinien, *de Cagotis tollendis*, celle du même Empereur, *de Caducis tollendis*, au Code, L. VI. Tit. LI.

D'autres prétendent, que ce n'est pas sans de grandes raisons, que *Rabelais* s'est porté à déguiser le titre de la Loi, qu'il avoit en vûe. Cette Loi, disent ils, est celle, *de Mendicantibus validis*, au Code L. XI. Tit. XXV.

Comme son sentiment est que, parmi ces *Mendians valides*, que cette Loi veut qu'on réduise à la servitude, sont in-

indirectement compris les *Religieux Mendians*, quoique venus long-tems depuis *Justinien*, & qu'il n'y auroit pas eu de sûreté pour lui à citer sous son véritable titre, une Loi qui auroit donné à connoître, combien il étoit mal intentionné contre la *Fréaille* si puissante dans toute l'Europe, il en a prudemment supposé un autre, lequel s'entendant plus naturellement des *Cagots*, espèce de Maranes & de Juifs cachez, communément infectez de ladrerie (1), que d'autres que leur *Capuchon*, ou *Cabuet*, sorte de *Cage*, a fait aussi nommer *Cagots*, ne lui feroit d'affaires, ni auprès de ces derniers, ni auprès des Puissances, qui les ont protegez de tout tems.

Que la Loi de *Mendicantibus validis* doive s'entendre des Religieux mendians, (2) ni plus ni moins que de tous les autres mendians valides, & qu'on l'a toujours ainsi cru particulièrement en France, c'est ce qui paroît par le Roman de *la Rose*, fameux Ouvrage du XIII. siècle, ou *Jean de Meung*, Auteur de cette partie du Livre, parle de la sorte, au feuillet 74 tourné de l'Édition de Paris 1526.

(1) Orig. Franc. de *Menage* au mot *Cagot*, où il rapporte un long passage tiré de l'Histoire de M. de *Marca* L. I. C. XVI.

(2) V. L. *Guyon Diverses Leçons* L. 2. Ch. 16. p. m. 300.

† De-loyauté. Je puis bien jurer fans † DELOY  
 Qu'il n'est escrit en nulle Loy,  
 Au moins n'est-il pas en la nostre,  
 Que Jesu Christ, ou son Apostre,  
 Tant comme ilz allèrent par terre  
 Allassent oncques leur pain querre,  
 Car mendier pas ne vouloient.  
 Et ainsi prescher bien fouloient  
 Jadis par Paris la Cité,  
 Les (1) MAISTRES EN DIVINITE',  
 Lesquelz povoient bien demander

\* Cai- De plain pouvoir, fans \* TRUANDE R.  
 mander *Et au feuillet suivant.*

Et si deffend justinien  
 Qui nous fit maint Livre ancien  
 Que nul homme en nulle maniere  
 Puissant de corps, son pain ne quiere  
 † DÈS LÀ. † PUIS qu'il treuve à quoi le gaigner.  
 On le devoit mieulx enchaîner  
 Ou en faire aperte justice  
 Que soustenir en tell' malice.  
 Pas ne font ce que faire doivent  
 Ceulx qui tell's aulmosnes reçoivent  
 S'ilz n'en ont estroit Privilege  
 Qui de la paine les allege.  
 Mais ne cuide pas qu'ilz l'aient eux,  
 Si le Pape n'en est deceux,

Et

(1) Les Theologiens de Sorbonne, connus sous le nom de Nos Maistres.

Et si ne cuide pas sçavoir  
 Qu'ilz le puissent par droit avoir.  
 Si ne fais-je pas terminance  
 Du Pape ni de sa puissance.

*Agrippa* au Chap. de mendicitate, qui est le 65. de son Livre, *De Vanitate Scientiarum*, fait aussi mention de la Loi, de mendicantibus validis, & il l'applique hardiment à tout autant qu'il y a de Religieux mendians. *In Lege Romana de validis mendicantibus*, dit-il, *arête statuit Justinianus Imperator, ut si quis laborare potens elemosynis se immisceat, captivandus sit & in servitutem redigendus.* Et plus bas, après avoir invectivé contre les Gueux de profession, contre les Porteurs de Rogatons & de Reliques, contre les Bohemiens & autres Canailles qui courent le monde: *Jam verò*, continue-t-il, par une longue tirade contre les Religieux mendians, *jam vero hæc validæ mendicitatis lues &c.*

De sorte qu'il y a bien moins d'apparence, que ceux qui ont pu se résoudre à debiter, que sous le titre supposé de *Cagotis tollendis*, il falloit entendre la Loi de *Caducis tollendis*, ayent parlé serieusement, qu'il n'est vraisemblable que dans un país d'Inquisition, comme est aujourd'hui la France, ils ont mieux aimé adopter la conjecture la plus absur-



surde, que de dire sur le sujet en question ce qui se presentoit le plus naturellement à leur esprit.

A l'égard de ce qu'au Chap. 8. du Liv. III. l'Auteur fait dire à Justinien, que dans sa Loi de *Cagotis tollendis*, cet Empereur fait consister le Souverain bien *in braguibus & braguetis tollendis*, c'est une pure plaisanterie, fondée sur une aversion particuliere qu'il attribue à cet Empereur, pour les Moines & pour le Clergé en général, en vue du Célibat, dont ils font profession.

La Loi de *Caducis tollendis* regarde les *Legs* devenus *caducs*, comme on parle en Droit, & elle fut rendue pour le sujet que voici. Pour obtenir la propriété d'une succession leguée par Testament, il faloit non seulement avoir demandé ce legs en justice, mais même il étoit des règles, que le Juge l'eût ajugé au Legataire. Or, comme pendant les guerres tant étrangères que civiles des Romains, bien des gens qui étoient obligez de se rendre à l'Armée, y étoient tuez avant que le Juge sur leur demande précédente, leur eût ajugé les Legs, qui leur avoient été faits, ces *Legs* par la mort du Legataire devenoient *caducs*, & leurs héritiers en étoient frustréz. Pour remedier à ce desordre, Justinien  
pu-

publia sa Loi de *caducis tollendis*, par laquelle dérogeant à la rigueur de l'usage, il déclare qu'à l'avenir, pour être en droit, par soi-même, ou par ses héritiers, de parvenir à la possession d'un Legs, il suffira que ce Legs ait été demandé en Justice, sans qu'il soit besoin que le Juge ait prononcé sur la demande.

§. Je ne connois que trois Editions des *Chroniques de Monstrelet*. La première in 4°. Gothique à deux colonnes, chez *Jehan Petit & Michel le Noir* 1512. avec des additions, jusqu'au trépas de Charles VIII. inclusivement. La seconde, Gothique aussi, in f°. sans date, chez *Antoine Verard*. La troisième pareillement in f°. retouchée par *Denys Sauvage*, & imprimée en beaux caractères, chez *Guill. Cbaudiere* 1572, (1) va jusqu'à l'année 1516. & comprend le recit de la Bataille de Marignan. Il y en a une quatrième de 1603. que je n'ai point vue, que bien des gens préfèrent aux autres, comme devant être meilleure, parce qu'elle est plus nouvelle. Mais les Conuoisseurs ne font cas que des deux Gothiques, particu-  
lie-

(1) L'Exemplaire de la Biblioth. Spanheimienne à Berlin, est de la même année 1572. in fo. 3 voll. bonne Lettre. Paris, chez *Pierre l'Huillier*. Peut-être ces deux Libraires l'avoient-ils imprimé à fraix communs.

lièrement de celle de 1512. *Denys Sauvage*, qui a voulu retoucher le style & de *Froissart*, & de *Monstrelet*, ayant véritablement gâté ces Auteurs, au lieu de les rendre plus intelligibles. L'Édition de 1512. à pourtant un grand défaut, c'est d'être extrêmement fautive, ce que j'attribue à ce qu'elle aura été faite sur une Copie Gothique, dont les abbreviations ont très-souvent fait broncher des Ouvriers, qui n'étoient pas assez habiles pour les deviner. Une de ces fautes d'Impression se presente dès l'entrée du premier Volume, où le Chevalier Anglois *Jehan de Prendregrest* écrit à NOSTRE homme & honorable personne *Michel Doris Escuyer*. Il est visible qu'au lieu de *Nostre homme*, il faut lire *Noble homme*, & soit dit en passant, la même faute se trouve dans toutes les vieilles Éditions de Rabelais L. IV. Ch. 16. où l'Auteur voulant parler du Patricien *L. Neratius*, jeune homme d'extraction noble, il étoit de nostre famille, lui fait-on dire ridiculement.

§. On a plusieurs Éditions de la Bible Espagnole de *Cassiodore Reyna*, car c'est lui que désignent les deux Lettres initiales C. R. dont est souffignée la Préface Latine de cette Bible. *Moreri*, au mot *Reyna*, a cru sur la parole du *Pere Simon*, dans son *Supplément*

ment à *Leon de Modène*, que l'Édition de 1596. étoit unique, & comme d'ailleurs on prenoit le Livre, pour l'Ouvrage d'un Juif, *Gaffarel* le vendit fort cher à *M. Carcavi* pour la Bibliothèque du Roi, & moi-même sur ce pied-là en 1697. j'en fis présent à l'Archevêque de Reims, qui se félicita d'avoir enrichi sa Bibliothèque d'un Livre si rare. Mais le P. Simon s'est trompé, y ayant de cette Bible une Édition de 1569. laquelle est la plus ancienne, comme nous l'apprend le *Pere le Long*, dans sa *Bibliothèque Sacrée*, au Chapitre des Bibles en Langue Espagnole. Il s'en fit une seconde en 1596. avec la figure de l'Ours dans le titre, comme à la première; & je les crois l'une & l'autre, non pas de *Bâle*, comme l'a cru le même *Pere Simon*, & le *Pere le Long*, après lui, mais de *Berne*, puisque c'est cette dernière Ville, & non pas celle de *Bâle*, qui a un Ours pour Armoiries. Depuis il s'est fait encore deux autres Éditions de la même Bible, l'une en 1603, l'autre en 1622. toutes deux à *Francfort sur le Mein*. & avec une autre figure que l'Ours dans le Frontispice. A cela près la dernière répond en tout & page pour page à l'édition de 1569. laquelle pourtant est la plus belle de toutes, soit pour le papier, soit pour l'im-

pression. Du reste , il est surprenant qu'un Bibliothecaire de *Louis XIV.* se soit laissé persuader, qu'un Juif fût Auteur d'une Traduction, qui embrasse également le Vieux & le Nouveau Testament.

§. Un riche Bourgeois de Paris contribua en son tems , dit-on , de ses deniers à aggrandir en Paroisse sous le nom de *S. Eustache* l'Eglise de ce nom, laquelle jusques-là n'avoit été qu'une petite Chapelle dédiée à *St<sup>e</sup> Agnès*. *André du Cbêne*, au Chap. VII. de ses *Antiq. de Paris* où ce fait est rapporté, donne le nom de *Jean Alais* à ce Bourgeois , & ajoute que la contribution de cet homme fut volontaire , en quoi il est contredit par une ancienne Tradition, qui porte que ce même homme, qu'elle ne nomme point , y fut condamné pour réparation aux Parisiens de les avoir chargez d'un Impôt sur le poisson qui arrivoit aux Halles.

§. On demande , si *Oger* étoit le nom de famille d'*Oger* le Danois , l'un des Pairs de Charlemagne , ou si ce n'étoit pas un nom de Batême ? Il est certain qu'*Oger* étoit le nom de Batême de ce Pair , les noms de familles n'étant pas encore en usage au IX. siècle , & n'ayant commencé que dans le XII. au tems des Croisades. *Rolland, Olivier, Gaisfre*, & autres Pairs de Charle-

lemagne, ne sont pareillement connus que par leurs noms de Batême, & de même *Lancelot*, *Gauvain*, *Tristan* & autres Preux de la Cour d'*Artus*. Et comme aujourd'hui *Rolland*, *Olivier*, *Lancelot*, *Gauvain* & *Tristan* sont devenus les noms de plusieurs familles en France, il en est de même d'*Oger*, à l'antique *Ogier*, ou plutôt *Augier*, d'*Augerius*, que quelques-uns écrivent & prononcent aussi *Ougier*.

§. On appelloit dans le XV. siècle *passot*, ou *épée de passot*, l'*épée bâtarde*, qui étoit proprement celle du Franc Archer. *Villon* dans une de ses Balades, dit (a)

Pour son amour ceings bouclier & *passot*.  
 Voyez le Mémoire pour l'habillement & l'armure de cette Milice, présenté au Roi Louis XI. par le Bailli de Manté p. 176. du Tome I. de l'*Histoire de la Milice Françoisé* du P. *Daniel*. Cette épée fut nommée *passot*, parce qu'elle *passoit* en longueur les épées communes, comme l'arbalète de *passot* *passé* les autres arbalètes. Et comme selon *Charles Etienne*, au XVII. de ses *Paradoxes*, le nom de BASTARD a été baillé aux BASTONS de guerre, & instrumens d'excellence, comme aux choses grandes entre les autres, tesmoing l'*épée*, *arbaleste*, & *coulevrine bastarde*, de là vient aussi que *passot*, & *épée bâtarde* sont termes synonymes.

(a) là p.  
 75. de ses  
 Poësies  
 Edit. de  
 Constelier.

§. *Eustorg de Beaulieu*, Ministre, contemporain de *Clement Marot*, étoit né à huit lieues de Cahors. On a de lui, sous le titre de *Chrestienne Rejouissance*, un Recueil en deux parties, la première contenant 160 Cantiques Spirituels, sur le ton d'autant de Chançons lascives, qui de son tems se chantoient parmi les Catholiques Romains; la seconde composée de 44 tant Epigrammes qu'autres vers, de deux Epîtres aussi en vers, & d'un petit Ouvrage en prose, intitulé *la Generale Croisade*. Le titre, & par conséquent l'année de l'impression manque à l'exemplaire que j'ai de ce Livre. Mais l'une de ces Epîtres, adressée à *Clement Marot*, pour lors resident à Geneve, prouve que l'Édition en est d'environ l'année 1543. Un tems avoit été que cet Auteur aimoit les joyes profanes, puisqu'il faisoit les Airs de tant de Chançons impudiques. Dans l'Édition commentée de *Marot*, il y a du même *Eustorg de Beaulieu* une Epître du Coq à l'Asne, qui me paroît tout autrement bonne, que ne l'a trouvée M. l'Abbé *Lenglet*.

## §. LETTRE

de M. L. C. à M. L. D.

MONSIEUR,

„ Je vais, puisque vous le fouhaitez,  
 „ met-

„ mettre par écrit ce que j'ai eu l'hon-  
 „ neur de vous dire en conversation  
 „ sur les *Fanfreluches antidotées* de Ra-  
 „ belais. Je ne me vante pas de les en-  
 „ tendre dans toutes leurs parties, quoi-  
 „ que je ne doute nullement que l'Au-  
 „ teur avoit par devers soi un sens his-  
 „ torique , auquel l'obscurité servoit  
 „ d'antidote , à cause du danger qu'il  
 „ y auroit eu à parler plus clairement.  
 „ C'est apparemment pour cela qu'il a  
 „ employé le mot de *Fanfreluches* , qui  
 „ signifie souvent un Papillon qui périt  
 „ par le feu , venant se brûler soi-même  
 „ à la chandelle.

„ Il n'y a dans ce petit Poëme qu'u-  
 „ ne Stance , qui me paroisse fort in-  
 „ telligible : Sur les autres je n'ai que  
 „ quelques conjectures , dont je ne suis  
 „ gueres content. Cette Stance est la  
 „ sixième , qui ne peut être entendue  
 „ que de *Jean Hus* , & du Concile de  
 „ Constance.

Pour les matter survint Q. B. qui clope.

„ Ce Q. B. est *Joan Hus* , dont le nom  
 „ écrit par ses Lettres initiales I. H.  
 „ fait en Grec , ( car ces deux Lettres  
 „ sont également Greques & Latines )  
 „ le nombre de dix-huit. I. est 10. & H.  
 „ 8. Q. B. est le même nombre en La-  
 „ tin. Q. est la 16. Lettre de l'Alphabet  
 „ & B. la seconde. Or 16 & 2 font 18.  
 „ ce qui répond aux Lettres initiales I.



„ H. lues selon l'Arithmetique Gre-  
 „ que. Q. B. qui clope, comme qui di-  
 „ roit, *qui claudicat in fide*, expression  
 „ des Théologiens Scholastiques, pour  
 „ désigner un homme qui erre dans la  
 „ foi.

Au saufconduit des Mystes Sanfonnets.

„ *Jean Hus* vint à Constance, sous le  
 „ sauf-conduit de l'Empereur, & des  
 „ Mystes ou Prélats, selon la signifi-  
 „ cation du mot Grec *Mysta. Sanfonnets*,  
 „ jaseurs, comme sont tous les Théo-  
 „ logiens Scholastiques.

Le Tamiseur, Cousin du Grand Cyclope,  
 Les massacra : chacun mousche son nez.

„ *Polypheme*, le Grand Cyclope, de-  
 „ meuroit au pied du Mont *Etna*, où  
 „ sont selon la Mythologie les forges  
 „ de Vulcain. Ainsi ce *Tamiseur* est le  
 „ feu, à qui les Poëtes donnent le nom  
 „ de Vulcain. Il n'y a point de *Tami-*  
 „ *seur* plus prompt que le feu, qui ré-  
 „ duit tout en cendre, & qui effective-  
 „ ment massacra *Jean Hus* & *Ferome*  
 „ *de Prague*. *Chacun mousche son nez*,  
 „ c'est à dire, que chacun prenne gar-  
 „ de à soi.

En ce guerret peu de bougrins sont nayz  
 Qu'on n'ait berné sus le moulin à tan.

*En*

„ *En ce gueret*, dans ce lieu, c'est-à-dire,  
 „ dans l'enceinte de l'Eglise Romaine.  
 „ *Peu de bougrins sont nez*: Il a paru peu  
 „ d'Hérétiques. Vous savez que c'est  
 „ ainsi que dans les siècles XIV & XV.  
 „ on a appelé ceux qui s'opposoient  
 „ aux Dogmes de l'Eglise Romaine;  
 „ *Qu'on n'ait berné sur le moulin à tan*,  
 „ qu'on n'ait réduits en cendres.

Retournez y & à l'arme sonnez,  
 Plus y aurez que n'y eustes antan.

„ Retournez à un Concile que l'on pro-  
 „ met; vous y ferez traitez encore plus  
 „ rudement qu'à Constances.

„ Je ne vous parlerai point ici de  
 „ mes autres conjectures. Vous les  
 „ trouveriez peut-être frivoles, & je ne  
 „ m'y opposerois pas. J'aime mieux  
 „ vous les dire de bouche, lorsque  
 „ l'occasion s'en présentera. J'ai l'hon-  
 „ neur d'être &c.

§. On demande, si c'est de tout  
 tems qu'on a traité les Rois de Fran-  
 ce de *Majesté*, en parlant à leur per-  
 sonne? *Pâquier* (a) prétend que ce  
 n'est proprement que depuis l'année  
 1559. & que ce fut la flatterie des  
 Courtisans, qui introduisit alors cet u-  
 sage. Mais il se trompe, & nous avons  
 l'exemple d'un Auteur François, qui  
 dans une Epître Dédicatoire au Roi

(a) Re-  
 cherch.  
 L. VIII.  
 C. 5.

Charles VII. le traite de *Majesté Royale*. Je crois qu'il faut distinguer. Lorsque dans les discours qu'on tenoit, soit au Roi, soit du Roi, il s'agissoit de choses privées, comme s'il vouloit dîner, aller à la chasse, se coucher, ou de dire qu'il avoit fait quelcune de ces choses, il eût été ridicule, & il ne le seroit pas moins aujourd'hui de le traiter de *Majesté*; & je ne sache que l'Historien *Varillas*, qui parlant du Roi *Louis XI.* lui donne de la *Majesté* par-tout, aussi à propos que s'il disoit, par exemple, qu'un tel jour le Roi ayant été à la chasse, *Sa Majesté* en revint toute *mouillée*. Il est pourtant vrai, que même sous les deux premières races, dans les actions solennelles, on a toujours traité les Rois de France de *Majesté*, & même de *Majesté Royale*: mais c'étoit uniquement, lorsqu'aux Etats Généraux du Royaume assemblez en Parlement, le Roi assis sur son Trône, & revêtu de ses habits & ornemens Royaux, étoit regardé comme le Chef représentatif de la Monarchie; *cujus Majestatis (regiæ) veram propriamque sedem in solenni Concilio fuisse, superius demonstravimus*, dit *Fr. Hotman* ch. XV. de sa *Franco-Gallia*. Pour ce qui est des Etrangers, j'entens des Princes, je pense que le Roi de Naples & le Duc de Milan ont été les premiers  
à

à donner dans leurs Lettres le titre de Majesté au Roi *Louis XI.* Mais c'est qu'ils le craignoient, & d'ailleurs on fait que les civilitez hyperboliques ne coûtent guères aux Italiens.

§. Un des *Mémoires de France* de l'année 1724. contient une Lettre anonyme au Libraire *Coustelier*, dans laquelle, après quelques avis sur son Edition des Poësies de Villon, ce Libraire est invité à réimprimer aussi celles d'*Octavien de S. Gelais*, comme très dignes d'être publiées de nouveau, ne fut-ce qu'à cause de l'expédition de Naples sous le Roi *Charles VIII.* laquelle y est exactement décrite en vers François. Il s'agit là du *Verger d'Honneur &c.* Livre in 4<sup>e</sup> Gothique, dont en effet le *Voyage de Naples* par ce Prince occupe les premières feuilles: mais, quand même *Coustelier* auroit obtenu Privilege, pour remettre au jour les autres Poësies de ce vieux Livre, où pourtant il s'en trouve quantité de satyriques & d'obscenes, je doute fort qu'on lui eût permis de réimprimer ce *Voyage*, non pas que par lui-même il ne le mérite bien, mais parce qu'on y trouve un Fait historique, dont je ne sache pas qu'aucun autre Historien ait osé faire mention. Tous, tant les contemporains que les suivans, sans excepter ni *Comi-*  
nes,

nes, ni *Mezerai*, attribuent cet infortuné Voyage au Roi seul, encouragé par deux de ses Favoris : (1) au lieu que dans un *Dialogue*, qui fait le Préambule du Poëme, on voit que c'est le Clergé de France seul, qui pousse à la roue, contre le sentiment de la Noblesse & du Tiers Etat, des Troupes mêmes, & des plus expérimentez Capitaines du Royaume. Il soutient même avec hauteur son avis, jusqu'à qualifier dédaigneusement de *Je ne sçai qui* le Personnage, qui dans le Dialogue s'efforce de dissuader l'entreprise. Si présentement on veut savoir ce qui pouvoit porter le Clergé de France à engager le Royaume dans une guerre aussi ruineuse que le fut celle-là, il n'en paroît d'autre raison, si ce n'est que l'ancien & furieux zèle des Croisades l'animoit toujours, comme en effet jamais le Clergé n'y renoncera dans aucun Etat Papiste. On fait que dans le projet chimérique du Roi *Charles VIII.* la conquête de *Naples* lui devoit seulement servir de planche pour passer en *Grece*, & de là chasser le Turc, & de *Constantinople* & de la *Terre Sainte*. Or c'étoit là précisément ce  
qui

(1) Si, comme le dit *Mezerai*, *Guillaume Briçonnet* Evêque de S. Malo, l'un des deux, s'y rendit depuis tout-à-fait contraire, l'exemple du Pape en fut vraisemblablement la seule cause. Aussi le Pape le fit-il depuis Cardinal.

qui flatoit le Clergé François. La seule chose, qui peut faire ici de la peine, c'est qu'encore que le Pape *Alexandre VI.* qui siégeoit alors, eût semblé d'abord approuver le Voyage de Naples, comme dans la suite il fit son possible pour le rompre, on ne comprend pas pourquoi le Clergé de France n'auroit pas changé de sentiment avec son Chef. Mais la conduite du Pape étoit fondée sur deux raisons, que ce Clergé, ou ne pénétoit point, ou ne pouvoit goûter, l'une que contre ce qui s'étoit pratiqué jusques là en semblable occasion, les premiers exploits du Monarque croisé devoient tomber sur la Cour Romaine, laquelle *Charles* publioit vouloir réformer, l'autre que, dans les précédentes Croisades, c'étoit le Pape lui-même, qui par ses Legats commandoit l'Armée, au lieu que *Charles* en personne prétendoit commander la sienne, & étoit très-éloigné de vouloir se laisser diriger par le Saint Pere. J'ai dit au reste, que le Clergé Papiste ne se defera jamais de son entêtement pour les Croisades. Le Poëte *Guillaume Cretin*, Tresorier de la Sainte Chapelle du Bois de Vincennes, & Chantre de celle de Paris, étoit travaillé de la même manie encore en l'année 1517. C'est ce qu'il témoigne hautement p. 163 & 164. de ses Poësies, Edit. de 1723. où il ne tient pas  
à

à lui que le Roi *François I.* ne marche incessamment sur les traces du fameux *Godefroi de Bouillon* à une nouvelle Conquête de la Palestine.

§. Il y a dans la Bibliothèque de S. M. la Reine de Prusse un MS. in 4°. Gothique, écrit sur du velin, & d'environ 40 feuillets, dont l'Auteur est *Hardoyn de la Faille*, Chevalier Lorrain. C'est proprement un Recueil des *Loix & Ordonnances*, qui de son tems s'observoient en Lorraine dans les combats en champ clos. Il dédie son Livre au Duc de Lorraine *René*, qui l'avoit établi Maréchal du Champ de bataille, que lui avoit demandé *Baptiste de Roque-laure* Chevalier Gascon, pour combattre *Jebannot de Bidos*, Gascon aussi & Chevalier. La Note marginale veut que ce *Jebannot de Bidos*, soit le même *Jean de Budos*, dont parle *A. Du Chêne*, dans son Hist. de la Maison de *Montmorenci*; mais ce *Bidos* étoit Gascon, & *Budos* est, si je ne me trompe, le nom d'une famille Bretonne. Au feuillet 9. & suiv. il est parlé de *Briesz & Charroys*, qui, selon moi, ne sont autre chose que des *Caractères* magiques, au sujet de quoi l'on peut voir le *Glossaire* de *Du Cange*, au mot *Caragius*, & la Note sur la p. 139. des *XV. Jeyes du Mariage*.

*Enréde*, & *loing de bon appointment* fol. 20. a. sont deux expressions synonymes, dont

dont la premiere s'est conservée dans le Patois Messin, où *enrét* signifie *arrêté dans ses sentimens*. Je croyois au reste trouver dans ce Livre une Relation du combat entre les deux Champions, mais il ne s'y trouve rien. Seulement à la suite des *Loix & Ordonnances des Duels*, l'Auteur propose *douze cas*, lesquels peuvent arriver après *gaige jetté & couvert &c.* & les decide selon le Droit & l'Equité.

§. *Christopble Colomb* étoit en 1474. Capitaine de quelques Navires pour le Roi *Louis XI.* & comme en ce tems-là les Espagnols avoient fait une irruption dans le Rouffillon, il crut que par représailles, & sans contrevenir à la paix entre les deux Couronnes, il pouvoit courre fus aux Vaisseaux Espagnols. Il attaqua donc & prit deux Galeres de cette Nation, chargées pour le compte de divers Particuliers. Sur les plaintes de cette action au Roi *Ferdinand*, ce Prince prit le parti d'en écrire à *Louis XI.* Sa Lettre est datée du 9 Decemb. 1474. *Ferdinand* y qualifie *Christopble Colomb* Sujet du Roi *Louis XI.* C'est que, comme on fait. *Colomb* étoit Genoïis, & que *Louis XI.* étoit Seigneur Souverain de Genes, quoique cette Ville & celle de Savone fussent tenues de lui en fief par le Duc de Milan. (1) Un *Guillaume*  
de

(1) Voy. les Annotat. sur l'Histoire de Charles VI. p. 590. n. 8. de l'Hist. de ce Roi, Edit. du Louv. 1653.



de *Caseneuve*, surnommé *Coulomp*, Vice-Amiral sous *Louis XI.* a été confondu par *M. Leibnitz* avec le fameux *Christ. Colomb*. Mais dans la Preface de sa *Mantissa Codicis &c.* *M. Leibnitz* reconnoît sa méprise que *M. Toinard* avoit relevée. (1) Dans la *Chronique Scandaleuse*, sous le mois de Juin 1470. il est parlé de la *Nef de Colon*, c'est-à-dire, de ce *Guillaume de Caseneuve*, surnommé *Coulomp*. Et peut-être étoit-il Normand, puisque dans cette *Chronique*, sous le mois de Mai 1475. où le même *Colon* est qualifié *Lieutenant* de *M. l'Amiral*, il est dit qu'en Normandie, dans le voisinage de *Notre Dame d'Escouys*, il avoit une belle maison appelée *Gaillard-Bois*. Dans la même *Chron* sous l'an 1479. il est encore parlé de *Guill. de Caseneuve*, sous le nom de *Coulon*, comme ayant en ce tems-là enlevé aux Flamans, jusqu'à 80 Navires chargez de seigle achetez en Prusse.

(1) Voy. l'*Hist. de l'Acad. des Scienc.* 1716. p. 122. de l'Edit. de Holl.

## REMARQUES

### SUR LE DICTIONNAIRE DE BAYLE.

**L**Es Remarques suivantes concernent le fameux Dictionnaire de M. Bayle. L'Auteur les avoit écrites sur des papiers séparés, qu'il avoit inferez dans son Edition. Elles se rapportent aux pages de l'Édition faite à Amsterdam en 1730.

A.

ALBERT LE GRAND ] J'aimerois Tom. I.  
autant appeller en François Hugues le p. 129.  
Grand, le fameux Grotius, puisque le  
surnom de l'un & de l'autre étoit Grôt,  
mot Allemand, qui en François signifie  
Grand. Voyez le savant M. Albert Fa-  
bricius, au mot Albert de sa Biblioth. med.  
& infimæ Latinitatis. Rabelais, qui L.V.  
p. 31. parle du Jacobin Albert, sous le  
nom d'Albert le Jacobin Grand, n'a peut-  
être affecté cette construction que pour  
marquer qu'il savoit bien, que ce doc-  
te Allemand, que bien des gens nom-  
moient Albert le Grand, avoit été sur-  
nommé de la sorte, parce qu'on s'i-  
maginoit mal-à-propos, qu'il n'avoit  
point d'autre surnom, que celui qu'of-  
froit l'idée de son savoir.

Tom. I.

K

AL-

- p. 146. **ALCIAT.** On lui a attribué plusieurs Ouvrages, dont il n'est pas fait mention dans la liste que M. *Teiffier* a donnée de ses Oeuvres. C'est dans la *Forest Nuptiale* de *Jean Nevisan*, au dernier §. du L. I. D'où il paroît que M. *Bayle* n'avoit pas consulté cet Auteur. Ces Ouvrages sont: Un *Commentaire* sur le I. Livre du *Code. Responsorum Libri IX.* une *Histoire de Milan* en X. Livres, jusqu'au tems de *Charlemagne. Epistolarum Libri 3. Epigrammatum Libri 3. Aristophanis Nubes de Græco in Latinum; servatâ carminis lege.* Et tout cela achevé, avant l'année 1522.
- p. 160. *Alexander ab Alexandro* vivoit encore en 1521. ] Il mourut à Rome, âgé de 62 ans, seulement le 2 Octobre 1523. *Fabric. Biblioth. med. & inf. Lat. T. I. L. I. p. 160.*
- p. 163. *Allatius Not. A. chez le Cardinal de Bicbi* ] Il falloit dire *Biscia* avec *Lorenzo Crasso* dans ses *Eloges*. M. *du Pin* a fait la même faute. Voy. les *Mem. du P. Nicéron. T. VIII. p. 93.*
- p. 175. *Amaseus*, mort dès l'année 1552. & non pas en 1558. comme l'a cru M. *de Thou. M. de la Monnoye*, qui donna cet avis à M. *Bayle* pour la 2. Edit. du *Diët. Crit.* ne s'est pas souvenu de mettre dans son *Baillet* de 1722. une Note à l'Art. d'*Amaseus*, pour redresser *Baillet*, qui met aussi cette mort à l'année 1558.

1558. Je ne fai au reste quel peut-être l'Ecrivain, qui aura mal informé M. de *Tbou* touchant l'année de la mort d'*Amaseus*, si ce n'est peut-être *Jean Baptiste Adriani*, Auteur Italien, mis le premier dans l'*ex auctoribus* du L. XXI.

*André, Not. B. Tout gist dans cette fosse.] P. 228.*

Ceci a été exprimé bien plus cruellement dans la XVII. des *Cent Nouv. Nouv.* qui contient la même aventure du Docteur *Jean André*, sous le nom d'un President de la Chambre des Comptes de Paris.

*Aretin (Leonard) Not. C. Il n'a presque P. 302.*

*fait que traduire le Grec de Polybe, quoiqu'il l'ait nié dans sa Préface.]* Dans cette Préface, selon la Traduction qu'on en trouve au f. 207. du *Tite Live François* de 1575. *Leonard Aretin* déclare qu'il a composé cette Histoire de ce que lui ont fourni *Polybe & autres Grecs*. Là même f. 206. le Traducteur dit dans la Préface que le Livre de *Leonard Aretin, de Bello Punieo*, n'est divisé ni en Livres, ni en Chapitres particuliers, mais que néanmoins on peut le diviser en deux Livres, & le second en deux autres Livres. Ce qui feroit proprement les 3. Livres que M. B. dit que ce Livre de *L. Aretin* contient.

*Arnauld (Antoine) Note C. Le Franc & P. 337.*  
*veritable Discours au Roi, sur le restablissement, qui lui est demandé par les Jesuites.*

1602. in 16. p. 144. sans nom d'Auteur, ni de lieu ni d'Imprimeur. Comme ce titre promettoit un Discours tout-à-fait impartial, l'Auteur, qui dans le petit Ouvrage dont il s'agit, n'étoit pas plus favorable aux Jésuites, que dans ce fameux Plaidoyer qu'il fit imprimer en 1594. la même année qu'il l'avoit prononcé contre eux, avoit trouvé à propos de ne se point nommer; mais soit que l'uniformité de style & de sentimens entre ces deux Pièces l'eût trahi, soit que l'Auteur n'eût pas toujours été bien le Maître de son secret, on fut bien-tôt jusques dans les pays étrangers, à qui se devoit attribuer le *Franc & véritable Discours &c.*

On voit dans les Notes sur le Ch. 6. du 2. livre de la *Confession de Sanci*, comment vers l'année 1602. un Curieux avoit écrit sur son Exemplaire du *Franc & véritable Discours*: *Ce Livre composé par M<sup>e</sup> Antoine Arnaud leur bon ami; & plus bas: les Copies retirées par l'Auteur. Casaubon connoissoit aussi M<sup>e</sup> Antoine Arnaud pour Auteur de cette Pièce, & apparemment qu'en l'envoyant de Paris à Leyde à Scaliger, il lui en avoit parlé comme d'un présent, que faisoit à celui-ci le même M<sup>e</sup> Ant. Arnaud. C'est du moins ce que je conjecture par ces termes de la 71. des Lettres de Scaliger adressée à*  
Ca-

*Casaubou le 30 Mai 1602. V. St. Grati-  
as ago de libello in Loyolitas, tibi, in-  
quam, gratias, & illi summo viro ejus  
auctori, quem ex meritis, non ex facie no-  
vi. Itaque habet notas, quæ illum ignorari  
à me non sinunt, tametsi aliunde nesci-  
rem eum esse auctorem tam disertis operis.  
Diu est quum ego illum inter primos De-  
mosthenes nostrates pono. Testis est mihi  
nobilissimus Buzenvallius, apud quem cum  
vldissem Philippicam Sabaudianam, patrem  
illi indicavi statim.*

Cette Savoisiennne, tendante à justifier  
la Conquête de la Savoye faite en 1600.  
par les armes de France, est certaine-  
ment de M<sup>e</sup> Antoine Arnaud, (1) &  
d'ailleurs, ce ne peut guères être que  
lui, que Scaliger désigne sous le nom  
d'un des premiers d'entre les DEMOS-  
THENES FRANÇOIS (2) de ce tems-  
là. Mais s'il restoit encore quelque dou-  
te là-dessus, la Lettre 459. du même  
Scaliger écrite à Scriverius le 21. No-  
vemb. de la même année 1602. leve-  
roit bien-tôt toute difficulté. A la p.  
8. du Franc & verit Disc. l'Auteur par-  
lant de quatre Rois de Lettres, que sans le  
secours des Jesuites la France avoit pro-  
duits, & desquels actuellement les trois vi-  
voient

K 3

(1) *Le Long Bib. Hist. p. 438. & 626.*

(2) Voy. dans Bayle, Art. d'Ant. Arnaud Avo-  
cat. l'Epitaphe de cet homme illustre, par M. le  
Maire son petit-fils.

voient encore, & même le quatrième par sa meilleure partie. (1) Voici ce que Scaliger répond à Scriverius qui lui avoit demandé leurs noms: *Quod de illâ quadrigâ doctorum hominum quæris, de qua ARNALDUS in suo verius ad Regem innuit, ego neminem puto aliunde scire posse, quæ ea sit, quam ex ipsomet, qui illum nobis divinandum proposuit.* La modestie, soit dit en passant, ne permettoit pas à Scaliger, de se donner lui-même pour un de ces quatre, mais il est sûr que du moins Casaubon regardoit Scaliger sur ce pied-là, à en juger par ces termes de la 332. de ses Lettres écrite à celui-ci le 8. Avril 1603. *Amari vero à te Litterarum unico Rege & Imperatore Summo, amore præsertim adeo vebementi, quantum est?* Le même Casaubon, dans sa Lett. 362. adressée au Président de Thou le 12. Octobre suivant, lui parle en ces termes: *Agnovi ibi (dans un Catalogue de la précédente Foire de Francfort) nuperum ARNALDI contra Loyolitas libellum. Fallor, an aliquid Magnus Scaliger ad editionem ejus Versionis contulit?* M. d'Ameloveen sur la p. 192. des Lettres de Casaubon de l'Edit. de 1709. croit qu'il s'agit ici du Plaidoyer contre les Jé-

(1) Ce quatrième pourroit bien être le docteur Tarnabe, dont un des fils homme de mérite & Conseiller en la Chambre de l'Edit, vivoit encore en 1610. Voy. le Journ. de l'Etoile T. I. p. 302.

Jésuites. Il est vrai, qu'il y en a de François Junius une Traduction Latine, impr. in 4°. à Leyde sous ce titre : *Oratio ad Regem Christianissimum, de eo quod postuletur, ut Jesuitæ restituantur in Gallia.* 1602 & Scaliger pourroit bien effectivement avoir porté quelcun dans Leyde même à traduire en Latin ce fameux Discours, comme le Scaligerana, au mot Pâquier, nous apprend que le même Scaliger souhaitoit quelque jeune Jurisconsulte assez habile, pour donner une aussi bonne Version Latine du Catechisme des Jésuites, publié la même année 1602. par Etienne Pâquier, autre bon ami de la Societé.

Du reste le curieux Anonyme, qui à sa Remarque MS. sur l'Auteur du *Franc* &c. avoit ajouté que les Copies en avoient été retirées par l'Auteur, cet Anonyme, dis-je, étoit bien informé encore touchant ce dernier fait, témoin ces paroles, qui sont de Jacques Gillot, dans une de ses Lett. à Scaliger p. 112. du Recueil de Jacques de Reves: *L'on a fait ici (à Paris) un Discours contre le rétablissement des Jésuites, fort bon & bien fait, duquel je fay ce que je puis pour vous en envoyer une copie, parce qu'il est fort rare, & que l'on ne veult pas qu'il voye la lumière.* En effet, le Livre n'étoit pas achevé d'imprimer, que les amis des Jésuites obtinrent qu'au moins il ne ver-



roit pas le jour. C'est ce que nous apprenons de *Casaubon*, qui pourtant, dès le 21 Mars 1602. ne laissa pas d'en envoyer un Exemplaire en Angleterre à son ami *Spotswood*, qui devoit le présenter au Roi, apparemment de la part de l'Auteur. *Accepi ab amico viro integerrimo scriptum libellum adversus illos, qui de Servatoris nomine se appellant. Putavi lectionem aculeati & veri Scripti Regi vestro fore utilem: nisi igitur cum bonâ spe veniæ, si quid hic peccatur.* Ces paroles finissent la 274. des Lettres de *Casaubon*, & voici le commencement de la 1110 de ces mêmes Lettres, écrites au Roi d'Angleterre, vraisemblablement le même jour 21. Mars 1602. *Erām traditurus jamjam has Literas, cum accepi à viro magno & bonarum partium, libellum κατά τῶν Λαϊολιτῶν τῶν Θεοσυγῶν, οἱ γνώμη τῆ δικαιοσύνης φυγαδεύοντες, ἀκίρην οὐδὲν ἀπολαύουσιν, ὡς καθόδε τύχην.* *Cum igitur superioribus mensibus eò res videretur adducta, ut presens exitium patriæ nostræ immineret, vir ille, quem dixi, hunc librum scripsit τῷ δεικνύ offerendum. Sed pio incepto fortuna intervenit: re enim evulgatâ ante absolutam editionem, tantum poterant fautores τῶν Λαϊολιτῶν, ut impediretur publicatio.*

Si à tout ce que dessus on ajoute que le *Franc & verit. Disc. &c.* est formellement attribué à Me. *Antoine Arnaud* dans le *Necrologe de l'Abbaye de N. Dame*  
du

du Port Royal des Champs, imprimé l'année 1723. (1) on conviendra, je m'assure, que M. B. a été trop retenu de n'avoir osé adopter pour certaine l'Observation MS. rapportée dans l'endroit susallegué des Notes sur la *Conf. de Sanci*. J'oubliois de remarquer, que peut-être *Jaques Gillot* ne connoissoit pas *Me. Ant. Arnaud* pour Auteur du *Franc & ver. Disc.* & qu'en tout cas celui-ci ayant retiré tous les Exemplaires de son Livre, en distribuoit à très peu de personnes, puisque tout Conseiller qu'étoit *Jaques Gillot*, & homme du bon parti, comme on fait, il avoue ci-dessus qu'il ne savoit comment recouvrer un Exemplaire de ce Livre.

Du reste comme de la part du Roi, il y avoit eu défense de débiter le *Franc & ver. Disc.* selon toutes les apparences cet Ecrit seroit demeuré supprimé: mais l'horrible assassinat commis contre le Roi *Henri IV.* ayant rendu la liberté à chacun de se déclarer contre les Jésuites qu'on en croyoit coupables, non-seulement l'Auteur eut bon débit de ces Copies, qu'il avoit retirées en 1602. il falut même faire une

K 5

se-

(1) Voy. la *Bibl Fr.* de *M. Camusot* T. II. p. 107. & regardez y comme une méprise de l'Auteur de ce *Nécrologe* d'avoir daté de l'année 1601. & non pas de 1602. l'impression du *Franc & verit. Discours.*

seconde Edition du *Franc &c.* qui fut réimprimé in 8°. en 1610. & dont je ne sache qu'un seul Exemplaire à Berlin appartenant à M. *Pelloutier* Pasteur de l'Eglise François.

p. 403 *Aurogallus* : s'il étoit parent du Baron de *Hassensteyn*. J'ai une autre pensée, sur le mot, *cognationis jure*. Le Baron *Bobustas de Hassensteyn*, & *Aurogallus* étoient Bohémiens l'un & l'autre. Je m'imagine que *cognationis... jure* ne veut dire autre chose, si ce n'est que *Hassensteyn* étant homme de Lettres aussi bien qu'*Aurogallus* & Bohémien comme lui, on exhorte celui-ci à publier des Mss. que ce Baron son Compatriote avoit apportez en Bohême, & lesquels *Aurogallus* s'étoit appropriez par avance, en vertu du droit que lui sembloient donner leurs communes études & leur patrie commune.

## B.

p. 418 *Fosse Badius déjà mort en Decembre 1535.]* *Clenard* le croyoit encore en vie en Octobre 1536. puisque dans une Lettre du 2. Octobre 1536. qui est la dern. du Livre, il prie *Rescius* son ami, au cas qu'il aille à Paris, d'y saluer de sa part *Badius*.

p. 433 *Balzac né en 1595.]* M. l'Abbé d'Olivet, dans son *Hist. de l'Acad. Fr.* a prouvé que *Balzac* étoit né au moins en  
1594.

1594. Si l'on veut favoir, sur quoi s'est fondé *S. Romuald*, pour avancer que cet Académicien étoit né en 1598. on n'a qu'à voir une de ses Lettres à l'Abbé de *S. Cyran*. Dans cette Lettre datée du 12. Janvier 1626. „ Pour le „ moins, Monsieur, dit-il, assurez- „ vous que ce n'est pas le monde que „ j'admire. Au contraire je ne le regarde „ de plus, que comme celui qui m'a „ trompé depuis 28 ans que j'y suis.

Qu'il ne seroit jamais Abbé] Balzac par-  
loit de la sorte à M. de Soubran, dans  
une Lettre du 8 Août 1633. qui est la  
13. du V. Liv. de ses Lettres diverses.  
Du reste comme dans la famille des  
*Arnauds*, il y en a eu de la Religion,  
savoir un *Isaac Arnaud*, Ministre de la  
Rochelle, Auteur du *Mépris du Monde*  
&c. réimprimé à Rouen 1637. sans par-  
ler d'un autre, qui suivant le *Mercure Fr.*  
sous l'année 1611. s'étoit jetté dans Ge-  
neve en 1602. pour défendre cette Ville  
en ce tems-là menacée de Siege par  
le Duc de Savoye; de même le *Recueil*  
*des Synodes de France* T. I. p. 291. parle  
d'un *Paul Guez* Ministre de *Suilli &*  
*Aubigni* en Berri en 1637. Et c'est peut-  
être là-dessus qu'a été principalement  
fondée l'accusation qu'on a faite, &  
au fameux Avocat *Arnaud*, & à *Jean*  
*Louis Guez de Balzac*, au premier d'être  
Huguenot, & au second d'avoir été assez  
dis-

P. 434  
Not. B.

disposé dans sa Jeunesse à embrasser la Reformation.

p. 462. BARONIUS (Gaspar) Neveu du Cardinal *Baronius* & l'un des Membres de la Congregation de *Propaganda Fide*. Aucune Edition du *Morèri* ne parle de ce personnage, pas même celle de *Bâle*, augmentée & publiée par d'habiles Protestans. Il méritoit pourtant un bon Article, & sans doute que M. B. n'auroit pas manqué de lui en donner, s'il l'avoit connu par les *Memoires* qu'on a de lui, & qui furent imprimez vers l'année 1675.

Dans ces *Memoires Gaspar Baronius* l'un des trois envoyez vers ce tems-là dans toute l'Europe, par cette Congregation, & qui sous ombre de vouloir passer en Espagne, s'étoit sauvé à *Briançon*, & mis sous la protection de M. de *Lesdiguières*, déclare fort au long, comment la Congregation de *Propag.* avoit résolu de s'y prendre, pour exterminer en France tous les Réformez, à commencer par les *Grisons*; (*Rhèti*) d'où dix ans après en effet proceda l'invasion de la *Valteline* par les Espagnols. D'*Aubigné* parle de tout cela dans sa Vie T. I. p. CXXIX & CXXX. de *Fénelon* Edit. de Col. 1729. & il en est aussi parlé dans la Préface de *Jean Diodati*, au devant de la Traduction Françoise de la *Relation de l'Etat de la Re-*  
li-

*ligion* &c. imprimée pour la première fois in 8°. a Geneve, sur la Trad. Ital. de l'Original Anglois du Chevalier *Edwin Sandys*.

M. *Le Blanc de Beaulieu* mourut dans p. 489. sa 61 année le 3. des Calend. de Mars 1675. Voy. son Epitaphie dans les *Lett. de Bayle* Edit. de 1729. p. 83 & suiv.

*Belleforest* Not. D. Il prend COMIN. p. 511. GES pour une Ville ] M. B. croit que *Cominges* est le nom du pays même, & non pas celui de la Capitale de ce même pays: mais il se trompe lui-même. Cette Capitale se nomme *Cominges* aussi bien que le pays. Il est vrai qu'aujourd'hui, on la nomme communément *S. Bertrand*, du nom de sa Cathédrale, mais son ancien nom est *Cominges*, & elle n'est point nommée autrement dans *M. de Thou*, non plus que dans *Sidonius Apollinaris*, & dans *Grégoire de Tours*. Voy. *Du Cbène Antiq. des Villes* &c. p. 717. Au reste la Vie des neuf Charles, attribuée plus bas par le *Ghili* à *Belleforest* est, je pense, d'*Arnaud Sorbin*, Auteur de la Vie de *Charles IX*.

*Beloy*. Cayet se contente de dire qu'elle p. 514. dura plus de deux ans ] Cayet ne dit pas absolument, que la prison de *Beloy* ne dura que deux ans, ou un peu plus. Ces Paroles ne regardent que la détention de *Beloy* dans la Bastille, où, selon Cayet, *Beloy* avoit été transféré les derniers jours

(a) T. I. P. 223. jours de l'année 1588. Or le *Journal de l'Etoile* (a) nous apprend, que le 4<sup>e</sup> Juin 1587 la Ligue avoit fait empoisonner *Beloy*, pour avoir écrit en faveur du Roi de Navarre, contre la Bulle du Pape. Il n'est point dit là quel étoit cet Ecrit de *Beloy*, mais la Note suivante va nous l'apprendre, & ce sera un nouveau Livre à ajouter à la liste de ceux de ce docte Jurisconsulte.

Ibid. Il fut enfermé à la *Conciergerie*] Puisqu'à l'endroit où M. B. renvoye pour la verification de ce fait, M. de *Thou* parle nommément de certain gros *Livre*, pour raison duquel *Beloy* fut mis en prison par le credit des Ligueurs, je m'étonne que loin de rechercher, quel peut avoir été ce Livre, M. B. contre sa coutume n'en ait pas seulement dit un mot. *Postea*, dit M. de *Thou*, à l'endroit du L. 82. où il parle de la Bulle du *Sixte V.* & des diverses Réponses qu'on y fit, & *in illam censuram scripsit Franciscus Hotmannus J. C. joculari stylo, libroque Brutum Fulmen titulum fecit. . . . Scriptum & postremò grandem Librum Petrus Belloius, ob id molesto ac periculoso carcere diu exactis.* Ce gros Livre est celui qui parut en 1556. sous le titre de *Moyens d'abus, entreprises & nullitez du Rescript & Bulle de Sixte V. contre Henri Roi de Navarre, & Henri Prince de Condé.*  
C'est

C'est ce qu'on voit à la Note marginale de l'endroit cité du *Journal de l'Etoile*. Et par conséquent ces *Moyens d'Abus* &c. ne sont pas une simple Traduction du *Brutum Fulmen*, comme l'affure dans son Catalogue des Historiens M. l'Abbé *Lenglet*, qui d'ailleurs n'avoit pas assurément consulté les paroles de M. de *Thou* ci-dessus rapportées. Du reste quelques Exemplaires des *Moyens d'Abus* &c. marquent pour lieu de l'Impression la Ville d'*Ambrun*, d'autres *Cologne*. (1) Mais si nous en croyons *Jean de Villiers-Hotman*, dans son *Anti-Chopin*, p. 75. de l'Edit. de Chartres 1592. c'est à Tours que le Livre en question fut imprimé.

*Bencius. Que le pere... étoit Seigneur d'Aquapendente.* P. 518.  
] C'est M. B. qui sur la foi du bon homme *Du Ryer*, copié fidèlement par M. *Teiffier*, fait dire à M. de *Thou*, que le Pere de *Bencius* étoit Seigneur de la Ville d'*Aquapendente. Patrimoniali Etruriæ Oppido* &c. dans M. de *Thou* ne veut dire autre cho-

(1) L'Exemplaire de la *Biblioth. Fagan.* p. 409. porte, *Ambrun, Chaubert 1586.* in 8. Celui dont s'est servi l'Editeur du *Journal de l'Etoile* marque *Cologne* aussi 1586. & on prend ce Livre pour un in 12. mais c'est un in 8. & il est imprimé à Cologne, de l'Impr. d'*Herman Jolin*, dit *Bayle* (T. II. p. 812. Rem. T. de l'Artic. *Hospital*; ) où, soit dit en passant, il semble confondre cet Ouvrage de *Beloy* avec un autre, qui porte le nom d'*Anti-Sixte*.



chose, si ce n'est que la Ville d'*Aquapendente*, où étoit né *Bencius* est située dans cette partie de la Toscane, qui dépend du *Patrimoine de S. Pierre*, ce qui est très-vrai. *Acula*, seu *Aquila* (*Aquapendente*) *Urbs est Hetruriæ in ditione Pontificiá*, dit *Baudrand*, dans ses *Additions au Lexicon Geogr. de Ferrari*. M. B. remarque dans l'Article *Chigi*, (Tom. II. p. 159) que la Principauté de *Farnese* est située dans le *Patrimoine*. Il est donc à présumer, que s'il avoit assez vécu, pour publier lui-même l'Art. *Bencius*, il se feroit aperçu que dans M. de *Tbou*, *Patrimoniales Oppidum* s'entend d'une Ville du *Patrimoine*, c'est-à-dire de l'Etat Ecclésiastique.

9° 525. *Berault* (*Michel*) a fleuri.... au commencement du XVII. siècle.] Puisque, comme on l'avoue, *Michel Berault* assista en 1631. au Synode de Charenton, c'est, ce me semble, s'énoncer peu exactement, que de dire, que ce Ministre fleurissoit encore au commencement du 17 siècle. L'Auteur des *Not. sur la Confession de Sancé* n'avoit pas consulté l'*Histoire de l'Edit de Nantes*, ni fait attention à cet Article du *Diction. Crit.* lorsque dans ses Rem. sur l'Ep. Dédicatoire de cette Satyre, à propos du Ministre *Berault*, il a cru qu'il n'y avoit pas de preuve, que ce Ministre eût

éût vécu au delà de l'année 1608.

La *Relation du Sacre de Louis XIII.* par P. 535.  
*Nicolas Bergier* est imprimée en 1635.  
 non en 1637. Voy. *Mem. du P. Nicéron*  
 T. VI. p. 399.

*Les cent Pseaumes de Beze*, imprimez P. 549.  
 avec *Privilege en 1561.*] En France,  
 s'entend, car je crois qu'ils avoient  
 été imprimez à Geneve, plusieurs an-  
 nées auparavant; & ce qui me le per-  
 suade, c'est cet endroit de l'Epître en  
 vers, qui leur sert de Dédicace, & qui  
 commence par *Petit Troupeau* &c.

Je voy les feux bruslans en lieux divers :

Je voy passer de la mer au travers

Une grande troupe, & un Roy sur le port

Qui tend la main, pour les tirer à bord.

Que Dieu te doint, ô Roy, qui en en-  
 fance

As surmonté des plus grands l'espérance,

Croissant tes ans, si bien croistre en ses  
 graces

Qu'après tous Rois, toy-même tu surpas-  
 ses.

On fait, que ce n'est qu'après le Li-  
 vre achevé, qu'on en fait l'Epître Dé-  
 dicatoire. Or, qui sauroit être ce Roi  
 de l'Epître, *Roi encore enfant*, qui se  
 tient sur le port, pour tirer à bord tant  
 de pauvres persecutez, qui passoient la mer,

pour éviter les feux, qui les attendoient en France ? C'est visiblement le jeune & pieux Roi d'Angleterre *Edouard VI.* qui regnoit depuis deux ans, lorsqu'en 1549. les feux furent rallumez en France contre les nouveaux Luthériens, ensuite d'une Proceſſion générale, où avoit aſſiſté le Roi *Henri II.* C'est donc ſous le Règne d'*Edouard VI.* & environ l'année 1550. que *Beze* acheva les cent Pſeaumes, qui reſtoient à traduire en Vers François, & il eſt très-probable, que ces cent Pſeaumes de la verſification de *Beze* avoient été imprimez à Geneve, & que même ils s'y chantoient par l'Egliſe du lieu, dix ans plus ou moins avant l'année 1561. qu'en conſequence du Colloque de *Poiſſi*, tout le Pſautier Reformé fut imprimé en France avec Privilège du Roi. Dès l'année 1549. *Beze* ſe tenoit à *Lauſanne*, & à peine s'y fut-il fixé, que par le conſeil de *Calvin*, il commença & pourſuivit juſqu'au bout ſa Traduction des cent Pſeaumes. Si *Beze* avoit daté ſon Epître au *petit Troupeau*, il nous auroit épargné cette diſcuſſion. Peut-être l'avoit-il fait, & que les Imprimeurs ſuivant leur louable coutume, ont ſupprimé la date de cette Epître. Les trente Pſeaumes mis en vers par *Gilles d'Aurigni* furent imprimez en 1547. avec une Epître liminaire

au Roi *Henri II.* Au bas du Privilège, en date du 4 Août de cette année-là, on lit; *Par le Roy; Maistre Lazare de Bayf Maistre des Requêtes ordinaire de l'Hotel présent.*

*Ses Poësies, intitulées Juvenilia &c.] P. 553.*  
Elles furent composées par *Beze* à Orleans & à Paris, vers l'an 1540. l'Auteur ayant à peine 24 ans. *Mem. de l'Etat de France sous Charles IX.* Vol. I. f. 363. a. Selon M. B. il est certain que *Beze* témoigna du regret d'avoir composé ses *Juvenilia*, mais on ne dit point en quelle année il témoigna publiquement ce regret. A en juger par l'Epître. Dédicatoire de ses *Pseaumes*, qui commence par *Petit Troupeau &c.* & qui est d'environ l'année 1553. ce fut pour le moins vers ee tems-là, témoin ces Vers de la même Epître, adressez aux Poëtes de Cour.

Sus donc, esprits de eeleste origine,  
Montrez ici vostre fureur Divine,  
Et cette grace autant peu imitable  
Au peuple bas, qu'aux plus grands admirable,

Soient désormais vos plumes adonnées  
A louer Dieu, qui les vous a données.  
C'est trop servir à ses affections,  
C'est trop suivi folles inventions:  
On a beau faire & complaints & cris,

Dames mourront, & vous, & vos Escrits:

.....  
Sinon chantez vos feintes Poësies :

Dames, amours, complaints, jaloufies :

Quant est de moi, tout petit que je fuis,

Je veux louer mon Dieu, comme je puis.

Qui ne voit, que ces *Complaintes*, ces *Cris*, & ces *Jaloufies*, que blâme *Beze* dans les Poëtes de Cour, n'étant dans le fond que des Poësies tendres & galantes, il avoit un vrai regret d'avoir composé ses *Juvenilia*, qui avoient donné du scandale ?

p. 589.

De se saisir d'*Anvert*.] *Bodin* avoit été cependant de ceux qui avoient dissuadé le plus ce voyage de Flandres, se défiant, comme il disoit, de la légéreté des Flamans, & du peu de moyens qu'ils auroient de secourir S. A. & de l'assister d'argent & autres choses nécessaires à la guerre. (a) Peut-être aussi

(a)  
Mem. du  
Duc de  
Nevers  
T. I. p.  
558.

fut - ce pour prévenir ces inconveniens que *Bodin* voyant le voyage entrepris contre son avis, auroit en dernier lieu donné ce conseil au Duc d'Alençon.

p. 595.

*Boissard*. Par un Passage que je citerai ailleurs &c.] La marge renvoye aux Remarques de l'Art. *Paul IV.* mais cet Article a été omis, aussi bien que celui de *Fra-Paolo* que M. B. promettoit sous le nom de *Sarpi*. Du reste le pas-

passage dont il s'agit se trouve dans le *Mascurat* p. 621 de la 2<sup>e</sup> Edit. & soit dit en passant, je ne sai si on ne pourroit pas inserer de ce passage, que *Boissard*, dont en 1697. M. B. ignoroit la Religion, (a) étoit Catholique encore à l'âge de 31 ans, puisqu'il étoit en 1559. au service du Cardinal *Caraffe*.

(a)  
*Lett. de Bayle. 2<sup>e</sup> Edit. p. 623.*

Le P. du Bosc. Une Traduction qu'il avoit faite &c.] *D'Ablancourt*, qui dans sa Jeunesse s'étant fait Catholique, & se destinant à la Chaire, avoit traduit quelques beaux endroits des Sermons du P. *Narni*, étant peu d'années après rentré dans la Communion des Réformez, fit présent de ces morceaux à son ami le P. *Du Bosc*, qui dans la suite a fait le reste de cette Traduction. Voy. l'*Hist. de l'Acad. Fr. T. I. p. 348.*

P. 619.

*Budé*. *Guillaume Budé* descendoit d'un *Dreux Budé* Audiencier de la Chancellerie, & plusieurs des descendans de celui-ci furent Secretaires du Roi, Charge qui annoblit. (b) On trouve au reste dans un Ouvrage, annoncé dans la *Bia. Rais. T. 6. P. 2. p. 411.* que plusieurs particularitez de la Vie de *Budé*, omises dans sa Vie composée par *Louis le Roy*, sont rapportées par *M. Boivin le cadet*, dans les *Mem. de Litter.* tirez des Registres de l'*Acad. des Inscr.*

(b) *Hist. Chron. de la Chanc. de Fr. p. 45. & suiv.*

& des B. Lett. T. 3. p. 528. & suiv. Les faits nouveaux touchant *Budé* regardent sa personne & sa charge de Bibliothécaire du Roi. *Vivès*, dans sa *Femme Chrétienne*, fait un très-bel éloge de la femme de *Guil. Budé*.

p. 717.

*Buteo* (Jean) mort en 1564. de déplaisir &c.] Au nom de *Buteo*, sous lequel ont paru les Ouvrages Latins de ce savant Daupinois, à qui viendrait-il dans l'esprit que *Bourel*, ou plutôt *Bourrel*, fût son nom de famille? C'est ce qui a fait croire à *Moréri*, que pour répondre au Latin *Buteo*, ce Savant devoit s'appeller en François *Boteon* plutôt que *Bourel*. *Gui Allard*, quoique Daupinois lui même, s'est aussi trompé sur la maniere de rendre en François le nom Latin qu'avoit pris son compatriote, s'étant imaginé qu'il devoit se rendre en notre Langue par *Boteon*, ou pour le moins *Borel*, & non pas *Bourel*. M. B. ne sachant plus comment franciser le nom de *Buteo*, qu'il trouvoit rendu différemment en François par les Ecrivains, s'en est tenu au Latin *Buteo*, sans avoir osé rendre ce nom en François, & tout cet embarras n'est venu que faute d'avoir su que *Buteo*, nom Latin du *Rufard*, repond exactement à *Bourrel*, ou *Bourreveu*, qui est le nom que les Payfans Daupinois donnent à cet Oiseau, parce qu'effectivement

ment le *Busard* est le *Bourreau* de leur volaille, & même des Oiseaux de riviere & des Lapins, à ce que dit *Belon* L. 2. C. 3. de son *Ornitbol.* M. de *Tbou* mal informé marque la mort de *Jean Buteo* à l'année 1564. & prétend qu'il mourut à *Romans* du déplaisir d'avoir vu tout le *Daupiné* ravagé par les *Huguenots* pendant la premiere guerre civile de Religion. Mais je crois pouvoir assûrer qu'à cet égard sa méprise n'est qu'une pure équivoque. En ce tems-là vivoit dans le *Daupiné* un bon Ecclesiastique du même furnom que *Jean Bourrel*, sçavoir *Severin Bourrel*, Chanoine de S. Bernard de *Romans*. A celui-ci s'adresse une Epigramme de *Guillaume des Autels*, p. 29. de quelques-unes de ses Poësies, imprimées in 8°. en 1550. sous le titre de *Repos d'un plus grand travail*; & selon moi ce doit être ce Chanoine, qui fera mort à *Romans* en 1564. de chagrin, dit-on, d'avoir vu la plupart des Eglises de *Romans*, & particulièrement celle de S. Bernard, ruinées comme elles le furent alors, suivant ce que dit *Du Chêne*.

(a) Mais soit dit en passant, sur ce pied-là, si, comme l'a fait voir M. B. les Huguenots sont à bon droit absous de la mort de *Jean Bourrel*, peut-on dire qu'ils le soient aussi de celle de *Severin Bourrel* ?

(a) L. 4.  
C. 3. de  
ses An-  
tiq. des  
Villes  
&c.



Revenant à M. de Thou, je dis qu'il s'étoit vraisemblablement un peu tard adressé à *Romans*, pour avoir des *Memoires* sur la Vie de *Jean Bourrel*, & que celui-ci y étant ou peu connu, ou peut-être oublié, on lui en envoya qui regardoient le Chanoine *Bourrel*, & où étoit omis le prénom de ce dernier, dont la mort arrivée en 1564. avoit fait impression sur le peuple de *Romans*. Comme au reste, *Jean Bourrel* étoit Gentilhomme, à ce que remarque M. de Thou, peut-être que lui & le Chanoine *Bourrel* étoient de la même famille, que du *Bourrel Ponsenàs*, ce cruel ennemi des Huguenots, duquel la mort horrible est racontée par *Louis Regnier* Sieur de la Planche p. 495. & suiv. de son *Histoire du Roi François II.*

## C.

T. II.  
p. 1.

*Cæsarius* (Jean) Il y a eu dans le XVI. siècle un autre *Jean Cæsarius*. *Joannis Cæsarii Constantini varia Poemata & Orationes*. Venet. in 8°. apud *Jordanum Zilletum*, ad signum *Stellæ*. 1562.

g 39.

*Cameron*. C'est de lui que M. Amyraut avoit appris la doctrine de la Grace universelle.] Si Mrs. de Trevoux avoient lu ceci, on ne liroit pas dans leur Dictionnaire, au mot *Caméronien*, que ceux qu'en Angleterre on appelle *Caméroniens*, sont certains *Calvinistes rigides*,  
ain.

ainsi appelez de leur *Tribu*. . . La cause d'une erreur si plaisante touchant l'origine de l'Épithete de *Cameronien*, pourroit bien être l'opinion que ces Messieurs auront eu que ce mot venoit de *Chambre*, dans la signification de ce *Poëte*, où en Allemagne les Corps de metiers tiennent leurs Assemblées. Apparemment qu'ils se seront imaginez que c'étoit d'une Assemblée de Puritains, que seroit sortie la Secte de ces Cameroniens, qu'ils prennent pour des Calvinistes rigides.

Art. *Caniceus*. *Jaques Calandrus*.] On p. 37  
a donné un Article à *Caniceus* parmi les *Rem. Crit.* imprimées à la suite de la 3e Edit. du *Dict. Crit.* mais on ne connoissoit pas alors ce *Calandrus*, qui étoit de Mantoue, & dont le nom Italien étoit *Giacomo Calandro*. Il composa en Italien vers la fin du XV. siècle, ou au commencement du suivant, non pas des *Lettres d'Amour*, comme l'a cru M. B. mais un *Livre d'Amour*, intitulé *Aura*, qu'il dédia à *Isabelle d'Este* Marquise de Mantoue. *Equicola*, qui fait un bel Eloge de cet Ouvrage de *Calandro*, en a donné l'Extrait dans son *Di Natura d'Amore* f. 53. & suiv. de l'Edit. de Venise in 8°. 1607. Là il n'est pas dit de qui étoit fille *Isabelle d'Este*, mais on fait d'ailleurs, que son Pere étoit *Hercule d'Este*, premier du

nom, second Duc de Ferrare, mort en 1504. & que du vivant du Duc son père, elle épousa *François de Gonzague*, Marquis de Mantoue, mort en 1519. Du reste cet *Hercule*, père d'*Isabelle*, étoit marié dès l'année 1473. & François, Mari d'*Isabelle*, avoit succédé en 1484. âgé de 18 ans à *Frederic de Gonzague* son père, de sorte que selon toutes les apparences il ne tarda guères après cette année 1484. à épouser *Isabelle d'Este*, & que par conséquent le Livre de *Jaques Calandro*, à elle dédié, pourroit bien être de la fin du XV. siècle, tems auquel *Isabelle* étoit encore assez jeune, pour pouvoir souffrir avec bienséance, qu'un tel Livre lui fût dédié. *Jaques Calendrus* doit s'être appelé en sa Langue, non pas *Calandro*, mais *Calandra*. Parmi les Lettres Italiennes d'*Anton. Francisco Doni* il y en a une du 16 Janvier de l'année 1544. *M. S. Endimio Calandra Virtuoso Gentilhuomo.*

p. 50.

*CARACCIOL* reçu au Ministère, non toutefois sans contredit.] Par Pierre le Roy, Ministre. Son opposition devoit être vidée au Synode Général assigné à Lyon pour l'année 1563. On n'y parla point de cette affaire. Ainsi *Caracciol* ne doit point être regardé, comme ayant été reconnu généralement pour Ministre. Il étoit d'ailleurs en toutes manières

nié.

nières fort indigne du S. Ministère. Une de ses Erreurs , à laquelle il fit seulement semblant de renoncer , pour pouvoir être reçu dans la Compagnie des Ministres , étoit la nécessité du Batême, qu'il avoit avancé dans ses Leçons sur l'Épître aux Ephésiens. *Beze, Hist. Eccl. T. 2. p. 148.*

*Cardan. Mort en 1575 si nous en croyons* p. 53.  
*M. de Thou.* ] *M. de Thou* n'a pas manqué d'exactitude , mais *M. B.* a mal supposé que *M. de Thou*, avoit parlé de la mort de *Cardan* sous l'année 1575. au lieu que le chiffre du haut de la page (a) marque 1576. Voy. les *Mem. du P. Nicéron* T. XIV. p. 247. (a) p. 136. du T. 3. E-dit. de 1626.

*Castalion* Not. E. Il est difficile de s'imaginer &c.] *M. B.* n'avoit pas fait attention à la Note de *Colomiez* sur l'endroit du *Scaligerana* qu'il cite. Il y auroit trouvé que *Simon Grynæus* étant mort en 1541. 22 ans avant *Castalion*, ce n'est pas de ce *Grynæus*, que *Scaliger* dit qu'il fit déterrer *Castalion*, mais de *Jean Jaques Grynæus* de la même famille. Et *M. B.* dit lui-même, quelques lignes plus haut, non pas que *Simon Grynæus*, mais qu'un Professeur de cette famille avoit fait déterrer *Castalion*. p. 34.

*Caurres (Jean des).* Un miroir sur leur ventre.] C'étoit un miroir de poche, accroché à la ceinture , comme les Da-

Dames y portent aujourd'hui une Montre d'or. Le Quadre de ce miroir étoit aussi d'or, & j'en ai vu un de forme ovale, & large au plus, comme la paume de la main, que Madame de Real, à qui il étoit venu de famille, avoit legué à une de ses nieces, fille de feu son frère, Monsieur d'Ozanne, vivant President au Siège Presidial de Sedan. Ce miroir servoit dans l'occasion à rajuster la Coeffure, ou les cheveux dérangez, ou même, si l'on veut, à placer une mouche, en quoi il y avoit tout au plus un peu de coquetterie. Voilà tout le mal de cette mode, qui a passé depuis 80 ans plus ou moins.

p. 133.

Changy Not. A. Et que Loys Torquet &c.] Je ne sai si l'Ouvrage de Du Verdier paroïssoit en 1579. lorsque Antoine Tyron donna une nouvelle Traduction du même Ouvrage de Vivès, impr. in 12. à Anvers, chez Christ. Plantin. Le Privilège est du 1 Juin 1576. Peut-être y a-t-on fait d'un 9 un 6. car & l'Epître du Traducteur, & celle de l'Imprimeur sont également de M. D. LXXIX.

p. 138.

(a) C'est  
la 1e du  
T. IV.

des Lett.  
de Louis  
XII.  
Brux.  
1712.

Charles quint Not. Z. L'on dit qu'... il aspira à être Pape.] Une Lettre (a) de l'Empereur Maximilien I. du 18 Sept. 1512. à sa fille Marguerite d'Autriche, attribue à ce Prince le même dessein,  
&

& parle de la chose comme étant en bon train. C'est là apparemment la source de ce bruit, soit à l'égard de *Charles*, soit à l'égard de *Philippe II.* son fils. Il est vrai que quelques-uns regardent ces Lettres comme supposées ; mais je n'ai jamais été de cet avis, & j'en suis encore moins, quand je considère que le dessein de se faire Pape attribué successivement & à *Charles* & à *Philippe* a tout l'air d'avoir été fondé sur la même ambition, que passoit pour avoir eue *Maximilien* Ayeul du premier, & Bisayeul de l'autre.

*Cotblée né vers l'an...*] Son Epitaph. p. 193. porte, mort le 10 Janvier 1552. âgé de 72 ans. Il étoit donc né en 1480.

*Celonna (Jean)* Not. B. Cit. 17. N'en p. 198. parlons point.] C'est-à-dire de la statue de marbre érigée à la Papesse Jeanne. *Est ibi* (à Rome dans les ruines d'une Chapelle) *ad huc Saxum, quo effigies mulieris cum infante lapidi insculpta cernitur.* C'est le sens des paroles d'un petit Livre Allemand, impr. à Rome l'an 1499. ayant au Frontispice les Armoiries du Pape *Alexandre VI.* & l'Aigle Imperiale. Et la même chose, ou a peu près, se trouve encore dans un autre Livre Allemand, imprimé là-même en 1500. Voy. *Biblioth. Hist. Philol. Theol. de Theod. Hasæus* T. 8. p. 526.

p. 216. *Cordier (Maturin)* dans la Note *Gesner nous apprend &c.*] La première Edition du, *de Corr. Serm. emendat. libellus* de *Mat. Cordier* est de 1530. Deux ans après, *Robert Etienne* en fit une autre, & en 1539. il s'en fit encore une à Lyon, chez les Héritiers de *Simon Vincent*. Si l'on en croit *Mat. Cordier* lui-même, dans la Préface qu'il a mise au devant de cette Edition de 1539. la plus mauvaise est celle de Paris, chez *Ant. Bonnemère* 1531. dans laquelle entre autres choses, dont il se plaint, son nom, dit-il, a été supprimé, ensemble une Préface de sa façon. Du reste il n'est pas bien sûr que, comme *Menage*, au mot *Raquette* de ses *Origines Fr.* semble le supposer, en France on jouât encore à la paume avec la main, en 1541. puisque le passage qu'il rapporte à ce sujet de l'Edit. de 1541. des Colloques de *Mat. Cordier* se trouve déjà dans celle de 1531. il se peut fort bien qu'on y auroit pris l'usage des raquettes dans l'intervalle de ces deux Editions. Enfin il est bon de savoir que cette Edition de 1531. est d'un tiers moins ample que celle de 1539.

p. 230. *Criton* mort le 8. Avril 1611. ] Dans le *Journ. de l'Etoile* T. 2. p. 365. Il dit en mourant, à ce qu'on rapporte, *Valete amici; valete superstites, mortalitatis immemores.*

*Curion* Rem. B. *De amplitudine regni* p. 233. &c.] *Morhoff Polybist.* L. 4 C. 9. n. 10. cité par *Teiffier*, dans ses *Addit.* à l'Eloge de *Curion*, prétend que l'Auteur de ce Livre est *Thomas Vicarsius*, ou de *Vicariis*, & *Morhoff* prend pour son garant *Thomas Hyde*.

D.

*D'Assouci* Not. F. Il se glorifie d'a. p. 251. voir pris la plume &c.] C'est dans un petit Ouvrage dédié à la Reine, & imprimé à Paris chez *T. Quinet* en 1679. sous le titre de *Pensées de M. d'Assouci dans le S. Office de Rome*. Il n'est que de 200 pages in 12. du même Caractère que les deux Tomes de ses *Avantures*, impr. en 1677. Cet Ouvrage est tiré de ces mêmes *Avantures*, & apparemment du 5<sup>e</sup> Tome. Or *M. B.* déclarant lui-même n'avoir vu que les trois premiers, c'est la raison pourquoi il n'a rien dit de la prison de *D'Assouci* dans le *S. Office* à Rome, que l'Auteur appelle la dernière de ses disgraces, & de laquelle il fait le recit p. 119. & suiv. de ses *Pensées* &c.

*Note G. DIALOGUE.*] Cet endroit, *ibid.* cité d'après *d'Assouci*, comme l'ayant extrait d'un Volume des *Pois pilea*, ne se trouvera dans aucune Pièce de Théâtre, soit ancienne ou moderne. C'est ainsi du moins que parle dans la p. XIX.



XIX. de sa Préface, l'Auteur de l'*Histoire du Théâtre François*, édit. d'Amst. 1735. Sur ce pied-là, d'*Assouci* en auroit imposé à ses Lecteurs, & M. B. auroit eu grand tort de l'en croire sur sa parole. Mais cet Auteur a-t-il tous les Volumes des *Pois pilez*; & cela supposé, est il bien sûr que ces Editions, que l'Auteur aura lues, n'ayent rien supprimé de celle que cite d'*Assouci*? J'ai quelque lieu d'en douter, d'autant plus qu'à la p. 351. de cette *Hist. du Théâtre François*, ou on lit; *Heé! Ave Rex Judæorum*, on a supprimé le Vers precedent; *Sire Roi, Maître Aliborum*, qui se lit au f. 207. du *Mystère de la Passion*, édit. de 1532. Cette suppression donne lieu de soupçonner, qu'il pourroit bien y en avoir d'autres encore dans l'Édition qu'à suivie l'Auteur du *Théâtre François*.

p. 302.] *Dolet prisonnier, mis en liberté.*] On ne dit pas en quelle année, ni ce qu'il devint après être sorti de prison. Je suis bien trompé, si ce ne fut environ l'année 1536. que les prisons lui furent ouvertes, non pas à pur & à plein, comme on le donne à penser, mais en l'obligeant à sortir du Royaume. Ce qu'il y a de sûr, c'est que *Marot* & lui, bannis l'un & l'autre pour la Religion, prirent tous les deux le chemin d'Italie, vers l'an 1536. C'est ce que nous ap-

apprend *Jean Vultejus* de Reims, dans une de ses Epigrammes du IV. Liv. où la Ville de Lyon regrette le depart de *Dolet* & de *Marot*,

*Hunc Genabum atque Liger, Charitesque, novemque sorores,*

*Et Stephanum expulsam Gallia tota dolet :*

avoit déjà dit le Poëte dans celle des Epigrammes de son premier Livre, qu'il intitule, de *Dolet*, *Brixio*, *Macrino*; & je m'étonne, comment M. B. qui cite l'Edition de 1536. où cette Epigramme se trouve ne s'est point apperçu, qu'elle parloit de *Dolet*, comme étant actuellement exilé.

M. B. dit que *Dolet* fit quelque séjour à Venise. Ce doit avoir été pendant son exil; & il y a bien de l'apparence que ce fut pendant ce même exil qu'il fit connoissance avec *Hortensio Lando*, qui le fait assister à ses *Quæstiones Forcianaæ*. *Dolet*, n'ayant pas encore 39 ans accomplis, fut brulé en 1546. pour Athéisme, dit-on, mais je doute que ce fût là son crime. Qui ne fait, que dans la plupart des procès faits à de prétendus Hérétiques que l'Inquisition fait brûler, elle fait entrer l'accusation d'Athéisme, comme une couleur qui doit achever de noircir un miserable, qui lui a déplu par ses Opinions, ou Vaudoises, ou Lutheriennes. *Dolet*,  
 Tom. I. M qui

qui avoit été mis en prison sur les poursuites de la Sorbonne, non content d'avoir échappé une fois au zèle cruel de ces Théologiens, n'avoit pu se contenir, que donnant en 1542. une Edition des deux premiers Livres de *Rabelais*, il n'y furrât de son chef plusieurs sobriquets injurieux aux Sorbonnistes. Voila, selon moi, l'Athéisme, qui trois ans après fit brûler le pauvre *Dolet*. Il est vrai que l'Epitaphe honorable, que *Beze* encore Catholique fit à *Dolet*, a été retrancnée des dernières Editions des Poësies de *Beze*: mais *Gruter*, ou moins scrupuleux que *Beze*, ou plutôt mieux informé que lui touchant *Dolet*, la lui a restituée p.596. de son 3<sup>e</sup> Tome des *Delit. Poet. Gall.* impr. en 1609. On voit le portrait & l'Eloge de *Dolet* placé parmi les *Icones* &c. de *Beze*. M. le *Laboureur* a cru que c'étoit là le Martyrologe des Protestans.

## E.

P<sup>r</sup> 343. *Eginhart* Not. N. *Freber* n'ajoute aucune foi à ce conte.] Le tombeau d'*Eginhart* se voit à *Selgenstratt*. Les Comtes d'*Erpach*, qui se croient descendus de lui, firent un jour ouvrir son Tombeau, où l'Histoire des amours de ce fameux Secrétaire, & d'*Imma* fille de *Charlemagne* se trouva gravée en peu de mots sur une lame de plomb. *Hubert Tho-*

*Thomas, Vie de l'Electeur Palatin Frideric II. p. 10.* D'ailleurs la Chronique qui en parle est un MS. du X. siècle.

*Essé (André... Seigneur d').* L'Article de ce Seigneur appartenoit à la lettre D. son furnom étoit de *Dessé*. *Dessius* dans *M. de Tbou* est rendu par *de Dessé* dans l'*Index Thuani*. p. 408.

*Etampes Not. H.* Si la Duchesse d'*Etampes* embrassa la Réformation? Toute la preuve que je faurois donner du Protestantisme de cette Dame, se réduit à un argument négatif tiré de *Brantôme*, dans sa *Vie de Henri II.* Là parlant de la Duchesse d'*Etampes* & de la Duchesse de *Valentinois*, il exalte beaucoup la Catholicité de cette dernière, mais il ne dit pas un mot des sentimens de l'autre sur la Religion. Comme ces deux Dames avoient mené une vie fort déreglée, & que sur la fin de sa Vie la Duchesse de *Valentinois* sembla vouloir expier les desordres de sa Jeunesse par un zèle outré pour la Religion Catholique, il semble, que si la Duchesse d'*Etampes* avoit pris la même voie, pour faire l'expiation de sa jeunesse libertine, *Brantôme* n'auroit pas manqué de nous en informer. p. 411.

*Experiens. On fit secher son cadavre.*] C'est à la lettre ce que *Bonfinius* (a) fait du fameux Poëte *Janus Pannonius*, Evêque de *Cinq-Eglises*, mort dans une p. 463.  
(a) Rer. Hung. Decad. 4. L. 3. p. 569. Edit. de Hanau. 1606.

espèce d'exil à *Zagrabia* sur la *Save* l'an 1470. Le Conte débité par *Paul Jove* touchant *Expétiens* pourroit bien n'avoir sa source que dans ce recit de *Bonfinius*.

## F.

p. 446. *Farel* Not. B. Que le S. Esprit n'étoit autre chose que le mouvement que Dieu imprima aux Creatures &c.] L'Ecrit, où *Lindanus* prétend que *Farel* ait enseigné cette doctrine est une Epître au Duc de Lorraine, datée de *Gorze* le 11. de Février 1543. C'est une Apologie de *Farel* & de sa doctrine, que ses Ennemis disoient être contraire à la Foi, & condamnée de Dieu & de l'Eglise, comme injurieuse à Dieu, à la Vierge Marie, aux SS. Apôtres, & à tous les autres Saints & Saintes du Paradis; destructive du S. Sacrement, & de toutes les Ordonnances de l'Eglise &c. & particulièrement de l'obéissance des Peuples envers leurs Princes. Dans cette Lettre pas un mot qui témoigne que *Farel* ait été accusé de mauvaise doctrine sur l'Article du S. Esprit, ni d'où l'on puisse déduire ce que *Lindanus* lui impute là-dessus, si ce n'est peut-être ce que dit *Farel*, à la p. 24. où après avoir exposé sa Doctrine sur la remission des péchez ajoute que cette Doctrine est celle de J. Christ & des Apôtres, & que  
qui-

quiconque la condamne, condamne Jesus, & rejette l'Esprit de Dieu, qui parle par ses Serviteurs, comme il a parlé par les SS. Apôtres. Si Lindanus a trouvé là quelque Herefie, il faut qu'il ait été lui-même Hérétique.

*Fauchet.* Il mourut fort vieux l'an 1601.] Son Portrait, au devant de ses Oeuvres Edit. de Paris, porte, *etatis anno 70. 1599.* Il avoit donc 72 ans lors de sa mort. L'Edition contrefaite à Geneve ne contient point ce portrait, & c'est apparemment la seule que M. B. avoit vue. p. 445.

*Ferrier* Not. N. Age de *Jeremie Ferrier.* Le Synode National tenu à Tonneins en 1614. lui donnoit environ 38 ans, au mois de Juin de cette année-là. Suivant cela, ce seroit à l'âge de 17 ans, qu'il auroit été reçu Ministre en 1593. & il auroit eu 50 ans lors de sa mort en 1626. Dans le rôle des Ministres deposez à ce Synode, le portrait qu'on fait de *Ferrier*, le représente comme un homme de haute stature, ayant les cheveux noirs & frisez, le teint olivatre, les narines ouvertes, & les levres fort grosses. *Recueil des Synodes* T. 2. p. 49. p. 466.

*Feuardent* Not. A. *Pourquoi ne pas abandonner le nom &c.*] Cela ne se peut en France, sans Lettres du Roi, témoin cet *Olivier le Diable*, qui en obtint

du Roi *Louis XI.* son bon Maître, pour changer ce vilain surnom en celui de *le Dain*, comme qui diroit le *Cornu*, ou le *Damné*, qui pourtant laissoit encore des traces de son ancien surnom.

P. 469. *Fevre d'Etapes* Not. marg. (1) *Le Latin de Thomas Hubert ne dit pas cela*] Il est vrai que les paroles de *Hubert Thomas*, citées par M. B. ne disent pas que la Reine de Navarre alla dîner chez *Jacques le Févre*, mais la suite le donne assez à entendre. *Inter prandendum autem*, continue l'Auteur, *cœpit Faber vehementer contristari, & subinde illachrymari. Quorum causam dicere rogatus, accusareturque à Regina, quod pransum apud se veniret, ut læta fieret, ipse vero tristaretur.* La Reine de Navarre dina donc effectivement chez le *Févre*, & non pas le *Févre* chez elle. Au reste, quoique l'Édition que M. B. cite de cette Relation de *Hubert Thomas* ne soit que de l'année 1624. ce Livre paroissoit pourtant dès l'année 1606. puisqu'on en trouve un long Extrait à la suite des Lettres de *Clénard* réimprimées cette même année à *Hanau*. Peut-être même étoit-il imprimé dès avant l'année 1556. puisqu'il est dédié par l'Auteur à l'Électeur Palatin *Frideric II.* mort cette année là.

P. 471. Not. G. *Corpus humo &c.*] Ce Distique

que est de *J. Vouté (Vultejus)* dans le 2<sup>e</sup> Liv. de ses Epigr. dont l'Epître Dedicatoire est du 27. Juillet 1536. Ainsi *Jacques le Fevre* sera mort pour le plus tard en 1536. & non pas en 1537. comme l'a dit M. B. après *Th. de Beze*. Une seconde preuve que *J. le Fevre* est mort en 1536. c'est cet autre Distique du même Poëte p. 208. sur la mort de *Faber*, de *Zaxius* & d'*Erasme*, celui ci mort certainement en 1536.

*Tres uno vivunt, moriuntur tempore eodem*

*Haud quibus in terris doctior alter erat.*

*Ulric Zaxius* mourut le 24. Nov. 1535. âgé de 74 ans. *Erasme* le 11 Juillet 1536. âgé de 70 ans.

*François I. Le surnom de Grand... n'a pas été de durée.*] On fait à quel point ce Prince favorisoit les Sciences & les Belles Lettres. Les Savans & les Beaux-Esprits, qu'il avoit considerez, furent ceux qui lui donnèrent le surnom de *Grand*, à cet égard proprement, & non point par rapport à son courage. (a) La posterité, qui n'a pas su cela, & qui s'est imaginée fort mal à propos, qu'un Prince ne pouvoit mériter ce surnom, que par de grandes Conquêtes, & par un grand nombre de Victoires, ne trouvant pas cela dans la Vie de *François I.* a été assez injuste pour lui ravir un surnom, qu'il avoit si bien mé-

q. 504.

(a) *Beze, Hist. Escl. T. I. p. 4.*



rité. On a sur-tout fort vanté les agrémens de sa Table, non point par rapport à la bonne chere, mais à cause des excellens discours, qu'y tenoient de savans hommes, & de grands Capitaines, que le Roi ne manquoit jamais de faire appeller. Mais personne n'en a parlé plus magnifiquement que *Hubert Thomas* Liv. X. de sa *Vie de l'Electeur Palatin.* p. 202.

## G.

p. 547. *Vincent Gentillet* fils d'*Innocent.*] M. *Allard* ayant lu quelque part *Vincent*, au lieu d'*Innocent Gentillet*, a cru celui-ci pere de *Vincent*, & de cette maniere a fait deux Auteurs d'un seul. *Vincent* pour *Innocent* est une faute facile à faire par des Imprimeurs, & par conséquent M. B. pouvoit naturellement la soupçonner, & s'épargner la peine d'une discussion. Mais peut-être étoit-il bien aise de s'y accrocher, comme il fait souvent ailleurs à d'autres fautes, qui ne sont visiblement, que dans quelques chiffres, mis pour d'autres.

p. 556. La *Maison des Comtes de Gleichen.*] Elle n'étoit pas encore éteinte en 1531. qu'un *Ernest* Comte de *Gleichen* fut du nombre de sept cens Gentilshommes Allemands, qui entrèrent dans Vienne pour faire tête à *Soliman*, qui étoit ren-

rentré en Hongrie, avec une nouvelle Armée. *Munster* (a) met en 1299. la mort d'*Herman* Comte de *Gleichen* Evêque de *Pomeran*, autrement *Marienwerder* dans la Prusse Ducale. Cet Evêché, qui avoit été érigé en 1231. par *Grégoire IX.* fut depuis supprimé par *Albert* de Brandebourg, premier Duc de Prusse.

(a) p.  
852. de  
sa Conf-  
meg. E-  
dit.  
Franc.  
1556.

*Goulart* Not. A. L'Auteur des Préfaces du 3<sup>e</sup> & 4<sup>e</sup> Volume des *Memoires de la Ligue* y prend le nom de *Samuel du Lis. Baillet* (b) prétend que c'est le Ministre *Simon Goulart*, qui s'est déguisé sous ce nom-là. Peut-être a-t-il raison ; & comme les Préfaces du 5<sup>e</sup> & du 6<sup>e</sup> Vol. quoiqu'anonymes, sont pourtant adressées au même D. M. D. T. à qui *Samuel du Lis* avoit déjà adressé celles du 3<sup>e</sup> & du 4<sup>e</sup> Vol. je ne doute pas que le même *Sam. du Lis* ne soit aussi le Compilateur des 5. & 6. Vol. de ce fameux Recueil. Il reste le 1. & le 2. Vol. lesquels n'ayant pas de Préface, mais seulement une Epître liminaire au lecteur, marquée D. H. B. C. dans le 2. Vol. on ne sauroit dire avec la même apparence, que ce soit *Simon Goulart*, qui les ait compilez. *Baillet* au reste, toujours peu exact, écrit *Lys*, le nom de *Samuel du Lis*, ce qui fait que ce n'a été que par hazard que j'ai trouvé ce nom-là dans la Table des *Auteurs*

p. 581.

(b) T. 6.  
p. 530.  
de ses  
Ouv.  
Edit.  
de Par.  
1722.

*deguisez.* M. B. n'a pas su un fait, que nous apprennent les *Mem. de l'Etat de France sous Charles IX.* (a) c'est que par un pur hazard, *Simon Goulart* & un autre échapèrent du massacre de Senlis en 1572. Ils alloient à Paris le propre jour de la S. Barthelemi. A deux lieues de la Ville, avertis de ce qui s'y passoit, ils tournèrent bride, revinrent à *Senlis* sur les huit heures du soir, & en ayant donné avis à quelques uns de leurs amis du lieu, ils sortirent de la Ville à l'heure même, & gagnèrent Sedan, puis l'Allemtgne, & finalement *Goulart* à Geneve, où il faisoit sa demeure depuis plusieurs années qu'il y étoit Ministre.

p. 633. *Guevara* Not. G. *Je donnerai la liste de ses Ecrits.*] On n'y trouve point l'*Histoire pitoyable du Prince Eraste, fils de Diocletien Empereur de Rome.* L'Original de cette Histoire, qui est en Italien, est attribué à *Antoine de Guevare*, dans la Bibliot. de *Draudius*. P. 2. p. 142.

p. 615. *Guicciardin* Not. K. *Je n'oublierai pas la Harangue &c.*] *Jean le Maire de Belges*, au Prologue de son *Traité de la difference des Scismes &c.* par lui composé en 1570. parle de cette Harangue, comme ayant été certainement prononcée l'année précédente devant l'Empereur *Maximilien I.* Il rapporte même en Latin & en François la Réponse que ce Prin-

Prince y fit sur le champ en Latin. Par cette même Harangue les Venitiens s'offroient de reconnoître l'Empereur pour leur Souverain, & se soumettoient à lui payer un tribut annuel de 50000. Ducats.

H.

*Hadrien (Corneille) Il leur marquoit certains jours, où elles devoient se depouiller toutes nues &c.]* Frere *Corneille* fut banni à cette occasion par le Magistrat de *Bruges*: mais à quelque tems de là il fut rappelé, & rentra en credit plus que jamais. (a) C'étoit une chose à ne pas taire, si M. B. l'avoit sue. Quelques Cordeliers de *Bruges*, convaincus de Sodomie, y furent brûlez. La même Frere *Corneille* avoit voulu les excuser, & avoit pris leur parti devant les Juges.

p. 677.

(b) *Ste Aldeg. Tableaux &c. T. 2. p. 87. b. edit. de 1605.*

*Hotman* Not. G. Brutum fulmen, qui n'est pas un *Ecrit burlesque* &c.] Aussi n'est-ce pas ce qu'emporte le Latin de M. de *Tbou*. Lorsqu'il dit qu'*Hotman* écrivit *joculori stylo* son *Brutum fulmen*, il ne veut dire autre chose, sinon que ce Livre, tout serieux qu'il est, est parfemé de traits enjouez, en ce que, comme la suite du texte de M. de *Tbou* le témoigne, *Hotman* y tourne en ridicule les Legendes de S. François & de S. Dominique. Un autre trait plus fa-

p. 315.

ce-

certieux encore du *Brutum Fulmen*, c'est la comparaison qu'y fait l'Auteur du Pape Toscan Sixte V. avec les Anes de la Toscane.

p. 220. *Huart. Trop grossièrement traduites &c.]*  
 Oui, par rapport à notre siècle. Mais il est certain qu'au tems, où a écrit *Gabriel Chappuis*, on n'étoit pas si délicat. On y nommoit les choses par leur nom dans les Ecrits, qui traitoient des choses Physiques; & c'est ce que me marquoit M. de la Monnoye, dans une de ses Lettres, à propos de ce que *Chappuis* dans sa Traduction de l'*Examen des Esprits* a plus d'une fois employé le mot *cou*..... On fait d'ailleurs le mot d'une de nos Princesses du sang (*Renée de France*,) à laquelle quelcun ayant parlé peu respectueusement elle répondit, que si elle avoit des *cou*..... il n'auroit osé lui parler de la sorte.

p. 226. *Hutten Nor. A. Ce fut en 1513.]* Le *Vir bonus d'Ulric de Hutten* n'est point son premier Poëme. L'*Ars versificatoria* l'avoit précédé de deux ans. C'est un in 4°. imprimé à *Wittemberg* en 1511. Il avoit même avant cette année-là composé quelques Poësies, qui n'ont été imprimées que dans la suite. C'est *Melchior Adam*, qui a trompé M. B. Mem. du P. Nicéron, T. XV. p. 262.

J.

*Jodelle* Rem. C. *En punition de ses impietez.*] C'est se tromper que de croire, que si, lors de la mort de *Jodelle*, ce Poëte passoit pour Athée dans l'esprit des Réformez de ce tems-là, ce doit être, ou sur quelque indice d'Athéisme, qui se rencontrât dans ses Ouvrages, ou sur ce qu'il eut approuvé le dessein qu'avoient eu ses Amis de lui consacrer un Bouc, comme au Chef des Poëtes Tragiques en notre Langue. Après avoir embrassé la Réformation, *Jodelle*, né Papiste, étoit retourné à sa premiere Religion. C'en étoit assez dans ce tems-là pour donner lieu à accuser d'Athéisme, un homme qui après avoir connu l'Orthodoxie de la Religion Réformée, étoit rentré dans une Communion, dont il ne pouvoit ignorer les erreurs. Le Duc de *Nevers*, tué à la bataille de *Dreux*, avoit été dans le même cas. Les Poëtes Huguenots ne le traitèrent pas plus favorablement, témoin le Sonnet qu'ils firent sur sa mort, & que le Lecteur fera peut-être bien aise de trouver ici.

Je te pry, Viateur, arreste un peu tes pas  
Pour me dire quelle est ceste grand' sepul-  
ture

Où de diverses vois, j'ois debat & mur-  
mure.

Quel

Quel est cil que la Parque a conduit au  
trespas.

C'est le Duc de Nevers, celer ne le veut  
pas,

Qui, quoyqu'en France eust pris longtems  
la nourriture

Ne peut onc ouhlier la perverse nature  
Du corrompu Romain, où nasquit ici bas.

Et pour bien amender son naturel défaut  
Il se fit Courtisan, & a franchi le fault  
Qu'ils appellent de n'estre Huguenot ne  
Papiste.

Lors le grand Eternel pour arrester le  
cours

De ses meschancetez luy fit finir ses jours  
En mourant Courtisan, Romain & Atheïste.

(a) T. I. D'Aubigné (a) prétend que le Duc  
L. 3. ch. de Nevers, après avoir, contre sa con-  
15. science, combattu dans l'Armée Royale  
à la bataille de Dreux, mourut de la Ré-  
ligion.

p. 873. Jules II. Not. M. Legitur in Commen-  
tario &c.] Cette Citation que, soit dit  
en passant, Wolfius & d'autres ont pri-  
se dans Baleus, à la p. 329. de ses  
Vies des Papes, Edit. de Lydius, Leyde  
1615. cette citation, dis-je, a paru sus-  
pecte, ou du moins trop vague à M.  
B. Selon lui, les Docteurs de Paris n'a-  
voient

voient garde de parler si librement du Pape Jules II, dans un Ecrit de controverse contre les Lutheriens : s'ils l'ont fait quelque part, c'est dans les Ecrits qui furent faits contre Jules sous Louis XII. Mais qu'auroit dit M. B. s'il avoit vu le même Baleus appuyer sur ce même Commentaire une douzaine d'autres Faits encore plus atroces, qu'il avance contre la mémoire du Pape Clément VII. qui, dix ans auparavant, avoit marié sa nièce au second fils du Roi François I. ? De isto Clémente, lit-on, à la p. 550. des Vies de Baleus, in quodam Commentario super articulis Magistrorum Parisiensium legitur, quod fuerit notbus, veneficus, homicida, leno. simoniacus, Sodomita, perjurus, stuprator, raptor, geomanticus, sacrilegus, & omnium scelerum artifex. C'est donc, comme on voit, par une omission de deux mots, que dans la première citation de cette Pièce par Baleus, on lit in Commentario Magistrorum Parisiensium, & non pas comme dans celle de la p. 550. in Commentario super articulis Magistrorum Parisiensium. Or ce Commentaire étant visiblement une production des nouveaux Luthe-

ce  
 (1) Quelques uns font Melanchthon Auteur de ce Commentaire, lequel se trouve pourtant imprimé parmi les Oeuvres de Luther. Ce qui pourroit faire douter, que cette Pièce soit de Melanchthon, c'est qu'elle est



ce les Huguenots, avant l'année 1560. il étoit très-naturel d'y trouver des Faits que la Sorbonne n'auroit eu garde d'avancer, soit contre *Jules II.* soit contre *Clement VII.* Ce *Commentaire* rouloit sur les *XXV. Articles* de la Sorbonne, publiez par *Pierre Galland* en 1543. & refutez par *Calvin* dans son *Antidote.* (a) Si au reste, comme on n'en sauroit disconvenir, il est bien surprenant que sur une citation évidemment fausse du Livre dont il s'agit, *Crépin, Wolfius, & Du Plessis* ayent pu croire que la Pièce fut effectivement un Ouvrage de la Sorbonne, n'est-il pas tout-à-fait étrange, qu'à la marque même du second passage, où cette Pièce se trouve citée tout au long, sous le titre de *Commentaire super articulis Magistrorum Parisiensium*, le bon *Lydius* ait pourtant mis cette note : *Magistri Parisienses in suis articulis*, comme si les Faits qui y sont énoncez se trouvoient dans les *XXV. Articles* de la Sorbonne, & non pas dans le *Commentaire*, qu'en avoient fait les Réformez. Voilà jusqu'où vont quelquefois les distractions de l'Esprit humain. Enfin de tout ceci il paroît que l'accusation, que M. B. fait

(a) Voy. *Du Bon-lai* T. 6. p. 384 & 383. de son *Hist. de l'Université de Paris.*

est trop virulente, ce semble, pour être sortie de la plume d'un homme, dont l'humeur douce a été louée par les plus grands ennemis de la Doctrine des Protestans.

fait à *Crepin* d'être ici tombé dans l'anachronisme s'évanouit, puisqu'encore que le Commentaire en question n'ait pas été fait contre les Luthériens, comme l'a cru cet Auteur, il n'a pourtant paru que près de 25 ans après la Réformation.

*Junius* Not. O. Honorifico Stipendio invitatus.] Dans mon Edition, qui est celle de Geneve en 1630, tout ce que M. de Thou dit de *François Junius* sur la fin du 127<sup>e</sup> Liv. à l'endroit même d'où M. B. a extrait les cinq lignes, qui, dans son édition, finissent par *honorifico stipendio invitatus*, est contenu dans les paroles suivantes. *Mense (Septembri) proximo Franciscus Junius in Biturigibus Cubis apud nos natus, itidem obiit Lugduni Batavorum peste absumptus, cum tantum annum LVII. attigisset, vir desultorio ingenio, qui multa conatus, an adsecutus sit quod moliebatur, doctorum erit judicium.* Il n'est point dit là, que les Magistrats de Nuremberg eussent attiré à *Altorf François Junius*, & moins encore qu'il y soit mort, puisqu'il y est dit en propres termes, que *Junius* mourut à Leyde. L'Edition dont s'est servi M. Teissier est apparemment la même qu'avoit M. B. puis que l'un & l'autre y ont lu que *Junius* étoit mort à *Altorf*. Parmi les Ouvrages de *Junius*, M. B. a omis son *Index expurgatorius* &c. in 16.

avec une Eptre Dedicatoire , & une belle & longue Préface 1586.

## L.

T. III.  
p. 131. *Lifola.* Il étoit de Besançon.] François de *Lifola*, fils de *Jerôme de Lifola* Ecuyer, & de *Susanne Recy*, nâquit à *Salins*, & y fut batisé à la paroisse de *S. Anatoile* le 22. Août 1613.

p. 144. *Loyola* Not. Q. *Pere Cotton* . . . . pour avoir engrossé une *Nonnain*.] Le P. *Cotton* avoit eu, dit-on, une amourette en *Daupiné*. *Cotton* . . . . *scribebat ad amasiam in Delphinatu, Litteræ sunt interceptæ, Chamierus habet.* (a) Peut-être seroit-ce cette Lettre, qui auroit donné lieu au Roman de la *Nonnain* d'*Avignon*, engrossée par le P. *Cotton*.

(a) *Sca-*  
*ligerana*  
au mot  
*Cotton*.

p. 153. *Longvic* Not. F. *Vix annicula &c.*] M. de *Tbou* venoit de raconter, comment *Jaqueline de Longvic*, Mere de *Charlotte* de Bourbon, avoit élevé secretement sa fille dans la Religion Reformée. Ici on lui fait dire, qu'à peine cette fille avoit un an, que sa Mere l'avoit mise en Religion à *Jouâre*. Or je demande quelles instructions cette Mere avoit pu donner à sa fille, si cette enfant avoit à peine un an, lorsqu'on la mit en Religion. Il y a sans doute ici faute dans le Texte. D'ailleurs qui a jamais oui parler de mettre en Religion une fille d'un an.

Louis

*Louis XI.* Not. G. Le Duc de Bretagne appelloit *Louis XI.* le *Roi Couart*, peut-être à cause de la maniere, dont il l'avoit vu se conduire à la journée de *Montleberi*. *Louis*, qui n'étoit pourtant rien moins que poltron, témoin la bravoure qu'il fit paroître à l'assaut de *Pontoise*, s'exposa trop dans certaines occasions en 1476. & y fut blessé. p. 172.

*Louis XIII.* Not. U. *Deliberer sur les affaires d'Etat.*] Le Parlement avoit reconnu qu'elles n'étoient pas de sa competence dès l'année 1483. par la bouche de son Premier President *la Vaquerie*, lequel, prié par le Duc d'Orleans de le reconnoître pour Régent, lui représenta que le Parlement ne prenoit connoissance que des *procès entre particuliers*. Vous trouverez cela dans la *Republique de Bodin*, qui l'a pris, je pense, de l'*Hist. du Règne de Charles VIII.* p. 192.

*Lucrèce* Not. D. *Si tibi forte fuit &c.*] *René Laurent de la Barre* en rapportant cette Epigramme, sans en nommer l'Auteur, a fait que M. B. la lui a attribuée à lui-même. Elle est des *Icon. de Tb. de Beze*, quoiqu'un peu changée dans la revision qu'il a faite de ses Poësies, pour la belle Edition in 4°. qui s'en fit en 1597. p. 205.

*Luther* Not. BB. *A une certaine position des Astres &c.*] ,. Vous ne pouvez ,. ignorer que *Lucas Gauric* n'ait forgé p. 235.

„ sa nativité (de *Luther*) à plaisir, l'an  
 „ 1484. à une heure après-midi, le 22.  
 „ d'Octobre, l'ayant fait plus jeune  
 „ d'un an qu'il n'étoit, pour faire tom-  
 „ ber toutes les Planètes au Scorpion,  
 „ en la neuvième maison, pour mon-  
 „ trer qu'il renverferoit la Religion.  
*J. Bodin, Apolog. de Ren. Harpin* edit.  
 de 1594. f. 34. b. où il parle à un *Au-*  
*ger Perrier* Medecin, qui avoit suivi en  
 cela *Lucas Gauric*.

## M.

p. 273. *Mabomet* II. Not. A. Ce Prince, le  
 premier des Empereurs Ottomans qualifié  
 Grand Turc par les Chrétiens.] Ce ne  
 fut point par rapport à ses grandes ac-  
 tions qu'on le qualifia ainsi, mais eu é-  
 gard à l'étendue de sa domination, en  
 comparaison du Sultan d'Iconie, ou de  
*Cappadoce* son contemporain, que *Monf-*  
*trelet* désigne sous le nom de *Petit Turc*.  
 Après la prise de Constantinople, ce-  
 lui-ci eut sur les bras *Mabomet* I.  
 qui s'étant emparé de tous ses Etats  
 conserva le titre de *Grand Turc*, quoi  
 qu'il n'y eût plus de *Petit Turc*. *M.*  
*Guillet* a ignoré cela, qui est pourtant  
 très-vrai.

p. 354. *Marot* Not. R. *Estant encore page.*] On  
 peut, ce me semble, douter avec rai-  
 son, qu'en ce tems-là ceux qu'on nom-  
 moit *pages*, fussent comme aujourd'hui  
 des

des enfans de qualité, qu'on ne place sur ce pied-là qu'auprès des Princes, & des personnes du plus haut rang. *Marrot* n'étoit pas Gentilhomme, & la naissance de *Nicolas de Neufville*, ni son emploi, ne lui donnoient pas le droit d'avoir un page de cet ordre. Ce qui autrefois distinguoit le page du valet étoit uniquement que celui-ci étoit & plus grand & plus formé que l'autre, qui étoit ce que nous appellons aujourd'hui un petit laquais. *Rabelais* (a) distingue formellement le valet d'avec le page par la taille seulement. Au reste *Nicolas de Neufville* ne fut jamais Secrétaire d'Etat, & c'est ce que M. B. a remarqué; mais comme il étoit Secrétaire du Roi, Maison & Couronne de France, (b) ce que M. B. n'a pas su, c'est ce qui a sans doute trompé *Rocolles*. Enfin il faut que ce même *Nicolas de Neufville*, quoique simple Secrétaire du Roi, fût depuis long-tems fort considéré en France, si c'est lui, comme je le suppose, que la *Vie d'Alexandre VI.* T. I. p. 192. nomme *Villeneuve*, & qui étoit Ambassadeur à Rome de la part du Roi *Louis XII.* vers l'année 1500.

(a) L. IV, ch. 43.

(b) Hist. Chron. de la Chanc. de Fr. p. 74 & 92.

*Mausolée* Not. D. *Mausolée la Chasse d'un Saint.*] Ces Chasses sont de deux sortes, les unes ont la forme d'un Coffre, & ce ne sont point celles-là qu'on peut appeller *Mausolées*; mais d'autres,

p. 363.

surmontées de plus ou de moins de pyramides, & qui ont l'air d'un Château. Ce sont proprement celles ci que *Furetière* dit qu'on appelle *Mausolées*.

- p. 391. *La Milletière* estimé par l'Abbé de Marolles.] Il étoit en Mars 1660. d'une Assemblée de Savans, qui se tenoient chez cet Abbé, G. Patin le dit dans une Lettre du 16 Mars de cette année-là. M. B. n'a pas su apparemment le tems de la mort de *la Milletière*, puisqu'il n'en a rien dit. Il auroit pu dire & justifier par cette Lettre - là, que du moins *la Milletière* vivoit encore en Mars 1660.

## N.

- p. 461. *Naples* (JEANNE II.) Il lança le javelot &c.] *Ferreus Vectis* dans *Paul Jove* n'est pas javelot. *Vectis*, qui signifie proprement un levier, s'entend là d'une barre de fer assez lourde. A ces Jeux publics, dont parle *Paul Jove*, quiconque avoit la force de jeter le plus loin cette barre de fer étoit censé l'emporter pour la force des membres sur ses autres compagnons.

## O.

- p. 524. *Ochin Not. P. Des Apologues.*] Aunombre de six cens, mais dont il n'y a que les cent premiers qui ayent paru, ayant été imprimez en 1554. sans nom de lieu ni d'Imprimeur. M. *Wolfius* savant Prof.

feffeur à Hambourg en a un Exemplaire, dont il a fourni à M. la Crose une Copie écrite de sa propre main, in 8°. comme l'est apparemment l'Original Italien.

*Omnibonus*, en Italien *Ognibuono*. ] P. 536.  
M. de la Monnoye qui l'a cru de même s'est trompé. Le nom Italien de cette famille est *Ognibene*, comme *Elbene*, autre nom de famille de ce pays là.

*Oricellarius* Not. E. *Le Api* imprimé P. 537.  
en 1546. chez R. Etienne. Erreur. La *Coltivazione d'Alamanni*, & le *Api d'Oricellarius* parurent ensemble à Florence en 1590; mais dans l'Edit. de 1546. chez R. Etienne on ne trouve que la *Coltivazione*.

P.

*Palearius* Not. A. *Oppidum id est Latii* P. 575.  
*Episcopalis*.] *Grævius*, qui dans son Edition des Oeuvres de *Palearius*, parle ainsi dans la Préface de *Verulum*, ou *Veroli*, pouvoit avoir lu dans le *Lexicon Geogr. de Ferrari*: *Verulum*, *Veruli vulgò*, *Colonia & Urbs Latii Episcopalis*: mais je ne sai, si ç'aura été par inadvertence, qu'ayant substitué *Oppidum* au mot *Urbs* de *Ferrari*, il aura mis *Episcopalis* au lieu d'*Episcopale*. On fait que les Romains faisoient deux parties du *Latium*, dont l'une dépend aujourd'hui de la Campagne de Rome, & l'autre du



Royaume de Naples. Or comme la Ville de *Vérolis* appartient à cette partie du *Latium*, connue sous le nom de *Campagna di Roma*, qui composa proprement le Diocèse de la Ville de Rome, peut-être que dans *Ferrari* & dans la Préface de *Grævius*, *Verulum*, *Urbs* ou *Oppidum Latii Episcopalis* veut dire, non pas que *Veruli* est une *Ville Episcopale du Latium*, mais que cette Ville dépend du *Latium Episcopal*, ou *Diocèse de Rome*. Sur ce pied-là la Critique de M. B. tomberoit.

p. 670. *Pericles* Not. K. cit. 103. Voyant Maître *Thierre de Hery* &c.] M. B. auroit pu observer ici ceux choses, l'une qu'au lieu de *Thierre de Hery*, il faut lire *Thierry de Héry*; l'autre que ce Chirurgien n'est là nommé, que pour mieux faire valoir le conte, puisqu'il n'est point vrai qu'il soit jamais rien arrivé de tel à ce *Thierry de Hery*, la même chose ayant déjà été dite d'un certain Maître *Jean*, dans un Livre plus ancien, composé par *Noel du Fail* Sieur de la *Hériffaie* Conseiller au Parlement de  *Rennes*, & imprimé diverses fois sous le titre de *Contes d'Eutrapel*.

p. 679. *Perot*. Ce fut un *Commentaire sur Martial* &c.] Il parut en 1595. un Livre Italien, intitulé, *Discorso del remedio delle publiche dissolutioni di Nicolo Perroto*. P. *Cayet*, qui produisit alors cet Ouvrage,  
com-

comme étant le prétendu Original de celui qu'on l'accusoit d'avoir composé, sous le titre de *Discours du remede contre les Dissolutions publiques*, croyoit apparemment qu'un tel Livre pourroit passer pour une production de l'Auteur du Commentaire sur *Martial*; mais il n'en fut pas cru sur sa parole. On lui soutint que l'Italien prétendu, imprimé environ l'année 1555. à Venise, n'étoit qu'une Traduction de son François, imprimée à Paris depuis peu de jours, & composée par lui-même.

*Petit. Par l'Abbé de S. Denys &c.] Selon Monstrelet, (a) celui qui parla pour la Duchesse d'Orléans fut non pas l'Abbé de S. Denys, mais l'Abbé de S. Fiacre. Il ne fit pas de Plaidoyer, mais il lut un Ecrit, ou Livre en François qu'on lui avoit fourni, contenant ce qu'il avoit à dire pour la cause de cette Dame.*

p. 693.

(a)  
Tom. I.  
Ch. 44.  
f. 46. b.  
de 1512

*Ibid. Il n'étoit point Cordelier] Jean Petit fut successivement Avocat, Conseiller & Maître des Requêtes du Duc de Bourgogne, à differens gages de ce Prince, en ces trois qualitez; & c'est peut-être sur quoi Sponde aura osé assurer que Jean Petit n'étoit point Cordelier. Il l'étoit pourtant, & pour s'en convaincre il n'y a qu'à jeter les yeux sur les p. 102. 113. & 156. du second Tome du Journal du Règne de Charles VI.*

p. 695.

P. 759. *Pomponace* Not. B. cit. 24. *Sa mort en 1512.*] *Pomponace* vivoit encore en 1520. puisque ce fut seulement le 16 Août de cette année-là qu'il acheva son Ouvrage de *Incantationibus*: & ce fut vraisemblablement peu après sa mort, que se fit à Venise en 1525. une édition in folio de toutes ses Oeuvres sous le titre de *Pomponatii Opera Philosophica*.

## R.

T. IV.  
P. 21. *Raynaud* Not. A. *Natione Gallus . . . an potius Italus?*] Chez les Romains dans la Langue desquels *Alegambe* a écrit *Sospitellum*, Ville de la Ligurie, faisoit partie de la Gaule qu'ils nommoient *Cisalpine*. C'est sur ce pied-là qu'*Alegambe*, qui étant né à *Bruxelles* dans les Pays-Bas, se regardoit aussi comme François, a dit en parlant de *Theophile Raynaud*, né à *Sospello* au Comté de Nice dans la Ligurie, *Natione Gallus, patria Cespitellensis*. Et c'est sur le même pied que *Robert Cenalis* a dit nettement que la France étoit le pays d'Erasmus, quoique celui-ci fût Hollandois, parce qu'en cette qualité *Erasmus* étoit de cette partie de la Gaule que les Romains appelloient *Belgique*.

P. 34. *Rapin* (Nicolas) Not. D. *Des autres trois.*] Ces trois Poètes prétendus Athées pourroient bien être *Jean Dorat*, *Jean Antoine de Baif*, & *Etienne Jodelle*,  
mis

mis en ce nombre par l'Auteur des *Mem. pour l'Histoire du Règne de Charles IX.* (a) Chacun des trois avoit fait en vers l'Apologie des Massacres de l'année 1572. & comme ils étoient d'ailleurs savans & éclairés sur les abus de la Religion Romaine en qualité de Gens de Lettres, les Huguenots les prenoient pour de francs Athées ; pendant que les bigots Catholiques, tels que le Jesuite *Garasse*, les regardoient aussi comme gens sans Religion, parce qu'on ne les voyoit pas donner dans toutes les superstitions du petit peuple.

(a)  
Tom. I.  
f. 278.  
b édit.  
de 1579.

*Rosier (Sureau du) Avec le Jesuite Maldonat.]* D'autres disent, que ce fut un Sorboniste nommé *Maurus*. Peut-être celui-là accompagna-t-il le Jesuite. Lorsque *Sureau* se fit Catholique en 1572. il avoit été Ministre plus de dix ans.

p. 91.

S.

*Sabellicus. Bibliothecaire du Cardinal Bessarion.]* *Freber*, que M. B. copie ici, n'a pas entendu les paroles de *Gesner*. Celui-ci ne veut dire autre chose, si ce n'est que *Sabellicus* fut le premier chargé du soin de la Bibliothèque de S. Marc, que le Cardinal *Bessarion* avoit donnée à la République de Venise. En effet ce Cardinal étant mort long-tems, avant que *Sabellicus* arrivât à Venise, *Sabellicus* ne peut y avoir été son Bibliothecaire.

p. 102.

Ste

P. 122. *S<sup>te</sup> Aldegonde* né en 1538. mort le 5, Decemb. 1598.] La taille-douce de *S<sup>te</sup> Aldegonde*, gravée par *Gbeyn* en 1599. porte *ætat. LVIII.* d'où il s'ensuit qu'il nâquit en 1540. & qu'il a vécu au delà de l'année 1598. Dans un petit in 8°. imprimé en 1672. à Francfort sous le titre de *Diarium eruditorum virorum memoria consecratum*, on trouve sous le mois de Decembre *Philippus Marnixius Tyrracus Belgii en 1598. ætat. 60.* Il étoit donc *Belge*, mais d'où, c'est ce que je ne puis deviner. Au lieu de *Tyrracus*, ne faudroit-il pas lire là *Cyneas*? Ce petit Livre est plein de fautes d'Impression; & Rem. C de cet Article *S<sup>te</sup> Aldegonde* est comparé au *Cyneas* de Plutarque dans la Vie de *Pyrrbus*.

P. 123. *Sainte Croix* Not. A. *Je parlerai de ses Livres.*] Lorsque M. B. est mort, les Lettres du Cardinal de *S<sup>te</sup> Croix* ne paroissoient pas encore. Elles sont imprimées, tant en Italien qu'en François, au devant des *Synodes de France*, publiez en 1710. par le Sr. *Aymon*.

P. 131. SAMBLANÇAI. *Louis Burgensis premier Medecin.*] *L'Index Thuani* le nomme *Borge. M. de Thou* sous l'an 1554. Liv. 4. Tom. I. p. 437. parle de ce Medecin. Mais il semble pourtant dans cet endroit que *Ludovicus Burgensis* fut un homme de guerre. Il faut lire attentivement toute cette page.

Ibid. Sous Jaques Tusan & sous Jaques Stracel.] Le premier écrivoit son nom *Tbousan*, & selon l'*Index Thвани*, le second se nommoit en François *Stracelles*, comme l'a aussi nommé M. *Difs*, dans sa Traduction de la Vie de M. de *Tbou*. p. 132.

*Sarisberi* (Jean de) Not. B. Il composa &c.] M. B. a omis l'*Objurgatorium Clericorum*, Ouvrage où le Clergé Romain du XII. siècle est drappé d'importance, & que *S<sup>to</sup> Aldegonde* attribue à *Jean de Sarisberi* Tom. I. part. III. Ch. 13. de son *Tableau* &c. p. 147.

*Sylvius*. Il enseignoit au College de *Tricquet*.] Il falloit dire *Treguier*. (a) Il est vrai que la Ville de *Treguier* en Bretagne a été aussi nommée *Lantriguet*, & c'est apparemment de là que ce College a eu ce nom *Tricquet* dans *H. Etienne*, que M. B. a suivi. Quant aux manieres rudes & sauvages attribuées à *Sylvius* Not. A. M. B. auroit dû lire la page citée des *Contes d'Eutrapel*. Il y auroit trouvé de quoi égayer sa Remarque. p. 207. (a) Contes d'Eutrapel. Ch. 20. f. 114. de l'Edit. de 1586.

*Sixte IV*. Not. A. *At tu implume caput* &c.] Ces paroles ne sauroient designer *Pierre Riariis*, qui n'avoit que 28. ans, lorsqu'il mourut. Elles font le portrait d'un *vieux paillard*, dont le tempérament lascif a été celui de plusieurs Papes, que la tonsure Clericale rendoit par elle-même enclins à la luxure. *Jean Ne-* p. 221.

(a) *Forêt Nuptiale* Liv. I. Sect. 130. *Nevifan*, (a) parlant de la lubricité des gens d'Eglise, rapporte un passage du Jurisconsulte *Jean André*, où ce Docteur avoue, *quod numquam vidit aliquem Clericum de frigiditate conquerentem; quod procedit ex ampla tonsura Capitis, quam Laici non habent, & sic per capillos in vertice fumositas exhalari non potest.* A

(b) *Pafquill.* Tom. I. P. 55. *quo* se rapportent les vers suivans, (b)  
*Fortior ad Veneris quo fit prælia quoque  
 Clerus  
 Famineoque gregi longe sic charior, omnes*

*Papa jubet summo crines de vertice radi.  
 Redditur ætate affectus sic masculus anser  
 Utilis ad Venerem, vulsis de vertice plumis.*

p. 246. *Souches* Not. D. cit. 22. Peut-on dire après cela &c] Le Prince d'Orange vouloit en ce tems-là menager l'Empereur, en n'accusant pas publiquement son Général, mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'immédiatement après le combat de *Senef*, le Comte de *Souches* fut dépouillé de ses Emplois. La veille de l'action, certain Capitaine venant de l'Armée Françoisse avoit eu une longue conversation avec le Comte, & c'est à quoi l'on attribua sa trahison. Elle avoit sauté aux yeux du Prince d'Orange, qui dit aussi au jeune *Souches*, que n'eût été sa considération pour l'Empereur,

reur, voyant la lâcheté du Comte de *Souches*, il lui auroit cassé la tête dans la mêlée même. Voy. les *Memoires de Burnet* T. 2. p. 81. &c.

*Spifame* Not. B. Le dernier de cinq freres.] Le *Recueil des choses mémorables* cité communément sous le titre de *Memories de M. le Prince de Condé* T. I. p. 128. parle d'un *Théophile Spifame*, lequel peu avant la mort du Roi *Henri II.* envoya à ce Prince une *Saincte Remontrance* &c. que celui-ci ne lut jamais. Apparemment que ce *Théophile Spifame* étoit un des cinq freres, dont parle la Remarque. Or celui-ci étoit, aussi bien que *Faques* son cadet, de la Religion de ceux qu'on appella depuis *Huguenots*. p. 250.

V.

*Vergerius. Ministre* . . . . dans la *Valtelline*.] Comme & par ses Lettres, & par ses Sermons, il ne cessoit de tourner en ridicule la prétendue Reformation, qu'avoit fait le Concile de Trente, l'Evêque de *Come*, par commission du Pape, mit tout en œuvre, jusqu'à attenter à sa vie, pour le faire sortir du país, mais en vain. *Fra Paolo Hist. du Conc. de Trent.* L. 8. p. m. 878. p. 433.

*Usson*. . . . dependoit autrefois du Comté de *Brive*.] In *Comitatu Brivatensi*, dit en parlant de la Ville d'*Usson* M. de *Valois*, que M. B. cite pour garant de ce fait. p. 433.

Mais



Mais quelle apparence , que la Ville d'*Usson* , qui est en Auvergne , ait jamais dépendu de *Brive* , qui est du Limosin ? Aussi *Brivatensis Comitatus* , dans cet endroit de la *Notice des Gaules* de M. de Valois , doit-il s'entendre du Comté de *Brioude* en Auvergne , & non du Comté de *Brive la Gaillarde*. Au premier sens *Brivatensis* vient de *Brivatium* , comme M. de Thou nomme en Latin la Ville de *Brioude* , & au second , cet adjectif vient de *Brivata* , comme le même M. de Thou nomme la Ville de *Brive* , à quoi M. B. n'ayant pas fait attention , il en a été repris avec politesse par M. Piganiol de la Force , *Description de la France* T. V. p. 348.

p. 493. *Wesalia* Not. B. *Que l'on détruisit Mayence.*] Le Latin porte : *Tota Moguntia & capta & direpta , ac à victoribus nullum non contumeliarum genus passa*. Il est bien dit là , que la Ville de Mayence fut prise & pillée , & les Bourgeois extrêmement maltraitez , mais non pas que cette Ville fut alors détruite.

p. 497. *Wesselus*. Son nom étoit dans la Langue du pais *Goesevort* , ou *Gousevort*. On l'a nommé à la Greque *Basilus*. *Alting. Hist. Eccl. Palat.* Tom. I. p. 131. des *Monumenta pietat. & litter.*

ibid. *Westpbale* (Jean) Not. B. *Johannes de Westphalia s'établit à Louvain en 1475. & y fut le premier Imprimeur.*] On a de lui  
Pe.

*Petrus Crescentius de omnibus Agriculturae partibus* in f<sup>o</sup>. imprimé dès l'an 1473.

(a) Son vrai nom étoit *Johannes de Paderborne in Westfaliâ*. Il imprima sous ce nom les *Institutes* en 1475.

(a) *Maittaire Annal. Typog. T. I. p. 103.*

*Article obmis (1)*

M. de Nully. M. de Tbou & Mezerai après lui se sont trompez en l'appellant *ESTIENNE*, au lieu de *CHARLES*. ] *Sleidan* mieux informé l'appelle *Charles* Liv. XV. lorsqu'il nomme les *Plenipotentiaires* de France au *Traité de Crépi*; & ce ne sauroit être à M. de Tbou qu'une distraction, de n'y avoir pas pris garde, lui qui, à en juger par l'*Ex Auctoribus* du second Livre de son *Histoire*, avoit lu & consulté cet endroit de *Sleidan*. Un M. de Nully étoit *Gentilhomme Ordinaire* du Roi en 1650.

T. III. P. 519.

REMARQUES CRITIQUES.

*Adam (Jean) Rem. M. S. Paul ou-troit les choses.* ] Voici ce que dit *GUILL. FAREL*. (b) *La Bible est le Livre des*

(b) p. 78. de son *Epist.* au Duc de Lorr.

(1) Il faut entendre cela de l'Édition de Rotterdam 1720. car dans l'Édition d'Amsterdam 1730, dont on a indiqué les pages sur lesquelles il y a des Remarques, on a mis à leur place les Articles obmis dans l'Édition de Rotterdam, & renvoyés à la fin du Tom. IV. de cette Édition-là.

Tom. I.

O

*Herétiques, ilz ont tousjours Sainct Paul en la bouche, qui a persecuté l'Eglise paravant; & aujourd'buy encore la persecute plus. Tels sont leurs propos, ( des Inquisiteurs de la Foy ) en leurs Assemblées entre eux: & y en a eu aucuns, qui ainsi en ont touché dans leurs predications. Voilà une accusation bien particuliere contre S. Paul. Sous le Pontificat de Clement VII. il fut proposé, dit-on, de rayer du Canon des Ecritures, quelques Epîtres de S. Paul, comme trop visiblement favorables aux Hérétiques. Gardons-nous-en bien, dit le Cardinal Cervin, depuis Pape, car si maintenant les Lutheriens nous tiennent pour Diaboliques, ils nous tiendront alors pour Diables encharnez. Sic Aldegonde Tableaux des diff. T. I. P. IV. Ch. 7.*

**P. 768.** *Buridan*, nom propre du famenx Logicien ainsi appelé, est un prénom, & l'Histoire parle d'un *Buridan de Furnes*, Seigneur Flamand de la Troupe du Comte de Flandres à la bataille de *Bo-*  
*vines* en 1214. (a) *Guillaume le Breton*

(a) *Phi-*  
*lipp. L-*  
*XI.*

V. 98. 99.

V. 142.  
143.

*Sequitur Galterus cum Buridano*  
*Hic de Guiflollo, de Furnis venerat ille.*

Et plus bas :

*Cum quo etiam capitur Buridanus, qui*  
*quasi ludens*

*Clamabat; nunc quisque suæ memor esto*  
*puellæ.*

Voyez

Voyez le P. Daniel *Hist. de la Mil. Fr.*  
T. I. p. 214.

Cardan Rem. X. Ajoutez : Du reste , Tom II.  
comme Cardan avoit fait grand bruit de P. 58.  
cette prétendue mauvaise foi de *Jof. Scaliger* à son égard , c'est par rapport à  
ces plaintes de Cardan , que dans le se-  
cond *Scaligerana* , au mot *Jof. Scaliger* ,  
(a) on voit à quelle Edition du Livre de (a) p.  
*Subtilitate* son pere avoit répondu. Il est 230, de  
dit là que c'étoit à la sixième , mais il est l'Edit.  
de Co-  
visible que c'est à la deuxième , puisqu'il log. 1667  
est certain que ce Livre de Cardan ne  
fut imprimé que deux fois du vivant de  
*Jules Scaliger* , la 3<sup>e</sup> Edition qui est de Bâ-  
le 1560. n'ayant paru qu'un an après la  
mort de celui-ci.

Castellan. ] *Pierre du Chatel*. Lui-même P. 272  
s'est nommé de la sorte , dans le titre  
de son Oraison funèbre du Roi *François*  
I. imprimée en 1547. Il y prend la qualité  
de Professeur à Bourges.

*Drusius* Rem. C. sur ces mots , plus P. 317  
*qu'à demi convertie* ] Ajoutez à la REM.  
CRIT. Le P. Daniel a pourtant fait la  
même faute. Parlant de la bataille de  
Poitiers. (b) „ On n'alla jamais , dit-il , (b) *Hist.*  
à la charge avec plus de furie de part de Fr. T.  
, & d'autre , les François étant animez 3 p. 518  
par la presence & par le danger du del'Edit.  
, Roi , & les Anglois par l'esperance d'Amst.  
, de la Victoire déjà plus qu'à demi ga-  
, gnée. ” *Vaugelas* a dit de même dans  
O2 son

fon *Q. Curce*, plus qu'à demi esclavés; Mais il est certain qu'on ne parle plus de la sorte, & qu'il faut dire plus d'à demi.

p. 556. *Gleichen. Aackée.*] De *Hachia* fait de *Harmischara*, sorte de peine, qui tenoit de l'affront. Voyez *Du Cange* au mot *Hachia*.

p. 586. *Gournay. A la poursuite, briève.*] Au lieu de *prière*, que j'avois substitué à *briève*, lisez, *brigue*. C'est ainsi qu'on lit dans le *Remerciment des Beurrieres Niort* 1610.

p. 630. *Guebriant.* Ajoutez: à la REM, CRIT. Mais il est originairement du *Journal de Burchard* p. 6. de l'Édition de Hanov. 1696. où sous l'année 1493. parlant de *Ferdinand* Roi de Sicile & de Naples, mort nouvellement, qui, dit ce Journal, *obit sine luce, sine cruce & sine Deo.*

p. 780. *Reuchlin mort en 1523.*] M. de la Monnoye a remarqué quelque part depuis l'impression de son *Baillet*, que *Reuchlin* étoit mort seulement le 30. Mai, ou Juin 1524. C'est le 30. Juin 1522. que suivant *Pierre Appien* p. 459. de ses *Inscriptions*, *Jean Reuchlin* fut enterré à *Stutgardt*. Au reste ces *Inscriptions* sont proprement de *Raymond Fugger*, qui les a recueillies. *Pierre Appien* n'a fait autre chose que les publier à *Ingolstadt* en 1534. Voyez les *Opuscules de Colomez* p. 117.

*Jodelle D. Ses Amis lui consacrerent un* p. 251.  
*bouc.] Theophile* prisonnier pour Crime  
 d'impieté représentoit au Roi dans une  
 Requête iuprimée en 1626.

Qu'autrefois on a pardonné  
 Ce Carnaval desordonné  
 De quelques-uns de nos Poëtes  
 Qui se trouverent convaincus  
 D'avoir sacrifié des bestes  
 Devant l'Idole de Bacchus.

Comme ces Vers regardent le préten-  
 du sacrifice fait à *Jodelle* par ses Amis ,  
 on voit que *Theophile* croyoit ce sacrifi-  
 ce quelque chose de bien réel.

*Ibid.* après ces mots , dans sa premiere  
*adolescence* , ajoutez : Puisqu'il en avoit  
 déjà fait d'autres très-fatyriques , tant  
 contre le Pape , que contre le Papif-  
 me , & en général contre la Ville de  
 Rome. Je dis déjà , puisque *Jodelle* a-  
 dresse ces Vers à son bon Ami le Poë-  
 te *Joachim du Bellay* , mort , comme on  
 fait , en 1558. tems auquel , comme dit  
 le Quatrain , *Beze* assailloit la peste à tous  
 mortelle. N'ayant point les Poësies de  
*Jodelle* , je rapporterai de lui ces autres  
 Vers d'après *George Thomson* : Ch. VII.  
 p. II. de sa *Chasse de la Beste Romaine*.  
 Les voici.

Je sçay bien, du Bellay, que Rome est le  
bordeau

Où l'on voit paillarder fans fin le corps &  
l'ame :

Le corps y est épris d'unc bougresque  
flamme ,

L'esprit paillarde avec l'Antichrist son bour-  
reau.

Elle est de tout erreur contre Christ le  
Chasteau ,

L'Enfer de tous les bons , des faux pres-  
cheurs la dame ,

Et de nos Rois charmez la concubine in-  
fame.

Des Muses, des Lettrez, des vertus le tom-  
beau.

Elle est des Empereurs la fine larronnesse :

De la grace de Dieu fausse revenderesse

Le source de tout mal, le gouffre de tout  
bien ,

Bref que dirai-je plus ? c'est cette pure im-  
monde ,

Que l'on nomme à bon droit le Chef de  
tout le monde,

Puisque le monde entier aujourd'hui ne vaut  
rien.

J'ignore au reste, si cette tirade contre  
la Religion Romaine & contre son Chef  
se trouve parmi les Poësies de *Jodelle*  
imprimées en 1574. selon *du Verdier* ,  
mais elle ne s'accorde guères avec le  
ge-

genie, qui dominoit alors en France.

Louis XI. Rem. R. sur ces mots : Tom.  
Ample Theatre de guerre. Ajoutez : A III. P.  
propos de la bataille de Pavie, Guill. 177.  
Cretin (a) parle ainsi à la Lombardie. (a) p.

Raison entiere

Donne matiere

113. de  
la N. E-  
dit de  
ses Poës.

Te declarer par ces recordz  
De la grande Europe heritiere,  
Comme sepulchre & Cymetiere  
Où s'enterrent infinitz corps.

Rem. U. sur ces mots *St. Laud*; chan- P. 179.  
gez ainsi la Note : Ou *Lau*, comme  
on lit dans le *Comines* François L. IV.  
Ch. 6. En Latin, non pas *Lupus*, com-  
me a traduit *Sleidan*, qui a confondu  
*Saint Leu* ancien Evêque de *Troyes*, a-  
vec *Saint Lau*, Evêque de *Coutances*,  
mais *Laudus*, ou *Lauto* noms Latins de  
ce dernier, qui font allusion à *leodis* &  
*leodus*, comme les Ecrivains Latins du  
bas siècle appellent tout homme, qui  
en qualité de Vassal, ou d'homme de  
quelque Prince, est réputé fidèle à ce  
Prince. *Gesta Regum Francorum*, Cap.  
13. citez par *Du Cange*, au mot *Leodes*  
& *fideles*; *Vivat Rex, qui tales habet leo-*  
*des*. Ce mot *Laudus*, si approchant des  
mots *leodis* & *leodus*, venant de l'Alle-  
mand *leut*; pluriel de *Lud*, *populus*,  
d'où *Ludovicus*, *Asyle du peuple*, a fait



croire aux peuples de la Loire , grands équivoqueurs , que *S. Laud* étoit le vengeur des parjures , & comme *Louis XI.* qui n'abandonnoit guères ce pais - là , avoit la louable coutume de violer ses sermens les plus solempnels , de - là venoit , à ce Prince , d'ailleurs superstitieux , le scrupule de jurer sur la Croix de *St. Laud.*

T. IV. *Saint Cyre* Rem. B. Cet homme , que  
p. 122. *Saint Cyre* fit mourir pour crime d'adultère , se nommoit *Jaques Deslandes.* Il avoit résigné en 1554. la charge de Secrétaire du Roi.

p. 221. *Sixte IV.* Après l'à *linea* ajoutez : L'air de la plaine de Rome , durant les trois mois de la grande chaleur , y réduisant les hommes dans un état de langueur

(a) *Re-* incroyable : (a) Le President *Maynard*  
*flex. sur* dans la 53<sup>e</sup> de ses Lettres , écrite à son A-  
*la Poës.* mi M. *Flotte.* , Les Marys de Rome , dit-  
&c T. 2. ,, *il* , durant la Canicule ne veulent point  
p. 155. ,, de leurs femmes , & les chassent de  
,, leurs lits : Le quolibet dit ; *Nel gran-*  
,, *de caldo d'Agosto moglia mia no te cogno-*  
,, *sco.* C'est au premier de Septembre  
,, qu'ils reviennent à elles , & ce jour-  
,, là devant que de proceder à la Co-  
,, pulation , ils les promènent devant  
,, tout le monde , & comme en pro-  
,, cession , à Saint Pierre , à Saint  
,, Paul , & quelques autres Eglises. Il y  
,, a grand plaisir d'être Spectateur de  
,, cet-

„ cette galanterie , sçavez - vous com-  
 „ me j'appelle cette feste : *Festum pro-*  
 „ *pagationis generis humani.*

*Tiresias Rem. F. Aveugles & chatrez &c.] p. 384*

Changez ainsi la Note. L'une & l'autre  
 de ces expressions Proverbiales est fon-  
 dée. On a dit d'un Aveugle , qu'il a  
 perdu les joies de ce monde , & ce Prover-  
 be fait allusion à ces paroles de la Vul-  
 gate , *Tobie 5. Ingressus itaque (Raphael)*  
*salutavit eum (Tobie) & dixit: Gaudium*  
*tibi sit semper. Et ait Tobias. Quale gau-*  
*dium mihi erit, qui in tenebris sedeo, & lu-*  
*men Cœli non video ?* On en dit autant  
 d'un Eunuque, par plusieurs manieres  
 de Proverbes, touchées par *Verville (a)*;  
 & cela sans doute pour insinuer, que  
 dans un Célibat forcé, tous les plaisirs  
 de la vie sont insipides.

*(b) Moy.*  
*de Parv.*  
*Ch. 23.*

*Fin de la premiere Partie.*



